Mémoire de Master 2 PBD / août 2025

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

Entre pressions, contrôle et liberté dans les bibliothèques aux États-Unis et en France : comment promouvoir et préserver leur rôle démocratique dans la société ?

Amy Marsh

Sous la direction de Fabienne HENRYOT et Mathilde LARRIEU
Enseignante-chercheuse à Enssib

Responsable du département Littératures et langues à la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML)

Remerciements

L'amour est à la racine de toutes choses. Toutes les choses du monde sont présentes grâce à des actes d'amour. Le jardin qui est soigneusement entretenu est le fruit d'un amour pour la nature. Le gâteau que l'on prépare avec amour pour le partager avec la famille et les amis. Et le livre, écrit par amour de la langue et de la narration. L'écriture de ce mémoire est une composition de nombreux éléments passionnés. Cela est une œuvre créée avec amour pour les bibliothèques, les bibliothécaires, la littérature et tout ce qu'ils représentent dans le monde.

Je dois d'abord remercier mes directrices de mémoire, Mathilde Larrieu et Fabienne Henryot, qui ont été des lumières brillantes qui guidaient l'accompagnement de mon chemin. J'ai tellement appris et gagné académiquement ainsi que personnellement. Leurs conseils et leurs encouragements ont été essentiels pour la réussite de cette recherche.

Je remercie énormément toutes les personnes qui ont effectué une relecture de ce travail : Cécile, Elise et Julien. Je voudrais ainsi remercier toutes les professionnelles qui ont pris le temps de répondre à mes questions et qui m'ont partagé beaucoup d'informations indispensables : Emily Drabinski, Romain Gaillard, Jean-François Jacques, Amanda Jones, Emily Knox, James Larue, Cécile Touitou et Anne-Marie Vaillant. Merci infiniment !

Je voudrais ensuite remercier mes chers amis, Andie, Elisabetta, Elise, Elo, Em, Erin, Julien, Guizz, Lud, Meaghan, Mel, Sabrina et Sorsha, les fleurs qui ont rendu le chemin si beau. Vos encouragements, votre écoute, votre amitié, votre bonne humeur et votre soutien étaient indispensables. Ensuite, sans les petits oiseaux, qui me transmettaient de l'amour d'une famille, de bonne humeur et de l'encouragement, Corinne et Philippe, cela n'aurait pas été possible.

L'amour, l'humeur, la patience et le soutien de mon cher Ben, mon étoile de Nord qui me guidaient et m'accompagnaient tout le long de chemin. Je te remercie pour ton amour sans fin et d'avoir toujours cru en moi.

Enfin, mais certainement pas des moindres, je voudrais remercier mes parents, qui sont le vent qui souffle sous mes ailes. Sans leur soutien, je n'aurais jamais pu arriver à ce stade, la réussite de mes études est grâce à et pour eux. Un conseil de mon papa qui m'a toujours suivi et aidé dans mes études : "la seule façon de manger un éléphant, c'est une bouchée à la fois." Et voilà comment nous écrivons une page, un mémoire, un livre !

Ma petite communauté m'a tellement soutenu pendant cette période. Je vous remercie énormément. J'espère que ce travail de passion et d'amour aide, ensuite, ceux qui ont besoin de, ou s'intéresse à ces réflexions. Pour tous qui ont un amour pour la liberté intellectuelle, les livres et les bibliothèques.

P.S. Lisez des livres interdits !

(cc) BY-NC-ND

Note de l'auteur

Je m'appelle Amy Marsh, et je suis américaine et une étudiante en France dans le domaine des sciences et informations des bibliothèques. Le français est ma deuxième langue, que j'ai apprise au cours de nombreuses années depuis le collège et en obtenant mon diplôme de l'université en français à l'Université de Texas. Bien que j'aie porté une attention particulière à la clarté et à la précision de ce mémoire, certaines formulations peuvent refléter les particularités de mon parcours linguistique.

Mon intention est de présenter mes recherches de manière rigoureuse tout en partageant mon point de vue unique, issu de mon expérience personnelle et culturelle.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

La censure n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, les bibliothèques et les bibliothécaires d'aujourd'hui font face à de nombreux changements sociétaux. Depuis les années 1990, il y a eu une augmentation du discours négatif autour des documents et des activités dans les bibliothèques. L'exploration de ces changements inclut l'observation d'un monde de plus en plus connecté via les réseaux sociaux et une couverture médiatique sans fin. Ces nouvelles communautés en ligne ont tendance à former une atmosphère politiquement polarisée. Ce qui conduit souvent à un changement de morale, à une culture d'annulation et à une sensibilisation accrue ainsi qu'à un appel à la censure des livres. Cette thèse explore ces changements dans la société concernant la censure dans les bibliothèques en France et aux États-Unis. Ces changements sociétaux ont conduit à la question de savoir comment les bibliothécaires peuvent s'adapter et ce que les bibliothèques représentent dans une société démocratique aujourd'hui.

Descripteurs :

La censure, la liberté intellectuelle, les bibliothèques, le pluralisme culturel, les politiques d'acquisitions, la couverture médiatique

(cc) BY-NC-ND

Abstract :

Censorship is not a new phenomenon. However, today's libraries and librarians are facing many societal changes. Since the 1990s, there has been an increase in negative discourse around documents and activities in libraries. The exploration of these changes includes the observation of a world increasingly connected via social networks and endless media coverage. These new online communities tend to form a politically polarized atmosphere. Which often leads to shifting morals, cancel culture and increased awareness as well as call for the censorship of books. This thesis explores these changes in society regarding the censorship in libraries in both countries of France and the United States. These societal shifts have led to the question of how librarians can adapt and what libraries represent in a democratic society today.

Keywords :

Censorship, Intellectual Freedom, Libraries, Cultural Pluralism, Documentary Policy, Media Coverage

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

BY-NC-ND

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION..... 11

I. LA CENSURE AUJOURD'HUI : LES NORMES SOCIALES, LA MORALISATION ET LA POLARISATION..... 19

A- Des lieux sujet à la censure à raison de leur rôle dans la société ... 19

1 - Le rôle des bibliothèques publiques en société..... 19

2 - Les bibliothécaires face aux attentes contradictoires 21

3 – La Manifestation de la Censure : Les Continuités et les Divergences 24

B - LES MUTATIONS DE L'INFORMATION FACE A LA CENSURE..... 27

1 - La place de la Liberté Intellectuelle en bibliothèque..... 27

2 - La "cancel culture" : comment réconcilier avec le passé ?..... 31

3 - Entre inclusion et exclusion : les politiques de collections..... 34

C – LA SOCIETE NUMERIQUE ET MEDIATIQUE : DES CATALYSEURS POUR LA CENSURE DES LIVRES..... 37

1 – Quand les médias s'emparent des retraits de livres : la polarisation en œuvre 37

2 – La propagation sur les réseaux : Une chambre d'écho de la censure 41

3 – Une pluralité d'acteurs en faveur de la censure ? 44

II. LES DYNAMIQUES POLITIQUES AUTOUR DE LA CENSURE DANS LES BIBLIOTHEQUES : LE CAS DES ETATS-UNIS ET LA FRANCE..... 49

A- États-Unis : l'institutionnalisation de la censure par le politique en bibliothèques 49

1 - La croissance des livres censurés aux États-Unis 49

2 – Une stratégie coordonnée : lois, comités scolaires et actions militantes 52

3 – Le contournement par les professionnels : refus de collaborer sur certaines procédures 56

B – FRANCE : UNE CENSURE PLUS INSIDIEUSE, ENTRE PRUDENCE ET PRESSION LOCALE 58

1 – Le début des changements en temps modernes en France 58

2 – Les pressions moins visibles en France, mais une vigilance toujours de mise..... 61

3 – Le rôle de l'État et les collectivités face aux choix documentaires . 65

C- Deux modèles sous tension : des points communs en termes de mécanismes politiques et médiatiques 69

1 - La peur de la diversité dans l'espace public ? 69

BY-NC-ND

2 - Politiques publiques et politique documentaire : quelles convergences ? *72*

3 - Les bibliothécaires comme figures de confiance, malgré les controverses *74*

III. LES ENJEUX DE LA CENSURE AU NIVEAU DU METIER DE BIBLIOTHECAIRE 77

A- Entre pression et convictions professionnelles 77

1 - Le pluralisme documentaire mis à l'épreuve *77*

2 - Répondre à la contestation : quelles stratégies pour les professionnels ? *79*

3 - Garder la transparence de la bibliothèque *80*

B - Le dilemme des bibliothécaires : neutralité, éthique professionnelle et pression sociale 82

1 - Maintenir la neutralité face aux défis *82*

2 - La prudence vis à vis des cas d'autocensure *84*

3 - Former à résister : quel rôle pour la formation initiale et continue ? *86*

C- Vers un rôle renforcé : bibliothèques actrices de la société 89

1 - Plaidoyer pour agir : les solidarités professionnelles *89*

2 - Renforcer le rôle de médiateur d'information : la sensibilisation ... *92*

3 - La bibliothèque comme lieu de démocratie vivante *94*

CONCLUSION 99

SOURCES 101

BIBLIOGRAPHIE 107

ANNEXES 113

TABLE DES MATIERES 117

BY-NC-ND

Sigles et abréviations

Adresse IP – Internet Protocole Address
ALA – American Libraries Association
ABF – Association des bibliothécaires français
BnF – Bibliothèque Nationale de France
BPI – Bibliothèque publique d'information
CEVIPOF – Centre de recherches politiques de Sciences Po
CNLJ – Centre national de la littérature pour la jeunesse
CNRS – Centre national de la recherche scientifique
DAC – Dispositif d'appui à la coordination
EIBF – Fédération Européenne et Internationale des librairies
IFLA – International Federation of Library Associations and Institutions
IMLS – L'institut des services des musées et des bibliothèques
LASL – Louisiana association of school libraries
LIS – Library information sciences (Sciences et information des bibliothèques)
OIF – Office of Intellectual Freedom
PRRI – Public Religion Research Institute

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

En juin 1995, la ville d'Orange, en France, voit l'élection de Jacques Bompard, un maire issu du parti politique Front National. De plus, des résultats électoraux favorables au Front National ont été obtenus peu après dans trois autres villes du sud de la France : Vitrolles, Marignane et Toulon. Ces résultats ont entraîné des conséquences étonnantes pour les citoyens de ces villes quand ces nouveaux maires décident qu'il est temps d'épurer ces bibliothèques de tout ce qui pourrait aller à l'encontre de leurs points de vue. Tous les documents qui étaient contre leurs points de vue politiques, et tout matériel qui contredirait les croyances ainsi que les convictions du Front National, devaient être supprimés. Ce qui a alerté les bibliothécaires dans ces exigences était la demande d'ajouter des documents à l'appui du Front National et de l'extrême droite pour remplacer les autres documents supprimés. Les maires ont déclaré qu'ils avaient souvent le sentiment que leurs convictions politiques étaient sévèrement critiquées et réduites au silence dans ce domaine. Les maires ont estimé qu'il y avait un manque de représentation de leurs idées politiques dans la sphère publique en bibliothèque[1]. Les bibliothécaires se trouvaient en conséquence face à une situation de censure qui remettait en question leurs formations dans la profession, leurs connaissances et leurs croyances, avec peu de soutien juridique établi à l'époque.

Cette histoire peut nous sembler lointaine, mais la réalité des personnes, surtout des groupes, qui souhaitent imposer le contrôle sur les connaissances et les documents dans la sphère publique, et en conséquence dans les bibliothèques, est un phénomène sans fin. Ces situations qui semblent aujourd'hui se multiplier peuvent nous amener à nous demander s'il s'agit d'une censure qui a toujours existé ou si ces changements dans la forme de la censure créent des nouveaux défis pour les bibliothèques. De plus, nous pouvons entendre parler de la censure dans plusieurs contextes et le sens du mot peut sembler difficile à cibler, surtout concernant les bibliothèques et comment cela prend forme. Selon Jean-Luc Gautier-Gentès, inspecteur général des bibliothèques en France depuis 1997, l'application du terme de la censure est trop puissante dans le monde des bibliothèques et cela semble être plutôt de la « normativité » ou de la « prudence »[2]. Il sera important de définir les différents types de censure et de déterminer quelles formes elle prend lorsqu'elle est présente et appliquée aux bibliothèques.

Les bibliothèques sont censées être des institutions de la connaissance qui garantissent une diversité de documents et d'avis. Des endroits qui protègent la liberté intellectuelle et encouragent des citoyens indépendants et informés. Et ces institutions ont la responsabilité de représenter divers sujets, documents et activités. Ces collections doivent favoriser un environnement où tout le monde peut se sentir

[1] KIBBEE, Jo. Aux armes citoyens ! : les bibliothèques publiques françaises face à l'extrême droite. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. N° 6, 2004, p. 10-19. [Accédé le 21 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : 02-kibbee.pdf

[2] COMBE, Sonia. « Livre et censure ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 2008, n° 2, p. 84-85. [Accédé le 22 janvier, 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0084-005 ISSN 1292-8399.

(cc) BY-NC-ND

à l'aise et, a minima, bienvenu. Cette institution publique, en revanche, reste un établissement politique. Même si aujourd'hui le métier de bibliothécaire est moins politisé qu'avant, « le militantisme politique a fortement marqué le mouvement de la lecture publique »[3]. Avant les années 1990, les bibliothécaires avaient besoin de créer la fondation pour les bibliothèques du futur, en France ainsi qu'aux États-Unis. Aujourd'hui, « le militantisme des bibliothécaires est plus « professionnel » que « politique »[4]. Malgré cette professionnalisation, les bibliothécaires se retrouvent face à des groupes militants de l'extérieur qui appliquent des pressions sur la bibliothèque. Ces cas remettent en question le travail des bibliothécaires et les missions de la bibliothèque.

Aujourd'hui, la société observe des transformations sociales rapides et importantes. Dans son œuvre *Nouvelles morales, nouvelles censures*, Emmanuel Pierrat observe qu'il y a des changements intéressants concernant la manière dont la société communique, comment nous protégeons, partageons et consommons l'information[5]. Ces changements dans les modes de communication sont importants pour l'évolution d'une société. Cependant, ils entraînent également l'adaptation de croyances et de visions du monde antérieures. Cette transformation des systèmes de croyances et l'accumulation de nouvelles connaissances peuvent inciter des critiques, en particulier envers les institutions qui abritent des informations et des documents provenant de nombreuses générations, de processus de pensées et de productions différents. Les bibliothèques sont des lieux qui choisissent mais aussi qui protègent ces œuvres nouvelles ainsi que anciennes. Cependant, la croissance générale des connaissances dans la société témoigne du désir d'adapter des idées considérées comme dépassées pour correspondre aux normes morales d'aujourd'hui. Nous pouvons utiliser le terme "cancel culture" comme synonyme de "supprimer" pour évoquer ce sentiment de rejet de ce que des personnes considèrent comme des processus de pensée obsolètes, dépassés et « moralement répréhensibles ou offensants »[6]. Il y aussi beaucoup de membres de la société qui considèrent que, si ces œuvres ne peuvent pas être réécrites ou éliminées, elles doivent contenir un avertissement au début, que nous pouvons traduire par des « traumavertissements », être édités ou même éliminés de la collection en raison de leur obsolescence supposée[7]. L'élimination de ces textes risque non seulement de provoquer la perte d'idées et d'enseignements potentiels, mais cette action peut, plus regrettablement, mettre en danger la liberté intellectuelle.

Nous vivons dans un monde où nous sommes beaucoup plus connectés sur les réseaux sociaux, où les idées se propagent à une vitesse impressionnante. Cette présence du public en ligne peut inciter non seulement des débats, mais peut aussi être une façon de diffuser la désinformation. Les sociétés numériques jouent un rôle

---

[3] ALIX, Yves et REVELIN, Gaël. Les bibliothécaires, combien de divisions ? : rencontre sur les lieux d'échange et de débat de la profession. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 2009, n° 4, p. 17-22. [Accédé le 20 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0017-002

[4] *Ibid.*

[5] PIERRAT, Emmanuel. *Nouvelles morales, nouvelles censures*. Paris : Editions Gallimard, 2018.

[6] HECKMAN, Hubert. *Cancel ! De la culture de la censure à l'effacement de la culture*. Collection "Le Point sur les idées", dirigée par Jean Szlamowicz. Paris : Éditions Intervalles, 2022, p.4

[7] *Ibid.*

BY-NC-ND

important dans la propagation de la censure des livres en bibliothèques pour plusieurs raisons. D'abord, les idées liées à la cancel culture se partagent rapidement sur les réseaux. Ces idées trouvent souvent une communauté qui les soutient et les propage, ce qui incite à des réactions très fortes et parfois dangereuses. Enfin, il y a un enjeu de la sécurité des bibliothécaires sur les réseaux sociaux. Il y a des instances où il y beaucoup de tension autour de ces idées partagées dans le monde des sociétés numériques. Ces idées convergent et non seulement des citoyens se trouvent en désaccord, mais les bibliothécaires eux-mêmes sont parfois les victimes d'attaques ou menaces en ligne à cause des choix documentaires ou d'événements qui font un lien avec les documents dans leurs bibliothèques.

Il y a ainsi plusieurs cas de harcèlement des bibliothécaires exacerbés par les réseaux sociaux. Par exemple, en 2019, la bibliothèque Louise-Michel dans le 20e arrondissement de Paris a reçu des menaces en ligne lors de la programmation d'une lecture de contes par des drag-queens[8]. Ou encore, Amanda Jones en Louisiane aux États-Unis qui, a reçu des insultes, des accusations et des menaces de mort en 2022[9]. Dans ces deux cas, les bibliothécaires ont subi des menaces très graves sur les réseaux sociaux en raison de leurs choix en bibliothèque. Dans ces deux situations, il y a eu des procédures judiciaires en réponse aux délinquants pour protéger les bibliothécaires. Cela est rassurant que les bibliothécaires aient des protections légales. En même temps, nous devons nous demander pourquoi et comment la société est arrivée à ce stade. Ces situations sont mentalement et professionnellement difficiles pour les bibliothécaires pour une myriade de raisons. Mais, malgré tout, les réseaux sociaux sont importants pour les bibliothèques aujourd'hui comme moyen de communication avec les citoyens et pour partager leurs missions d'une manière plus efficace. Néanmoins, les réseaux sociaux peuvent créer des problèmes de sécurité pour les bibliothécaires et leurs missions en bibliothèque.

En plus de la manière dont ces informations sont partagées et traitées sur les réseaux sociaux, il est important de voir la couverture médiatique et la manière dont ces cas sont partagés dans les sociétés numériques et dans les actualités. Les bibliothécaires craignent parfois que les médias les malmènent. Mais en même temps, cette publicité des médias permet de partager l'histoire aux publics, pour qu'ils en prennent connaissance, même si l'histoire semble peu importante car l'incident est isolé par rapport aux autres bibliothèques[10]. Mais cette publicité a, parfois, le double effet d'augmenter la vente et la consommation de ces livres que certains groupes ou des partis politiques essaient de censurer ou supprimer des collections[11]. Cela montre que finalement, le public soutient le partage des

---

[8] Anecdote racontée lors d'entretien avec Romain Gaillard le 26 mars 2025

[9] ZIV, Ilan. USA - La guerre des livres. ARTE. [En ligne]. Publié 2024. Rediffusé jusqu'au 6 août 2026. [Accédé le 8 octobre 2024]. Disponible à l'adresse : https://youtu.be/IDNimWoRCOY?si=vbhaLJMoV9Dezlh_

[10] GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. Une république documentaire : Lettre ouverte à une jeune bibliothécaire et autres textes. BPI/Centre Pompidou. [En ligne]. 2004, p.1-163. p.21. [Accédé le 26 mars 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60542-une-republique-documentaire.pdf

[11] ANANTHAKRISHNAN, U.M. et BASAVARAJ, N. et KARMEGAM, S.R. et SEN, A. et SMITH, M.D. Book Bans in American Libraries: Impact of Politics on Inclusive Content Consumption. Marketing Science. [En ligne]. 2023, Vol. 44, Issue 4, July-August 2025, p.933-953. Le 14 mars, 2025. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1287/mksc.2024.0716

(cc) BY-NC-ND

connaissances et que les bibliothèques restent des lieux stratégiques dans la communauté. Malgré ces débats publics et la multiplication des pressions pour leurs institutions.

Ce contexte où la censure se redéfinit sous l'effet de nouvelles normes sociales et de pressions politiques en continu créent de nouveaux défis pour les professionnels. Les bibliothécaires se retrouvent au cœur des tensions entre leurs missions qui sont de garantir l'accès libre à l'information et les exigences sociétales de plus en plus influentes. Les bibliothécaires doivent non seulement protéger et fournir de l'information pour la société, mais ils doivent aussi faire face à un monde qui change rapidement, surtout en ce qui concerne la technologie et la diffusion de l'information. Ils doivent entretenir leurs collections et naviguer entre les débats suscités par la cancel culture et ceux générés par les convictions politiques. Ils doivent également faire face à l'évolution des conceptions sociétales du bien et du mal, conjuguée à la polarisation politique et à l'accélération de la couverture médiatique due à un monde de plus en plus connecté. Il y a, bien sûr, des bibliothécaires qui ne sont pas perturbés par ces changements, mais une question importante émerge (et surtout cela met en avant une préoccupation souvent citée par les personnes qui soutiennent davantage de contrôle sur les documents) : est-ce que les bibliothécaires sont influencés par des choix personnels dans les documents, malgré la polarisation de ces institutions ? L'autocensure peut exister des deux côtés, soit un bibliothécaire autocensure ses propres croyances quant à la polarité du document, soit il supprime, inconsciemment ou consciemment, les documents avec lesquels il n'est pas d'accord[12]. Il est important d'observer, et surtout, essayer de trouver les frontières et différences entre la censure, l'autocensure et le choix documentaire dans les bibliothèques.

Malgré les croyances personnelles des bibliothécaires, la bibliothèque reste un endroit qui aide les usagers à trouver l'information qu'ils cherchent, en particulier de l'information qu'ils ne peuvent pas trouver par d'autres moyens ou qu'ils n'osent pas chercher ailleurs. L'actualité de la situation est importante à prendre en compte car il y a, chaque jour, des nouvelles instances de contrôles qui commencent à s'installer. Aux États-Unis, nous pouvons observer actuellement une situation très médiatisée. Les chiffres élevés des cas des livres censurés montrent la gravité de la situation depuis l'année 2021. PEN America, une organisation fondée en 1922 aux États-Unis qui soutient la liberté d'écrire, la liberté d'expression et la protection des bibliothèques est un des groupes qui suit au plus proche ces changements des livres censurés aux États-Unis et au niveau international[13]. Cette organisation a publié un rapport fin 2024 qui a observé que depuis 2021, il y avait 15 940 instances des livres censurés dans les écoles publiques dans 220 circonscriptions scolaires publiques à travers vingt-neuf États[14]. Selon PEN America, cela montre une augmentation de

[12] Explication de l'autocensure lors de notre entretien avec Jean-Jacques François le 24 mars 2025

[13] Pen America. About Pen America. [En ligne]. 2025. [Accédé le 4 juin 2025]. Disponible à l'adresse : https://pen.org/about-us/

[14] PRICE, Gary. New Data From PEN America: Public School Book Bans in US Increase 200% For 2023-2024; 4,231 Titles Targeted; Total Book Bans Since 2021 Now Close to 16,000. [En ligne]. 2024. [Accédé le 25 novembre, 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.infodocket.com/2024/11/01/new-data-from-pen-america-school-book-bans-in-us-increase-200-for-2023-2024-4231-titles-targeted-total-book-bans-since-2021-now-close-to-16000/

(cc) BY-NC-ND

200% des instances des livres censurés entre l'année scolaire de 2022-2023 et l'année scolaire de 2023-2024.

Ces cas de contrôle des connaissances augmentent partout dans le monde et la Fédération Européenne et Internationale des librairies (EIBF) a publié un rapport pour mettre en avant ces exemples de la censure. L'EIBF a pour but, via son programme RISE (qui est cofinancé par l'Union Européenne) de protéger les droits des diffuseurs de livres. Plusieurs pays sont cités dans le rapport, mais la France a été critiquée pour le cas de l'œuvre *Bien Trop Petit* de Manu Causse qui a été interdit aux moins de dix-huit ans en France, malgré le fait que ce livre est destiné aux adolescents[15]. Ces statistiques, et surtout dans le cas de la censure, sont cruciales, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures, pour que nous puissions apprendre du passé.

Ainsi, ce n'est pas un nouveau phénomène, mais nous pouvons en observer une résurgence notable aujourd'hui. Avec une histoire si répandue, nous avons observé plusieurs phases d'ajustement. Dans ce mémoire, la période d'observation du phénomène de la censure des livres et comment cela est devenu de plus en plus un enjeu en bibliothèques sera placée plus spécifiquement entre 1995 et aujourd'hui. Cette période permet de montrer l'augmentation des livres censurés au cours de la période, en particulier dans l'explosion de la censure dont on a été témoin aux États-Unis mais aussi la menace que ces événements pourraient représenter pour les bibliothèques en France.

Étant donné que ce sujet couvre de nombreuses années et que ces phénomènes seront analysés en France et aux États-Unis, il existe beaucoup de sources et de documents importants qui seront inclus dans ce mémoire. Ces travaux comprennent plusieurs articles scientifiques, des livres, des essais de nature sociologique et une variété de domaines disciplinaires. Surtout, l'inclusion de lois, de décrets et de communications de la Bibliothèque nationale de la France (la BnF), de l'Association des bibliothèques en France (l'ABF) ainsi que de l'American Libraries Association (l'ALA). Ces sources seront indispensables pour mieux comprendre ce sujet et comment il se présente en France et aux États-Unis. Car ce sujet est d'actualité, il sera important de continuer de veiller sur les changements qui semblent en mouvement constant. Bien que ce mémoire mobilise un certain nombre de sources en français, la thématique abordée concerne à la fois la France et les États-Unis. Pour cette raison, plusieurs sources en anglais permettent de traiter les enjeux spécifiques au contexte américain, tant ce sujet est d'actualité : ce sont des sources scientifiques ainsi que des sources médiatiques. À cause de cette actualité, il est parfois difficile de trouver ou distinguer quelles sources étaient pertinentes pour cette recherche. Cela a été également un défi d'avoir plus de recul pour l'analyse de ces sources. Les travaux de recherche écrits étant importants pour mieux explorer le sujet, il s'avérait ainsi crucial d'avoir un avis actuel sur le sujet de la censure et les enjeux pour les bibliothèques et les bibliothécaires en France et aux États-Unis. Ces

[15] BOUHADJERA, Hocine. *Bien trop petit* : la censure par Gérald Darmanin dénoncée au niveau européen. [En ligne]. Septembre, 2024. [Accédé le 14 décembre 2024]. Disponible à l'adresse : https://actualitte.com/article/119248/politique-publique/bien-trop-petit-la-censure-par-gerald-darmanin-denoncee-au-niveau-europeen

(cc) BY-NC-ND

entretiens ont consisté en huit rendez-vous, qui comptent quatre professionnels des États-Unis et quatre professionnels en France. Les questions préparées ayant pour but de comprendre ce qu'est la censure, d'où elle provient, l'influence des réseaux sociaux et des médias, quels sont les enjeux pour les bibliothèques et les bibliothécaires et surtout, comment l'institution et le métier peuvent y faire face. Les personnes interrogées sont des auteurs, bibliothécaires et professeurs et qui ont une relation intime avec le sujet des livres censurés et la liberté intellectuelle en France ainsi qu'aux États-Unis. Ces professionnels ont été sélectionnés pour leur connaissances, recherche, expériences professionnelles et leurs postures dans le champ des bibliothèques et de l'information. En effet, quelques-unes des ressources dans la bibliographie ont été écrites en anglais. Ainsi, quatre des entretiens ont été réalisés en anglais. Les traductions de ces sources ont été faites par les soins d'autrice de ce mémoire.

Ce mémoire ne cherche pas à comparer de manière systématique les situations américaines et françaises, mais à présenter deux dynamiques contemporaines de censure en bibliothèque, en mettant en lumière certains points de résonance ou de divergence lorsque cela se justifie. Le but est d'analyser en profondeur chaque situation, de montrer des tensions communes ou des dynamiques voisines qui peuvent exister entre les deux pays dans le cadre des livres censurés et comment nous voyons ce phénomène dans les bibliothèques publiques. Cette analyse sert surtout à examiner l'état actuel de la censure, l'influence de la politique d'État sur les collections et des efforts de suppression des œuvres en bibliothèques publiques.

Ce travail analyse principalement la censure et l'influence des politiques en bibliothèques publiques aujourd'hui. Dans les deux pays de la France et des États-Unis, ce phénomène a changé plusieurs fois d'apparence, de critères et d'acteurs. Les citoyens ont le droit de mettre en question ce qui est présenté dans la bibliothèque, mais nous pouvons observer une croissance substantielle aujourd'hui de contestation de la présence des livres dans les bibliothèques publiques. Ces contestations touchent surtout les bibliothèques publiques ou municipales, mais il y a des cas importants de livres censurés dans les bibliothèques scolaires aux États-Unis. Comment le métier des bibliothécaires peut résister et conserver ses valeurs face à ces contestations ? Comment la censure s'exerce-t-elle aujourd'hui dans des sociétés démocratiques, particulièrement en France et aux États-Unis, et comment les bibliothécaires ainsi que les bibliothèques, lieux de savoir et de débat et représentantes des idéaux démocratiques, font-elles face à ces changements ?

Dans un premier temps, nous étudierons le rôle fondamental des bibliothèques dans la société, en tant qu'institutions démocratiques vouées à la diffusion d'information et à la pluralité de cette information. Ainsi que comment la censure prend d'autres formes à travers la cancel culture, la médiatisation des livres censurés et les influences des sociétés numériques sur la manière dont cette information est diffusée. Nous allons dans un deuxième temps examiner de plus près la situation actuelle en France et aux États-Unis. Comme mentionné, l'analyse de ces deux États ne sera pas une comparaison, mais principalement une présentation des tensions accrues pour les bibliothèques et bibliothécaires à cause des changements sociétaux et les opinions autour des informations partagées dans les bibliothèques. Après nous allons observer de plus près comment ces changements et évolutions dans la société ont un impact sur les bibliothèques et les bibliothécaires. Principalement, comment

BY-NC-ND

ils font face aux tensions. Comment ils comptent sur leurs connaissances, improvisent, s'adaptent et surmontent ces défis.

(cc) BY-NC-ND

I. LA CENSURE AUJOURD'HUI : LES NORMES SOCIALES, LA MORALISATION ET LA POLARISATION

A- DES LIEUX SUJET A LA CENSURE A RAISON DE LEUR ROLE DANS LA SOCIETE

1 - Le rôle des bibliothèques publiques en société

Le rôle d'une bibliothèque peut sembler évident. Mais les contestations ou la censure des livres peuvent mettre en question l'importance des bibliothèques publiques et de ses missions pour la société. Pour mieux comprendre pourquoi ces contestations et cas de censure sont présents en bibliothèque, il faut mieux comprendre ce que représente une bibliothèque et surtout, pourquoi son rôle dans la société est essentiel. La fédération internationale des associations de bibliothèques (l'IFLA) a été formée en 1927 à une conférence internationale des directeurs des bibliothèques. Cette association représente les intérêts des bibliothèques ainsi que les services d'information et leurs usagers. Leurs missions sont vastes, mais un de leurs buts le plus important est « d'améliorer les pratiques professionnelles et sensibiliser à l'importance croissante des bibliothèques à l'ère numérique »[16]. L'IFLA a proposé cette définition d'une bibliothèque publique en 2010 dans sa publication *Service de Bibliothèque Publique de l'IFLA Lignes Directrices, deuxième édition* :

« Une bibliothèque publique est une organisation établie, soutenue et financée par la communauté, soit par le biais du gouvernement local, régional ou national, soit par le biais d'une autre forme d'organisation communautaire. Elle donne accès à la connaissance, à l'information, à l'apprentissage tout au long de la vie et aux œuvres de l'imagination par le biais d'une gamme de ressources et de services et est également accessible à tous les membres de la communauté, indépendamment de la race, de la nationalité, de l'âge, du sexe, de la religion, de la langue, du handicap, de la situation économique et de l'emploi et du niveau d'éducation »[17]. Cette définition montre que la bibliothèque publique est une institution qui est financée par et pour les citoyens de ces communautés. En principe, ces lieux garantissent un accès libre à des connaissances fournies, sans contraintes sociales, financières, ou physiques.

La définition des bibliothèques et leurs principes fondamentaux en France peut être observée dans la Loi numéro 2021-1717 du 21 décembre 2021 aussi connue comme la Loi Robert. Elle définit les missions des bibliothèques comme des

[16] GUBBIN, B. et KOONTZ, K. Service de bibliothèque publique de l'IFLA lignes directrices. Publications de l'IFLA 147, 2e édition entièrement révisée. [En ligne]. 2010. [Accédé le 9 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://repository.ifla.org/server/api/core/bitstreams/38972f05-5a77-46ce-a67f-aaa7c7e3eb42/content

[17] *Ibid.*

BY-NC-ND

institutions qui « garantissent l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture »[18]. Ces documents peuvent être sous forme physique ou numérique, ou les deux. Les bibliothèques doivent concevoir et mettre en avant des activités, des services ainsi que des outils en lien avec leurs missions. Ces collections doivent être accessibles pour tous, elles doivent aussi aider à la réduction de l'illectronisme ainsi que l'illettrisme. Cette médiation doit garantir une participation et une diversification des citoyens. Ces institutions doivent aussi être disponibles pour former des partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociétaux, ce qui inclut les lieux pénitentiaires. Selon cette loi, les bibliothèques ont pour responsabilité de transmettre le patrimoine linguistique pour les citoyens d'aujourd'hui ainsi que les citoyens au futur. Ces missions ont aussi la responsabilité d'appliquer le pluralisme des croyances actuelles et « l'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public »[19]. Cette loi fournit non seulement une définition des fonctionnements et missions de la bibliothèque pour la société française, mais elle fournit une protection pour ces actions. Ce qui est essentiel face aux cas de la contestation des livres.

Une autre définition des bibliothèques publiques du point de vue américain vient de l'institut des services des musées et des bibliothèques (l'IMLS). L'IMLS est une agence indépendante du gouvernement fédéral des États-Unis créée en 1996. Ils ont pour but de « créer des bibliothèques et des musées solides qui mettent les gens en contact avec l'information et les idées »[20]. Similaire de l'IFLA, la définition d'une bibliothèque publique par l'IMLS contient la mention des lois de l'État pour la fondation d'une bibliothèque. Selon IMLS, une bibliothèque publique est: « établie en vertu de lois ou de règlements d'habilitation de l'État pour desservir une communauté, un district ou une région, et fournit au moins les éléments suivants : une collection organisée de documents imprimés ou autres, ou une combinaison des deux, un personnel rémunéré, un horaire établi dans lequel les services du personnel sont disponibles pour le public, les installations nécessaires pour soutenir une telle collection, un tel personnel et un tel horaire, et est financé en tout ou en partie par des fonds publics »[21]. Une similarité que nous pouvons observer entre la définition de l'IFLA et l'IMLS est que ces bibliothèques publiques sont, comme mentionné, financées par la communauté. Cette origine de financement est importante à noter car si ces bibliothèques sont financées par les citoyens, cela peut impliquer qu'ils peuvent avoir un avis sur ce qui est sur les étagères.

Ces définitions montrent que la bibliothèque est une institution vivante et en

---

[18] République Française. Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. [En ligne]. 2025. [Accédé le 18 novembre, 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044537514/

[19] *Ibid.*

[20] Library of Congress. Institute of Museum and Library Services (IMLS). Archive web, années 2000-2024. [En ligne]. [Accédé le 9 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.loc.gov/item/lcwaN0015016/

[21] American Library Association. Guides de ressources. La définition d'une bibliothèque : définition générale, comment définir ce qu'est une bibliothèque ? Les bibliothèques publiques. [En ligne]. [Accédé le 9 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://libguides.ala.org/library-definition#:~:text=Public%20Libraries,-Per%20the%20Institute&text=an%20organized%20collection%20of%20printed,%2C%20staff%2C%20and%20schedule%2C%20and

BY-NC-ND

mouvement constant. Elle s'adapte en permanence aux demandes et changements sociétaux. Ces collections sont pour tous, quel que soit la situation de la personne.

2 - Les bibliothécaires face aux attentes contradictoires

Les bibliothèques sont des institutions pour le peuple, par le peuple. Mais ce sont les bibliothécaires qui sont les chefs d'orchestre de ces espaces, accueillant les publics qui interagissent avec ces documents en tant qu'instruments de connaissance. Sans eux, ces endroits sont juste des bâtiments remplis de documents. De plus, les bibliothécaires possèdent des connaissances approfondies sur les documents dans la collection. Non seulement en ce qui concerne les actions d'acquisition, de catalogage et du désherbage, mais aussi à travers la création de la politique documentaire dans la bibliothèque. Parmi d'autres actions dans la bibliothèque, les bibliothécaires sont en contrôle de documents et leur diffusion. Le contrôle de ces documents peut être mieux dit comme la protection et la diffusion vers la société de ces connaissances. Car ces documents sont acquis, diffusés et protégés avec intention. En revanche, le public peut acquérir ces connaissances. Et ces connaissances élargissent et libèrent l'esprit.

Les activités du métier de bibliothécaire peuvent sembler évidentes. Il y a, bien sûr, des actions que les bibliothécaires mènent qui restent constantes malgré les avancées technologiques. Nous pouvons observer une définition des actions fondamentales des bibliothécaires, qui vient d'Inspecteur général des bibliothèques en 1997, Denis Pallier dans son œuvre *Histoire et évolution du métier de bibliothécaire.* Selon lui, il y a quatre actions qui ont toujours défini le métier des bibliothécaires dont : « collecter suivant certains critères ; traiter les ouvrages en les rangeant suivant un ordre intellectuel (classification) et matériel et en les recensant dans des inventaires ou catalogues ; rendre accessible en mettant les livres à la disposition de ceux auxquels ils sont destinés (sur place ou par prêt) ; conserver en veillant à préserver les documents contre le vol et les dégradations »[22]. Au cœur du métier, les bibliothécaires entretiennent une relation étroite avec les documents, en suivant les critères de la collection, que nous retrouvons dans la politique documentaire. En revanche, comme mentionné, cette liste des tâches ne met en avant qu'une partie de tout ce que les bibliothécaires font, surtout les bibliothécaires présents dans les bibliothèques municipales et publiques. Denis Pallier continue en disant que « les fonctions des bibliothèques publiques excèdent très largement l'offre de lecture »[23]. Cette déclaration consolide que les bibliothèques possèdent une place essentielle dans la société. L'importance du rôle des bibliothèques et bibliothécaires dans la société est de plus en plus menacée par les livres censurés ou mis en question pour leurs contenus. Ces réclamations contre des œuvres ou des actions dans la bibliothèque sapent brusquement l'attention minutieuse portée à la collection et à l'espace.

[22] PALLIER, Denis. Histoire et évolution du métier de bibliothécaire. [En ligne]. Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français. Numéro 164, 3ème trimestre, 1994. [Accédé le 13 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : 43978-histoire-et-evolution-du-metier-de-bibliothecaire.pdf

[23] *Ibid.*

BY-NC-ND

Pour créer les règles d'une collection, les bibliothécaires créent un guide qui est connu comme la politique documentaire. Chaque bibliothèque doit avoir cette politique et comme chaque bibliothèque est unique, les politiques documentaires peuvent ainsi varier. Selon une présentation de l'ABF en 2024, la politique documentaire doit faire deux choses principalement : « construire et définir une collection » ainsi que « gérer et évaluer la collection »[24]. Pour construire la collection, il doit exister des textes de référence, ainsi qu'une charte de la politique documentaire. Il faut également prendre note des enjeux de la politique documentaire en bibliothèque. Au regard de la gestion et évaluation de la collection, il faut définir les outils d'analyse et indicateurs d'usage, suivre les normes nationales, utiliser les documents et outils comme la fiche domaine, un schéma pour le développement des collections, des protocoles à suivre pour l'acquisition et le désherbage. Ce contrôle de développement des collections « recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation et la politique d'accessibilité »[25].

Il est également important de noter les différences entre acquisitions, retrait ou désherbage des livres. En effet, dans les cas de la censure ou contestation des œuvres nous pouvons souvent observer une frontière ténue entre l'achat de nouveaux documents et le désir des usagers d'enlever ces documents. Les bibliothécaires se trouvent, parfois, bloqués entre fournir un service et suivre ses missions et un usager qui n'est pas d'accord avec ses choix en bibliothèques. Nous devons aussi prendre en compte la possibilité que les usagers peuvent confondre le processus de désherbage et l'enlèvement des livres pour d'autres raisons. Le désherbage étant une activité réfléchie, méthodologique et pratiquée avec des connaissances et de la prudence dans ces actions. Parmi les actions à suivre pendant le désherbage est le procès IOUPI (incorrect, ordinaire, usé, périmé et inadéquat)[26]. Souvent dans les cas des livres censurés ou contestés, l'enlèvement de ces œuvres est fait sous le prétexte de désherbage. Cependant, le désherbage étant une activité faite selon des critères spécifiques, il ne peut pas être appliqué sur des documents pour des raisons subjectives. Cela est une des responsabilités des bibliothèques vers leurs collections ainsi qu'une des tâches effectuées avec soin par les bibliothécaires.

Le rôle des bibliothécaires est, essentiellement, de suivre les règlements de la politique documentaire, former la collection basée sur cette politique et diffuser ces documents aux publics. En plus de cette diversité des documents, il y a ainsi une diversité surtout dans les actions menées par les bibliothécaires eux-mêmes dans leur profession. Dans son article « *Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire* ? » professeure de sociologie et bibliothécaire, Anne Kupiec, note « qu'il est quasiment impossible de rendre compte de la diversité des activités du bibliothécaire à l'aide d'un seul verbe, alors qu'un médecin soigne, un mécanicien répare et un professeur

[24] HENARD, Charlotte. La politique documentaire : de quoi parle-t-on et comment faire ? Présentation d'ABF. [En ligne]. Le 16 décembre 2024. [Accédé le 15 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/Regions/Midi-Pyrenees/FORMATION/2024-2025/241216%20ABF%20POLDOC%20.pdf

[25] *Ibid.*

[26] DAVID, Stéphanie. Désherber en bibliothèque, Fiche Pratique. [En ligne, nécessite accès Enssib]. Créé le 17 janvier 2008. Mise à jour le 12 mai 2015. [Accédé le 6 janvier, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1735-desherber-en-bibliotheque.pdf

BY-NC-ND

transmet »[27]. Les bibliothécaires possèdent des connaissances importantes dans la bibliothéconomie. L'implication de ces connaissances est unique dans la sphère de la bibliothèque. De plus, l'importance n'est pas de définir le métier de bibliothécaire mais surtout de « porter l'accent sur la tentative - toujours renouvelée - de fonder l'identité du bibliothécaire en dépit de la variété des compétences, des activités et même des statuts »[28]. Néanmoins, cette diversité dans la profession est essentielle pour la réussite de la bibliothèque comme institution.

La définition du métier de bibliothécaire peut varier. Il y a aussi, comme mentionné, une importance pour la pluralité des documents. Cette pluralité des documents est décrite dans la politique documentaire. Il est essentiel de veiller sur la pluralité de la collection car le but ultime d'un bibliothécaire est de « faire entrer puis rester (le public) dans la bibliothèque, c'est l'avènement de ce que nous appelons l'animation »[29]. S'il y a une attention portée sur la pluralité des documents et les activités qui prennent place dans la bibliothèque, cela invite le plus de gens qui vont sentir à l'aise dans ces lieux.

Selon nos définitions de rôle de la bibliothèque publique en société et le rôle des bibliothécaires dans ces lieux, il est important de noter comment le public interagit avec les documents. Surtout, il est essentiel d'observer que les bibliothèques sont des institutions importantes qui accueillent des documents pour la communauté. Les livres présents en bibliothèques sont là car cette collection est créée pour et autour de la communauté. Même souvent, ces livres sont sélectionné car un usager a spécifiquement demandé pour ce livre.

L'acquisition des bibliothèques est souvent faite, en gardant les aspects de la politique documentaire en esprit, de demandes de public directes pour des œuvres. Un vrai enjeu pour les bibliothécaires est de créer une collection qui plaît à tout le monde. Dans certains cas de la contestation des œuvres, nous pouvons observer un contraste entre les missions des bibliothécaires et ce que le public demande. Il y a des avis très variés dans une société et parfois des gens répondent à ces variations de pensée avec la violence. Comme mentionné plus tôt, la violence envers les bibliothécaires, mais aussi, parfois, vers les documents eux-mêmes. Nous pouvons observer une histoire comme exemple de cette violence à cause de désaccord de croyances dans le livre du bibliothécaire James Larue *On Censorship: A Public Librarian Examines Cancel Culture in the US.* Un usager de la bibliothèque a demandé pour l'acquisition du livre *Daddy's Roommate (Le Colocataire de Papa).* Ce livre raconte une histoire d'un homme qui est divorcé de sa femme et tombe amoureux d'un homme. Ainsi il va vivre avec son nouveau partenaire. Une adhérente de la bibliothèque a demandé l'acquisition de ce livre pour expliquer à son enfant un changement dans l'état de leur famille qui était similaire à cette histoire. Un autre usager a manifesté son désaccord pour cette acquisition d'une manière violente, en déchirant le livre en trois parties au milieu de la bibliothèque. James Larue a réagi

[27] KUPIEC, Anne. Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 2003. N° 1, p. 5-9. [Accédé le 14 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001 ISSN 1292-8399

[28] *Ibid.*

[29] *Ibid.*

BY-NC-ND

en achetant six autres exemplaires du livre pour remplacer la copie détruite. Cette histoire est un bon exemple des missions de la bibliothèque, et ce qui est conclu par la déclaration que les bibliothécaires « n'achètent pas de livres pour *offenser* les gens. Nous les achetons pour soutenir notre communauté »[30].

Dans cette histoire, nous pouvons constater un contraste entre les missions de la bibliothèque, le rôle des bibliothécaires dans ces lieux et les attentes des publics qui interrogent ces documents. En plus des missions, les bibliothécaires doivent trouver des documents qui sont à jour, utiles et acceptés par les membres de la communauté. Les professionnels sont à la fois des médiateurs et des boucliers face aux tensions sociales en regard de la censure. Il y a une concentration de tensions dans ces lieux des services publics. Il y a des frictions entre les services fournis par les bibliothécaires et ce que certains usagers attendent de ces services de la bibliothèque.

3 – La Manifestation de la Censure : Les Continuités et les Divergences

Dans les cas de la censure des livres aujourd'hui, nous observons des changements ainsi que des continuités. La censure peut se présenter de plusieurs façons, particulièrement dans le monde des livres. Comme mentionné, nous pouvons voir une forte augmentation, surtout des demandes des adhérents pour la censure ou le retrait des livres. De plus, il y a des visions qui diffèrent dans la société de cette censure moderne. Surtout de comment cette censure se propage et pourquoi nous voyons ces augmentations. Nous pouvons observer dans le livre d'Alberto Manguel, écrivain et traducteur, *Une histoire de la Lecture,* l'origine de cette censure dans la société et comment cela est lié au pouvoir de l'État ainsi que le désir de garder ce pouvoir sur les connaissances quand il dit que « la censure est par conséquent, sous une forme ou une autre, le corollaire de tout pouvoir, et l'histoire de la lecture est éclairée par une suite apparemment sans fin d'autodafés, des premiers rouleaux de papyrus aux livres de notre temps »[31].

Puisque la censure n'est pas un nouveau phénomène, comme mentionné précédemment, nous pouvons constater qu'il a eu des changements de ce fait au fil du temps. Zafar Abbas et Muhammad Zubair Khan soutiennent cette proposition que l'origine de la censure vient d'une forme de pouvoir. Selon eux,

> « Le maintien de l'ordre est une raison courante de la censure, alors que le motif sous-jacent est d'empêcher le public de prendre connaissance d'informations susceptibles de menacer les autorités. Elle est utilisée officiellement pour supprimer et contrôler les expressions susceptibles de mettre en péril l'ordre

[30] LARUE, James. *On Censorship: A Public Librarian Examines Cancel Culture in the US (Speaker's Corner)*. Fulcrum Publishing, 2023.

[31] MANGUEL, Albert. *Une histoire de la Lecture*. Actes Sud, Paris. 1998. p.332

BY-NC-ND

public. Tout au long de l'histoire, la censure a été utilisée pour contrôler la conscience publique, surveiller la moralité et faire taire l'opposition »[32].

Cette déclaration indique que les pouvoirs des États ne veulent pas que les citoyens aient trop de connaissances sur certains sujets. Le contrôle des pensées aide le gouvernement à avoir du contrôle sur les citoyens. Ils notent aussi que ce sont « les démocraties en difficulté et les dictateurs qui utilisent la censure comme un instrument de maintien de l'ordre public dans le but d'entretenir l'ignorance du public »[33]. Il est important de noter le terme « les démocraties en difficultés ». Selon nos analyses, cela peut nous mener à imaginer qu'un État démocratique qui fonctionne correctement ne pratiquera pas la censure. Car l'État qui est vraiment démocratique soutient le processus d'apprentissage, la curiosité et la découverte de ses citoyens. Nous pouvons voir ce point soutenu par la philosophe et autrice Monique Canto-Sperber dans son livre *Sauver la liberté d'expression* quand elle dit « la réduction de la liberté de parler est le premier marqueur d'un régime non démocratique. Les voix critiques qui dénoncent les faits y sont alors réduites au silence et ne peuvent empêcher l'issue parfois tragique des événements sur lesquels elles tentent d'alerter »[34].

Une démocratie qui opère bien ne pratique pas la censure. S'il y a la pratique de la censure, il y a plusieurs facteurs, surtout le contrôle. Alberto Manguel continue en examinant ce point de contrôle en disant :

> « Ainsi que l'ont bien compris les dictateurs au cours des siècles, on domine plus facilement une population analphabète ; puisqu'on ne peut désapprendre l'art de lire une fois qu'il est acquis, reste à en limiter la portée. C'est pourquoi, plus que toute autre création humaine, le livre est le fléau des dictatures. Le pouvoir absolu demande que toute lecture soit une lecture officielle ; au lieu de bibliothèques d'opinions, la parole du souverain doit suffire »[35].

Cette citation peut nous guider vers une analyse de cette question de pourquoi cette censure arrive dans ces deux pays qui sont censés être démocratiques. Surtout, pourquoi les bibliothèques sont les cibles de cette censure.

Une autre vision de la censure de nos jours peut être analysée dans l'article « *Delegitimizing Censorship: Contending with the rhetoric of an anti-democratic movement* », d'Allison Jennings-Roche, directrice des collections initiatives digitales, qui note que « le mouvement contemporain de censure peut actuellement se concentrer sur des questions liées aux droits des LGBTQIA+ et à la justice sociale

[32] ABBAS, Z., KHAN, M.Z. Freedom of Expression under censorship is a threat to democracy. [En ligne]. The Dialogue, Vol. 15, numéro 1, janvier-mars 2020. p.23. [Accédé le 30 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : (PDF) Freedom of Expression under Censorship is a threat to Democracy

[33] *Ibid.*

[34] CANTO-SPERBER, Monique. Sauver la liberté d'expression. Éditions Albin Michel, Paris, 2021. p.87

[35] MANGUEL, Alberto, 1998, *op. cit.*, p.332

BY-NC-ND

raciale, mais la perspective idéologique est sensiblement la même »[36]. Cela montre que la censure reste la même activité, mais nous voyons que la censure aujourd'hui connaît un changement d'orientation. Les censeurs concentrent leur attention sur les sujets que les gens ont du mal à comprendre, qui semblent constituer une menace pour les idées établies dans la société, ou sur des sujets qu'ils ne comprennent pas ou qui les mettent mal à l'aise.

L'ALA a expliqué plusieurs exemples de la censure en action en bibliothèque publique sur leur site web avec des questions et réponses sur la liberté intellectuelle, ce qui sont :

> « Décider de ne pas acheter un titre populaire parce qu'il s'oppose personnellement au contenu ou à l'auteur. Exiger d'un utilisateur qu'il demande l'accès à des documents régulièrement en circulation (par exemple, en les remettant sur les étagères, derrière un bureau). Les conseils d'administration des bibliothèques demandent au personnel de la bibliothèque de retirer des documents sans suivre la politique ou la procédure de réexamen établie »[37].

Un autre éclaircissement qui montre des exemples de la censure en bibliothèques est fourni dans l'article *"The books will still be in the library": Narrow definitions of censorship in the discourse of challenges*, d'Emily Knox, doyen désigné par intérim, professeur des sciences d'information des bibliothèques et qui possède un doctorat dans le domaine. Selon elle, « la censure est un amalgame de pratiques, y compris l'expurgation de texte dans un document, le découpage de pages d'un livre ou le refus d'accès à des documents. Ces pratiques peuvent être passives, comme lorsqu'une institution choisit de ne pas acquérir de documents par crainte d'engendrer une controverse, ou actives, impliquant le retrait de livres des rayons d'une bibliothèque ou le filtrage de sites web sur les ordinateurs de la bibliothèque. Ce qui réunit toutes ces pratiques sous le terme de censure, ce sont les justifications données pour les mettre en œuvre »[38]. Par conséquent, nous pouvons observer que le terme de censure en bibliothèques couvre plus de terrain qu'un simple enlèvement d'une œuvre. Ainsi, cette définition nous montre que la censure est un phénomène politique puisqu'elle émane d'une forme de pouvoir. De plus, cela peut montrer que la censure provient surtout de la peur. La peur du pouvoir de la lecture et les connaissances qui proviennent de cette lecture.

Emily Drabinski propose une analyse possible de ces changements depuis 2020 quand nous pouvons observer de plus en plus de cas de la censure non seulement aux États-Unis, mais aussi en France : bien sûr les élections présidentielles de Trump

---

[36] JENNINGS-ROCHE, Allison. Delegitimizing Censorship: Contending with the rhetoric of an anti-democratic movement. The Political Librarian. [En ligne]. Vol. 6.1, printemps 2023. [Accédé le 8 juillet, 2025]. ISSN 2471-3155. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8747/galley/25566/view/

[37] American Libraries Association (ALA). Intellectual Freedom and Censorship Q&A: Examples of Censorship. [En ligne]. Mise à jour le 24 juin, 2023. [Accédé le 29 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Intellectual Freedom and Censorship Q & A | ALA

[38] KNOX, Emily *"The books will still be in the library": Narrow definitions of censorship in the discourse of challenges.* Library Trends. [En ligne]. Vol. 62, No. 4, p.740-749. 2014. p.742. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : DOI : 10.1353/lib.2014.0020

BY-NC-ND

ainsi que Macron et les changements que cela a porté dans la société vis-à-vis les politiques de l'État. Mais surtout l'occurrence de COVID-19. Les familles se retrouvaient chez eux toutes ensembles et les parents ont vu plus intimement ce que leurs enfants étudiaient à l'école[39]. Ce fait que les parents ont vu plus précisément ce que leurs enfants lisaient à l'école ajouté au fait que le monde a changé très rapidement et d'une façon effrayante peut être une explication de cette augmentation des livres censurés et la contestation des livres.

Une autre théorie à explorer est que les livres en eux-mêmes ont un pouvoir sur le lecteur. Les livres peuvent changer non seulement nos connaissances, mais ils fournissent de l'empathie et exercent une influence sur comment nous percevons le monde. L'auteur Alberto Manguel a aussi affranchit ce point en disant que « nous sommes ce que nous lisons »[40]. Ce qui est une déclaration qui peut faire peur aux parents et même au gouvernement. Si les gens sont libres d'acquérir de l'information, cela peut être une menace pour l'ordre établi. Ou l'ordre d'une société qui contient des préjugés, comme l'homophobie ou le racisme. Manguel continue en disant qu'un « écrivain peut construire un texte de bien des façons, en choisissant dans le stock commun les mots qui lui paraissent le mieux exprimer son message. Mais le lecteur qui reçoit ce texte n'est pas confiné à une seule interprétation »[41]. Cela crée la possibilité de plusieurs interprétations d'un texte et la possibilité que des personnes adaptent les comportements d'un livre ou changent d'avis. Ces théories peuvent même être liées à la cancel culture et la possibilité de changer nos pensées comme société. Dans tous les cas, cela est une menace à la liberté intellectuelle et la liberté des personnes d'apprendre et d'étudier les sujets qu'ils souhaitent dans une institution publique comme la bibliothèque.

B - LES MUTATIONS DE L'INFORMATION FACE A LA CENSURE

1 - La place de la Liberté Intellectuelle en bibliothèque

Dans les cas de la censure et des contestations de livre, il y a un vrai enjeu concernant la liberté intellectuelle. Nous voyons souvent ce lien entre les deux aspects car la liberté intellectuelle est considérée être une valeur constitutive de la bibliothéconomie. Grâce à cette considération, et le fait que, comme établi, les bibliothèques sont des institutions par le peuple et pour le peuple. Nous pouvons déterminer que la liberté intellectuelle est ainsi un aspect primordial pour un pays démocratique. Dans son article « *"For all the people": Public Library directors interpret intellectual Freedom* », Shannon Oltman, professeur assistante dans l'école d'information et sciences des bibliothèques de l'Université de Kentucky note que « la liberté intellectuelle est étroitement liée à l'accès à l'information, en

[39] Anecdote racontée lors d'entretien avec Emily Drabinski le 5 juin 2025

[40] MANGUEL, Alberto, 1998, *op. cit.*, p.209

[41] *Ibid*. p.220-221

BY-NC-ND

particulier dans les bibliothèques publiques »[42]. Cela montre le fait que pour que les citoyens puissent disposer de la liberté intellectuelle, il faut avoir un accès sans entrave à l'information. Cela est le but des bibliothèques dans la société. Mais si ce but est souvent mis en question ou contesté par des publics dans la forme de demandes d'enlèvement des œuvres de la bibliothèque, cela rend presque impossible les objectifs des bibliothécaires dans leurs métiers.

Dans *Sauver la liberté d'expression*, la philosophe Monique Canto-Sperber continue son analyse de l'expression de la liberté dans la société en explorant les définitions ainsi que le concept de sa représentation. Elle fournit d'abord une explication de ce que la liberté d'expression représente dans la société en disant que : « « La liberté d'expression » fut dès lors communément comprise comme un tout, qui réunissait la liberté de parler en société, la liberté d'expression politique et la liberté de croyance religieuse. De la même façon, la vertu de tolérance, à l'origine restreinte aux croyances religieuses, devint un principe moral général valant non seulement pour les croyances, mais aussi pour la parole qui circule en société »[43].

Dans cette déclaration, Monique Canto-Sperber implique que cela est important pour la société de garder une forme de tolérance pour les autres croyances. Ainsi que les expressions de ces croyances. Cependant, elle continue en mettant des limites à cette tolérance. Les citoyens ont le droit de s'exprimer librement et d'étudier les sujets qu'ils souhaitent. Cependant, ces paroles ne doivent pas blesser les autres personnes. Elle dit : « d'un autre côté, on ne peut ignorer que la parole sert dans certains cas à tromper, abuser, faire mal et même provoquer à la haine et au meurtre, d'où la nécessité de contrôler ses usages déviants, comme c'est le cas avec toutes les autres libertés. Toutefois, la réalité toujours nouvelle et mouvante de la parole rend souvent ce contrôle difficile »[44]. Selon Canto-Sperber, les sociétés modernes se trouvent dans des situations difficiles à surmonter face à la liberté d'expression. Il y a deux choix, soit nous laissons la situation, « dans l'espoir que les abus d'expression comme les excès de censure finiront par s'émousser »[45]. Soit, les pouvoirs publics se battent contre la haine et pénalisent ceux qui partagent ces idées. Cependant, « de telles interdictions incitent ceux qui en sont la cible à se présenter en victimes de la censure, voire en héros d'une liberté d'expression bafouée, car seuls à dire une vérité que personne ne veut entendre »[46].

Nous pouvons observer ce phénomène illustré dans l'histoire du Front National avec qui ce mémoire a commencé. Lorsqu'il y a une tentative de défense d'une partie, même si moralement cela semble d'être le bon choix. Car cela est une défense contre la haine ou un avis qui est blessant pour une partie de la population. Les personnes qui sont interdites de partager leurs avis utilisent ensuite l'argument selon lequel

---

[42] OLTMANN, Shannon M., PhD. "For all the People": Public Library Directors Interpret Intellectual Freedom. University of Chicago. The Library Quarterly. [En ligne]. Vol. 86, no. 3, pp. 290-312, 2016. University of Kentucky, UKnowledge, Information Science Faculty Publications, 31. [Accédé le 9 janvier, 2024]. DOI : https://doi.org/10.1086/686675. Disponible à l'adresse : https://uknowledge.uky.edu/slis_facpub/31

[43] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.13

[44] *Ibid*. p.14

[45] *Ibid*. p.18

[46] *Ibid*. p.19

BY-NC-ND

cela est une atteinte à leur liberté d'expression. Ce qui crée un dilemme pour comment procéder, pour qui peut exprimer quelles informations. Il faut se demander à quel point quels matériaux ainsi que quelles activités peuvent être représentés dans la bibliothèque. En outre, il faut se demander si cela est la responsabilité de la bibliothèque de représenter chaque avis dans la société au nom de la liberté intellectuelle ainsi que la liberté d'expression.

Dans son livre *Nouveaux penseurs de la gauche américaine*, Pierre Ansay présente et analyse les travaux de plusieurs observateurs de la société aux Etats-Unis. Pierre Ansay analyse les maximes de l'économiste et philosophe Amartya Kumar Sen. Il présente l'idée que nous avons des libertés substantielles où nous sommes libres de mener nos désirs sans obligations sauf celles imposées par l'espace publique. Ce qui doit aussi inclure le respect pour les autres et leurs idées. Une proposition similaire à ce que nous avons observé dans la déclaration de Monique Canto-Sperber. De plus, il y a des libertés instrumentales, qui nous aident à mettre en action nos libertés substantielles. Ces libertés instrumentales fournissent un lien pour mettre en opération les capacités des citoyens de la société. Grâce à ce lien, « il y a un cercle vertueux, instauré par le jeu démocratique, entre les libertés négatives dans leur capacité de critiquer le pouvoir et les institutions publiques qui organisent la vie en société et qui mettront en place une gamme de libertés instrumentales afin d'accroître la capabilité des individues »[47]. Cette déclaration montre que les bibliothèques sont des actrices importantes dans la manifestation de la liberté intellectuelle de la société. Elles laissent les citoyens entrer, sans contraintes. Ils peuvent être libre d'explorer des sujets à leur aise ou simplement être présents. Les citoyens sont, en outre, libres de critiquer. Ce qui peut montrer un lien entre la contestation des livres en bibliothèques et leurs disponibilités. Mais ce raisonnement montre que cela est bien le rôle de la bibliothèque comme institution publique dans une démocratie, de fournir des instruments de la liberté intellectuelle.

Mais à cause de, ou grâce à, ces contestations des œuvres, les bibliothécaires ont en revanche un autre travail à mener, la défense de la liberté intellectuelle et son expression. Quand les bibliothécaires et les bibliothèques sont souvent obligés de défendre leurs actions et leurs œuvres contre la censure, le particularisme et les croyances de la religion, ils sont laissés avec un seul choix : « à force de défendre la censure, l'ethnie, la religion et le particularisme, on lui laisse le beau rôle : défendre la liberté »[48]. Cela est le rôle du bibliothécaire d'acquérir les documents et choisir ce qui est représenté comme information dans la bibliothèque. Comme nous avons observé dans l'explication de l'importance de la politique documentaire ainsi que les procès de désherbage. Mais nous pouvons continuer plus loin en disant que peut-être un des rôles le plus important d'un bibliothécaire est encore plus que quelle information est disponible. Cela est de défendre, non seulement l'expression de la liberté intellectuelle. Mais surtout de fournir les instruments pour explorer cette liberté intellectuelle et de défendre le droit d'accès à cette information.

---

[47] ANSAY, Pierre. *Nouveaux penseurs de la gauche américain*. p.89-90. Editions Couleur livres asbl, Charleroi, 2011.

[48] FOUREST, Caroline. *Génération Offensée : De la police de la culture à la police de la pensée*. Paris, Grasset, 2020. p.151

BY-NC-ND

Comme nous l'avons établi, les rôles des bibliothèques sont multiples. Un de ces rôles est la représentation ainsi que la mise en action des outils qui encouragent la liberté intellectuelle. Mais en face de cette augmentation des contestations des livres et des cas de censure, les bibliothèques se trouvent dans une position de défense de son rôle dans la société. Dans ce cas nous pouvons encore faire un lien avec la politique documentaire qui est présentée par la bibliothèque. Les auteurs Paul T. Jaeger, professeur de sciences et information des bibliothèques et Allison Jennings-Roche, directrice associée des initiatives numériques et des collections à l'université de Baltimore, proposent que les bibliothèques puissent aller plus loin en disant ce qu'elles ne représentent pas en regard de la liberté intellectuelle. Ils expliquent que si les bibliothèques arrivent à définir ce qu'elles ne peuvent pas ou simplement ce qu'elles ne défendent pas en termes de la liberté intellectuelle ou éducative « fournirait un terrain beaucoup plus solide sur lequel les bibliothèques pourraient s'appuyer pour affronter les bigots, les censeurs et autres factions anti-bibliothèques »[49]. Ils continuent en disant que à cause de l'environnement politique en ce moment, cela est plus important que jamais de définir la liberté intellectuelle et sa valeur en bibliothèque. Si cela est le cas, cela « pourrait constituer une défense extrêmement précieuse contre ceux qui souhaitent purger les collections des bibliothèques de certaines idées et de certaines populations »[50]. Car les bibliothèques se trouvent face à beaucoup de critiques, elles peuvent, en plus de la politique documentaire, établir les limites de quoi la liberté intellectuelle représente en bibliothèque.

Dans son livre *Sauver la liberté d'expression*, Canto-Sperber continue son analyse de ce droit en regardant le travail de John Stuart Mill. Un autre aspect de cette liberté intellectuelle en société qu'il est important de prendre en compte est « qu'aucune limitation de la liberté d'expression des individus, qu'elle émane de l'État ou de la société, n'est donc légitime, même si elle prétend s'appliquer « pour le bien »[51]. Nous voyons, en outre, que les bibliothèques décident quels documents sont placés sur étagères et quelles activités prennent place. Comme nous l'avons mentionné, une étape après cela est de définir en quoi la bibliothèque représente la liberté intellectuelle. De plus, souvent cette censure ou contrôle sur les livres viennent d'un effort de protéger des gens, les enfants inclus. Monique Canto-Sperber continue son analyse d'œuvre de John Stuart Mill en disant qu'il y a une réalité psychologique unique, « les intérêts humains », qui à la fois constitue la valeur de la liberté d'expression et sert à justifier ses limites, la liberté de parler ne pouvant être restreinte qu'en cas d'atteinte aux intérêts des autres »[52]. La déclaration de John Stuart Mill est, en outre, similaire des réflexions de Monique Canto-Sperber ainsi

[49] JAEGER, Paul T., JENNINGS-ROCHE, Allison. Clarifying Intellectual Freedom, neutrality, and professionnal expertise to better defend libraries from books bans, disinformation and defunding. The Political Librarian, Special Issue. Vol. 8.1, p.88-96. p.94. [En ligne]. Avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9032/galley/25782/view/ ISSN 2471-3155

[50] *Ibid*. p.94

[51] MILL, John Stuart. De la liberté. [En ligne]. 1859. Traduction Française de Laurence Lenglet. Paris, Gallimard, 1990. Collection Folio Essais. p.70 et 74. [Accédé le 23 juillet, 2025]. Livre disponible en ligne à l'adresse : mill_libertepdf.pdf

[52] *Ibid.* p.76

(cc) BY-NC-ND

que Ansay quand ils disent que de mettre en silence les autres menace la liberté intellectuelle.

Comme nous avons discuté avant, la tolérance est importante dans la société. Pour qu'une société démocratique et, en plus, pour que les institutions publiques dans ces sociétés démocratiques fonctionnent bien, il faut avoir la possibilité de mélanger plusieurs versions des pensées et croyances. De plus, les réflexions de Canto-Sperber confirment que nous ne pouvons pas imposer notre façon de vivre aux autres de la société. Nous vivons comme nous le souhaitons, mais il faut, en revanche laisser les autres gens faire pareil[53]. Cela inclut les œuvres et les activités à laquelle ils participent, dont les activités en bibliothèque. Car, comme nous avons discuté dans les définitions de la censure en bibliothèque, réduire au silence les autres peut être considéré d'être une forme de la censure.

2 - La "cancel culture" : comment réconcilier avec le passé ?

Le concept de la « cancel culture » peut être étroitement associé à la liberté intellectuelle. Bien que le terme soit différent, la cancel culture représente des idées surtout du passé, auxquelles les gens craignent de se confronter. Surtout, en regard de la « cancel culture », souvent à cause de ces croyances liées à ce terme, les gens trouvent que ces œuvres doivent être changées ou complètement éliminées. Ce qui nuit à la liberté intellectuelle des autres personnes qui espèrent consulter ces documents. De plus, selon nos réflexions à ce stade, nous pouvons constater que cette cancel culture est une forme de censure. Car cela est une façon d'éliminer les textes dans une œuvre ou une forme moins littérale de déplacement. Puisque dans ce changement de texte, il y a un déplacement des idées. Si ces textes changent, les idées de l'auteur à l'origine sont changées. Et d'une façon, ceci peut également être considéré comme le refus d'une personne de voir l'œuvre parce qu'elle en voit une version modifiée. De plus, à cause de ce phénomène de la cancel culture, nous pouvons voir parfois le retrait de l'œuvre. La plupart du temps, ces livres censurés, interdits ou « annulés » voient des changements des textes ou des éliminations des passages dans les textes, ce qui change parfois le sens du livre.

Selon Hubert Heckman, l'utilisation d'anglicisme « cancel culture » peut être traduit en « culture de l'effacement » par l'Académie Française. Ce phénomène vient des universités en Amérique du Nord dans les années 2010. Cela inclut « un ensemble de pratiques…dans le monde de la culture : indignation, dénonciation, ostracisation, boycott, censure… »[54]. Nous voyons de plus en plus aujourd'hui l'emploi de ce terme en France.

Dans son œuvre *Toutes les époques sont dégueulasses*, Laure Murat, historienne et professeure à l'Université de Californie à Los Angeles, aborde ces

[53] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.299

[54] HECKMAN, Hubert, 2022, *op. cit.*, p.5

BY-NC-ND

idées d'une nouvelle forme de censure de nos jours. Elle dit que « dans cet espace politique et polémique sont les guerres culturelles, deux clans s'affrontent. D'un côté, on tempête contre une censure nouvelle, on dénonce la moraline tous azimuts et une « réécriture de l'histoire » sous la pression d'une minorité tyrannique » […] et « de l'autre, on justifie la réécriture des classiques »[55]. Nous pouvons en outre observer des changements dans la société, mais similaire à la notion de la censure, la cancel culture vient également d'une minorité de la population. Cécile Touitou, responsable de la cellule prospective de Sciences Po a fait un écho de ce sentiment sur la cancel culture. Elle dit que la cancel culture est beaucoup plus dangereuse que la censure puisqu'elle envisage de changer la réalité. Nous modifions et « [réécrivons] l'histoire. Il faut contextualiser [ces œuvres], les expliquer, mais pas les modifier »[56]. En comparaison, la censure est plus totalitaire dans ses actions.

Nous pouvons constater, en outre, que parfois, la cancel culture a de bonne intention pour amener de la justice ou rectifier le passé. Il y a des visions différentes de ce phénomène. Par exemple, Hubert Heckman adresse la cancel culture en disant que « c'est une lutte « progressiste » pour les droits des minorités qui se retournent, avec des méthodes particulièrement autoritaires, contre les droits de tout le monde – minorités comprises. La cancel culture brandie par les politiques de l'identité restreignent la liberté d'expression, l'accès au savoir et la liberté de création »[57].

Ce phénomène de la cancel culture est difficile à affronter, surtout dans une société qui évolue et change en permanence. Cet aspect de changements est un enjeu important pour la littérature. Et encore à plus grande échelle, les bibliothécaires et les bibliothèques. Car les bibliothécaires dirigent et, représentent l'information qui est dans les bibliothèques, ils ont ainsi une responsabilité envers la collection. En même temps, la cancel culture semble être une bataille qui ne peut être gagnée. Selon l'auteure Caroline Fourest, qui s'intéresse aux droits de l'homme, en plus d'autres sujets, va jusqu'au point de dire que la cancel culture est une menace pour l'aspect fondamental de la démocratie. « Si la liberté de parler s'arrête chaque fois qu'un groupe ou une personne s'offusque, alors le débat, la simple conversation, la démocratie elle-même, ne peut qu'étouffer »[58]. Comme nous avons déjà discuté, il ne faut pas que ces paroles ne nuisent aux personnes, mais la cancel culture vise, parfois, plus que des passages des textes qui peuvent sembler blesser réellement des gens.

Cela peut être un avis qui semble controversé, surtout pour des personnes qui croient que la bibliothèque est un endroit qui doit être neutre ou un espace de sécurité. Mais le vrai objectif d'une bibliothèque est de soutenir la liberté d'expression et le partage de l'information. Ces débats autour de la cancel culture sont encore plus difficiles quand la collection est fondée sur une politique

[55] MURAT, Laure. *Toutes les époques sont dégueulasses*. Lagrasse : Éditions Verdier, 2025. Collection : Les Arts de Lire. P. 9-10

[56] Anecdote racontée lors d'entretien avec Cécile Touitou le 21 mai, 2025

[57] HECKMAN, Hubert, 2022, *op. cit.* p.12

[58] FOUREST, Caroline. *Génération Offensée : De la police de la culture à la police de la pensée*. Paris, Grasset, 2020. p.152

BY-NC-ND

documentaire réfléchie. La politique documentaire protège ces œuvres des changements ou d'une élimination injustifiée de la collection. En outre, Fourest souligne que « le progrès n'est pas question d'apprendre à se taire, mais d'apprendre à mieux se parler »[59]. Nous pouvons voir qu'il y a plusieurs professionnels qui préfère communiquer ou mener une discussion sur ces textes au lieu de les modifier. Plutôt que de changer des mots ou des œuvres par peur, il vaut mieux essayer de mieux comprendre l'origine de ces œuvres. C'était quoi le contexte historique de la période de l'écriture. Surtout la question de, cette œuvre contient-elle des propos haineux ou des atteintes à des personnes ? Si cela n'est pas le cas, cette œuvre peut et doit être encore diffusée et protégée.

La notion de la cancel culture est liée aux contextes historiques qui ont changé, mais cette action est ainsi liée à des questions financières. Il y a des inquiétudes pour les contenus de ces œuvres et souvent des changements ou enlèvement des textes ou même le livre entier est interdit à cause d'un passage qui ne convient pas. Souvent ces livres sont considérés comme des « classiques » en revanche, des livres qui apportent des sommes importantes pour les éditeurs ainsi que les auteurs[60]. Il est en outre important ainsi qu'intéressant financièrement pour ces éditeurs de changer l'œuvre pour continuer à vendre des exemplaires.

D'un point de vue financier, Pierre Vesperini, chercheur au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), présente l'idée que « pour que le système fonctionne de la façon la plus efficace possible, il convient que les travailleurs se voient comme de simples rouages dans une grande machine »[61]. Vesperini continue en disant « qu'il ne veut pas davantage d'âmes en quête de liberté, mais des corps dociles »[62]. Pour que la société produise et que les profits continuent, cela est mieux pour le système que les gens ne se posent pas des questions. Cela attaque, en outre, indirectement les bibliothèques, qui sont des institutions qui soutiennent directement la liberté intellectuelle. Les deux aspects financiers de la cancel culture s'aligne car pour que les éditeurs ainsi que pour les auteurs vendent assez d'exemplaires. Cette cancel culture est une façon de nettoyer ce qui gêne et éliminer l'esprit critique. Nous pouvons constater que la notion de la cancel culture fonctionne bien en tant que notion dans une société capitaliste. Si les gens sont toujours en train de produire, pour consommer et que les espaces où des idées peuvent être discutées et échangées sont éliminés (comme des troisièmes lieux ou les bibliothèques), cela est plus facile de contrôler les pensées. Quand l'esprit critique est limité ou même éliminé, la liberté intellectuelle est diminuée et les pensées de la société plus facilement influençables.

L'aspect important de la liberté intellectuelle est que cela laisse un choix aux citoyens, qui, à leur tour, encouragent la cancel culture. À la place de changer ou éliminer les classiques, il faut laisser l'espace pour l'exploration « car prendre

---

[59] *Ibid.* p.152

[60] MURANT, Laure, 2025, *op. cit.*

[61] VESPERINI, Pierre. *Que faire du passé ? Réflexions sur la "cancel culture"*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 2022. p.88

[62] *Ibid*. p.89

BY-NC-ND

conscience des parts d'ombre de son passé ou de sa discipline est toujours douloureux, et réfléchir est toujours dangereux, tant cette activité fait tout de suite vaciller les certitudes qui fondent notre vie »[63]. Il y a aujourd'hui, beaucoup d'œuvres qui sont vues comme meilleures, dans un sens moral, ou mieux écrites. Mais la liberté intellectuelle laisse les personnes explorer ces anciennes œuvres. Ils peuvent gagner ces connaissances et faire un avis pour eux-mêmes. À la place de dire aux gens ce qu'ils doivent lire ou consommer comme contenu, car cela est maintenant vu comme daté. Ces choix de ce que les personnes peuvent lire ou apprendre laisse l'espace pour l'esprit critique. Il faut « faire exploser le canon » et « revoir la discipline de fond en comble ». Les classiques méritent de survivre uniquement s'ils deviennent « un lieu de contestation » pour les communautés qui en ont été les victimes »[64]. De cette façon, nous luttons contre la « cancel culture » et la censure des œuvres. L'histoire doit être protégée pour que nous puissions, à la limite, l'enseigner différemment. Nous devons essayer de protéger les œuvres, même si cela est simplement pour permettre que les futures générations apprennent des leçons d'elles.

3 - Entre inclusion et exclusion : les politiques de collections

Ces changements et ces idées qui divergent dans la sphère sociale exercent une pression sur les bibliothèques et leurs choix en matière de politique documentaire. Ces phénomènes forcent les bibliothécaires à faire des choix entre ce qui doit être inclus dans la collection versus ce qui ne doit pas être inclus. Cette procédure de la sélection peut, parfois, exercer une influence qui vient de l'extérieur. Surtout une pression des groupes de pression ou des politiques ou des élus. Quand les bibliothécaires établissent leurs collections selon la politique documentaire qui a été créée pour leurs bibliothèques, ils suivent des critères définis. Cette réflexion sur la sélection en bibliothèque est importante car ce terme peut être appliqué contre les bibliothécaires ainsi que les personnes souhaitant exercer la censure sur les collections. La différence qui est la plus importante est que les bibliothécaires choisissent les documents basés sur leurs connaissances ainsi que les documents qui ne sont pas seulement appropriés pour leurs utilisateurs, mais souvent, comme nous l'avons vu, spécifiquement demandés.

Pour comparer la différence entre quelqu'un qui sélectionne d'un point de vue de censure et le bibliothécaire qui fait la sélection, nous pouvons évoquer un terme souvent utilisé par les professionnels des États-Unis :« cherry picking ». Ceci est une expression qui implique une sélection subjective du matériel. Littéralement cela signifie que la personne sélectionne la cerise le plus belle. La plupart du temps, cette action provient des personnes qui souhaitent contester ou censurer un livre. Des passages sont choisis, souvent hors de contexte, dans l'espoir d'illustrer la valeur, ou manque de valeur, d'une œuvre. Ces parties sont choisies car elles sont les plus pertinentes pour soutenir les arguments du censeur. Chaque œuvre est unique et

[63] *Ibid*. p.74

[64] *Ibid.* p.102

BY-NC-ND

contient de l'information qui a été mise dedans avec l'intention de l'auteur. Et surtout, quand un livre est publié, il est mis dans une catégorie d'âge appropriée pour son contenu. Nous pouvons voir ce concept relevé dans les entretiens de James Larue ainsi qu'Amanda Jones quand ils discutaient des cas des contestations dans leurs bibliothèques. Les deux ont mentionné comment des adhérents en soutien des livres censurés choisissent des passages spécifiques dans ces livres pour les attaquer[65]. Souvent les personnes qui souhaitent enlever un livre ont trouvé un passage qui leur déplaît et ils déclarent que le livre entier doit être placé ailleurs ou éliminé de la collection.

Nous pouvons observer une définition plus concrète de ce phénomène du « cherry picking » ou d'une sélection pointue dans l'article *Not censorship, but selection* de Lester Asheim, un bibliothécaire et professeur des sciences et informations des bibliothèques. Il explique cette terminologie en disant « qu'une conséquence inévitable de l'approche négative [de la censure] est qu'elle conduit à utiliser des parties isolées plutôt qu'un ensemble complet sur lequel fonder un jugement. Sortis de leur contexte et affectés d'un poids totalement disproportionné par rapport à leur place dans l'ensemble de l'ouvrage, des mots isolés et des passages sans rapport entre eux peuvent être utilisés pour condamner un livre »[66]. Cette vue de la littérature est très focalisée sur les détails du livre et moins sur le livre comme une chose entière. Nous avons observé un résultat similaire dans le cas des livres qui tombent sous l'effet de la cancel culture. Lester Asheim continue en disant que « le sélectionneur dit : s'il y a quelque chose de bon dans ce livre, essayons de le garder : le censeur dit : s'il y a quelque chose de mauvais dans ce livre, rejetons-le. Et comme il est rare qu'une œuvre soit parfaite, quelle que soit sa forme, l'approche du censeur peut détruire beaucoup de choses qui valent la peine d'être sauvées »[67]. Cette déclaration montre le rôle de bibliothécaire comme sélectionneur. Les bibliothécaires considèrent l'œuvre dans sa globalité pour leurs sélections. Et ils décident, selon leurs connaissances, si ce livre traite d'un sujet qui est globalement bénéfique pour le lecteur. Quant au contraire, le censeur sélectionne un passage ou un mot qui lui déplaisent.

En continuant avec les sujets que nous avons discutés sur la politique documentaire ainsi que la sélection en bibliothèque et ces enjeux vis-à-vis les implications de la censure, nous pouvons ensuite analyser les cinq lois de Ranganathan. Ces cinq lois de la bibliothéconomie ont été déclarées en 1931 et sont : « 1. Les livres sont faits pour être utilisés, 2. à chaque lecteur son livre, 3. à chaque livre son lecteur, 4. épargnons le temps du lecteur, 5. une bibliothèque est un organisme en développement »[68]. Ces cinq lois sont importantes à considérer car elles montrent dans une manière efficace le but de la sélection par un bibliothécaire.

---

[65] Anecdotes racontées lors des entretiens de James Larue et Amanda Jones

[66] ASHEIM, Lester. *Not Censorship But Selection*. [En ligne]. Publié pour la première fois en septembre 1953 dans le Wilson Library Bulletin, 28, 63-67. L'autorisation de partager cet article a été accordée à l'Office pour la Liberté Intellectuelle d'ALA en novembre 2005. [Accédé le 21 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : Not Censorship But Selection | ALA

[67] *Ibid.*

[68] BLANQUET, Marie-France. « Un visionnaire venu des Indes : Shiyali Ramamrita Ranganathan ». Bulletin des Bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. Numéro 1, p. 12-17. 2012. [Accédé le 29 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Un visionnaire venu des Indes | Bulletin des bibliothèques de France ISSN 1292-8399

BY-NC-ND

Une bibliothèque est pour les peuples et de plus en plus un service entièrement gratuit. Malgré le fait que ce service soit gratuit, les livres doivent être sélectionnés avec soin pour le lecteur. Ils doivent surtout être utiles pour le lecteur. Nous pouvons en plus aller plus loin en disant que ces lois peuvent fonctionner comme une forme de publicité pour les bibliothèques. De plus, ce processus de sélection montre que les bibliothèques, malgré le fait que ces institutions soient gratuites, participent à une forme de marketing. Néanmoins, même s'il n'y a pas nécessairement un échange d'argent en bibliothèque, il y a surtout l'existence d'un scénario d'un client (l'utilisateur de la bibliothèque) qui interagit avec quelqu'un qui fournit un produit (le bibliothécaire qui « vend » les livres comme produit).

Dans son article, *Contextualisation des cinq lois de la bibliothéconomie et du marketing*, Dinesh K. Gupta, professeur en bibliothéconomie et sciences de l'information et directeur de la recherche à Vardhman Mahaveer Open University en Inde, explique ce lien des lois de Ranganathan avec le marketing. La première loi peut être considérée comme la plus importante. Les bibliothécaires doivent veiller sur l'acquisition des documents utiles et dans une quantité appropriée. Tout en considérant une bonne organisation, une signalisation claire, des heures d'ouverture suffisantes et des emplois qui peuvent guider les usagers. La deuxième loi implique le besoin de connaître non seulement son usager (le client), mais aussi de connaître le produit (le livre). Le bibliothécaire doit veiller sur une offre avec « une prestation de service à l'emplacement qui convient le mieux à l'usager, qu'il soit physique ou virtuel »[69]. La troisième loi fournit la possibilité de mettre en avant l'offre de services. Les articles, les flux RSS, les coups de cœur, les forums, peuvent être considérés comme des appareils de marketing. La quatrième loi implique que l'expérience à la bibliothèque doit être fluide pour l'usager. L'information doit être accessible, facile à trouver et d'une qualité dans la collection. La cinquième loi montre que les bibliothécaires veillent toujours sur le fait que la bibliothèque est un organisme en mouvement. Les collections bougent, mais cela est grâce aux usagers qui cherchent ces documents. Surtout il y a une attention prêter aux collections pour fournir des nouveaux services, accueillir de nouveaux clients (usagers) et s'adapter pour le futur. Ces cinq lois aident les bibliothécaires à intégrer les nouvelles mesures vis-à-vis la technologie et du marketing dans la proposition de services[70]. La contextualisation de ces cinq lois de la bibliothéconomie peut être appliquée en tandem de la politique documentaire. Dans cette façon, il y a une assurance que la collection a un endroit dédié et justifié. Les livres ainsi que les autres documents et activités ont une place grâce au processus de sélection à travers ces lois.

[69] GUPTA, D. K. *Contextualisation des cinq lois de la bibliothéconomie et du marketing.* Documentation et bibliothèques, volume 63, numéro 2, p. 41–47. [En ligne]. Avril–juin 2017. [Accédé le 14 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.7202/1040178ar

[70] *Ibid.*

BY-NC-ND

C – LA SOCIETE NUMERIQUE ET MEDIATIQUE : DES CATALYSEURS POUR LA CENSURE DES LIVRES

1 – Quand les médias s'emparent des retraits de livres : la polarisation en œuvre

Les médias jouent un rôle important dans la présentation des situations de la censure des livres ainsi que les cas de la cancel culture. En tenant compte des deux thèmes que nous avons déjà discutés, la cancel culture et la censure, nous pouvons voir une vraie polarisation de ces problèmes dans les médias. Nous constatons ainsi que parfois cette polarisation est présente dans la société. Même si tout le monde ne regarde pas les médias, ni lit les mêmes sources, les médias exercent tout de même une influence sur la société. Ces influences créent, en outre, des effets dans la société où nous pouvons observer ces divisions et ces polarisations supplémentaires sur deux sujets qui suscitent de nombreuses opinions tranchées.

Le rôle des médias dans les cas des livres censurés peut être observé dans le travail de Uttara M. Ananthakrishnan, *et. al.*, *Book bans in American libraries: Impact of Politics on inclusive content consumption*. Les auteurs ont obtenu les cent premiers articles de presse issus d'une recherche sur Google qui ont inclus la date de l'interdiction d'œuvre, le nom de l'État d'où cela provenait et le nom du district scolaire. Ils ont vérifié si ces nouvelles sont venu d'un organe de presse locale ou d'une organisation de presse nationale (qui a inclus PEN America, l'ALA, American Civil Liberties Union (Union américaine pour les libertés civiles) ou The National Coalition Against Censorship (La coalition nationale contre la censure)). Ils n'ont trouvé que cinq cas de livres censurés dans l'histoire venant d'une source nationale (par exemple CNN (*Cable News Network*), *The Wall Street Journal*, *The New York Times*, etc.). Les organes de presse locales ont suivi surtout les histoires pointues sur des bibliothèques spécifiques et locales. Mais les organes de presse nationale « ont parlé des interdictions de livres en général comme d'une tendance nationale croissante et ont mentionné les interdictions en combinant plusieurs interdictions comme exemples de ces tendances »[71]. Ces histoires qui prennent une ampleur nationale de la situation des livres accomplissent deux choses. Ces nouvelles mettent en avant les histoires des bibliothèques et des bibliothécaires, mais elles mettent aussi en avant les livres qui sont censurés.

Ce rôle des médias dans les cas des livres censurés peut faire un lien avec l'idée de Ranganathan selon laquelle les services d'une bibliothèque sont, parfois, sous un effet marketing. Nous pouvons voir que si ces œuvres apparaissent dans les actualités, elles ont beaucoup plus de chance d'être empruntées ou achetées. La publicité et les activités qui prennent place à la bibliothèque mettent les lieux ainsi que les documents en avance. Des personnes disent que ces œuvres ne sont pas bonnes ou elles sont maintenant interdites. Ainsi cela augmente la demande pour ces livres, puisque cette interdiction crée un attrait pour l'objet. Parfois quand les personnes entendent qu'ils ne peuvent pas faire une activité ou lisent un œuvre spécifique, ainsi ils le souhaitent. Surtout, cette augmentation des achats ou des

[71] ANANTHAKRISHNAN, U.M. et al., 2025, *op. cit.*, p.947

BY-NC-ND

ventes peuvent montrer que des personnes ou des citoyens souhaitent résister à ces mesures misent en place, s'ils ont la capacité de le faire.

Nous pouvons ainsi voir ce point confirmé dans les analyses de Uttara M. Ananthakrishnan, *et. al*., quand ils observent « le fait que même parmi ces 25 livres qui ont été interdits plus de 300 fois, les seuls livres dont la circulation augmente sont ceux qui sont discutés sur les médias sociaux met en évidence le rôle critique des nouveaux médias dans le contexte des questions polarisantes. Il souligne que le mécanisme critique qui conduit à un impact de ces interdictions de livres est la diffusion de l'information ; sinon, l'effet sur le comportement des consommateurs est nul »[72]. Nous pouvons observer dans cette analyse que, s'il n'existait pas ces histoires des livres contestés ou censurés dans les actualités, les gens ne seraient pas au courant de ce qui se passe. Ce qui peut sembler être évident, mais dans des situations parfois très localisées ou sur un endroit micro géographique, cela est important de partager ces instances. Peut-être cette augmentation de la vente ou l'emprunt de ces livres montrent qu'il y a moins de gens qui soutiennent la censure qu'il peut sembler. Et surtout, peut-être il y a plus de gens qui souhaitent résister contre ces mesures. Des gens souhaitent soutenir ces auteurs et les bibliothèques en faisant circuler ces livres, mais ces présentations par les médias peuvent aggraver la polarisation déjà présente en société.

Cette polarisation crée des visions différentes de la situation. Il y a les polarisations politiques, mais il y a aussi une polarisation de la censure elle-même. Nous pouvons explorer ce concept dans l'article *Not Censorship But Selection: Censorship and/as Prizing* de Kenneth B. Kidd, professeur de la littérature jeunesse à l'Université de Floride. Dans son article, il évoque l'idée de la censure aujourd'hui et le rôle des médias dans cette censure en disant que « si, historiquement, la censure a fonctionné comme prévu, en supprimant des livres et des idées ou en limitant leur diffusion, elle garantit aujourd'hui souvent un accès plus large à ces livres et idées, grâce au contre-discours de l'anti-censure. Malgré des différences d'objectifs et d'attitudes, la valorisation et la censure aboutissent souvent au même résultat final, à savoir une plus grande publicité et un capital symbolique accru »[73]. Dans cet article nous pouvons voir que ce « prizing » ou la valorisation des livres les mettent plus en avance. Comme cela, les livres sont plus visibles. Et Kenneth Kidd indique que parfois, ces livres ont une valeur ajoutée juste parce qu'ils sont censurés. Il pose la théorie que les livres censurés reçoivent autant d'attention qu'ils deviennent presque leur propre catégorie de canon littéraire. Jusqu'au point que ces livres reçoivent une attention qu'ils n'auraient pas eu dans une situation hors de la censure ou la manifestation.

Ces histoires dans l'actualité créent non seulement les polarisations politiques, mais parfois, ces présentations dans les médias peuvent avoir un autre effet : la remise en question de l'intelligence des peuples. Alberto Manguel adresse ce

---

[72] *Ibid.*

[73] KIDD, Kenneth. Not Censorship But Selection: Censorship and/as Prizing. Children's Literature in Education. [En ligne]. 2009, 40: p.197-216. p.202. Springer Science + Business Media, LLC 2008. [Accédé le 24 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : DOI 10.1007/s10583-008-9078-4

BY-NC-ND

phénomène en parlant de ce qu'un livre représente pour la société en disant que « le symbolisme du livre est d'une telle importance que sa présence ou son absence peuvent, aux yeux du spectateur, dénoter chez un personnage la présence ou l'absence de capacités intellectuelles »[74]. Si nous regardons de plus près les arguments de Kenneth Kidd et Alberto Manguel, nous pouvons plus clairement observer la polarisation que cela crée dans les médias. Ces nouvelles sont disséminées par les médias et ensuite, sont débattues (ou surtout disséqué) en ligne sur les réseaux sociaux. Surtout, la forme de présentation de ces histoires crée des divisions car cela soutient l'argument de nous versus eux et bon versus mauvais.

Par exemple, la censure est mauvaise et les livres censurés sont bien (ou les gens qui les lisent) et il faut les protéger. La lecture de ces livres, ou les histoires dans les médias sur ces documents sont une forme de protection. Nous voyons, en outre, un lien entre ce que les gens lisent et leurs compétences. Si ces gens lisent ces livres censurés, ils sont intelligents, dignes de respect. Si ces gens censurent, ils sont fermés, les juges de la liberté intellectuelle. Dans ce cas, nous pouvons encore voir une polarisation. Les livres sont jugés vis-à-vis la censure, mais ensuite il y a un jugement humain envers d'autres gens et vers la lecture comme une activité. Plutôt que de considérer cette activité comme un passe-temps ou un moyen d'apprendre, elle devient une arme, pour la censure et/ou pour déterminer l'intelligence d'autres.

En plus d'un lien d'intelligence avec la lecture, il y a aussi quelques auteurs et autrices qui trouvent qu'être censuré est un honneur. Nous pouvons voir une discussion de ce phénomène encore dans l'article de Kenneth Kidd quand il dit « qu'ainsi, être un écrivain censuré est une raison de se réjouir, car cela signifie que vos livres ont un impact social, qu'ils sont pris au sérieux ; la pertinence sociale est un autre critère de la qualité littéraire »[75]. Cette valorisation des auteurs censurés peut aussi être connecté au marketing des livres. Si ces auteurs et ainsi leurs œuvres ont plus de valeur, ils vont vendre plus d'exemplaires. La vision sociale et culturelle de ces œuvres est importante à prendre en compte. Surtout vis-à-vis les médias et comment ces livres sont présentés dans ces domaines. Kenneth Kidd continue en disant que cette valorisation des livres controversés n'est pas un nouveau phénomène, mais maintenant cela a l'air de prendre une autre ampleur[76]. Cette ampleur peut possiblement être attribuée aux médias et au fait que les citoyens sont de plus en plus connectés les uns avec les autres.

Ces œuvres contestées et censurées sont très présentes aujourd'hui dans les actualités, aussi bien aux États-Unis qu'en France. Mais comme nous l'avons abordé, il y a une polarisation qui épargne ces instances, dans les actualités ainsi que dans la vie. Nous pouvons observer une analyse de cette polarisation en société par Vincent Tiberj dans son livre *La droitisation française : mythe et réalités*. Il dit qu'un « individu avec ses propres convictions peut être questionné par une information dissonante et pluraliste, mais s'il ne reçoit que des messages qui vont

[74] MANGUEL, Alberto, 1998, *op. cit.*, p.254

[75] KIDD, Kenneth, 2009, *op. cit.,* p.209

[76] *Ibid.* p.210

BY-NC-ND

dans son sens, alors il s'en trouve renforcé »[77]. Dans cette déclaration de Tiberj, nous constatons que parfois, même si une personne faite l'effort de diversifier sa consommation d'informations, ses convictions peuvent rester inchangées. S'il y a une diversification, la personne aura une opportunité de se remettre en question. Ou, le plus souvent, être contrainte de se remettre en question lorsqu'elle est confrontée à un débat sur le sujet. Mais souvent, les citoyens regardent les mêmes sources d'informations tous les jours. Dans cette situation, les gens reçoivent souvent des messages similaires ou des messages qui reflètent une opinion spécifique. De cette manière, leurs convictions restent souvent inchangées, renforcées et même encouragées.

Comme mentionné, il y a, en dehors des médias, une polarisation qui semble exister aussi en société. Tiberj continue son analyse de ce phénomène en mentionnant les travaux de deux chercheurs américains, Emily Kubin et Christian Von Sikorski, qui ont étudié ce phénomène autour du monde de la polarisation à cause des médias. Les deux chercheurs ont montré qu'il y a quelques médias qui sont plus polarisés que d'autres. Ils ont aussi trouvé que quand les médias discutent la polarisation, cela crée plus de ces divisions dans la société[78]. Ici nous pouvons faire un lien avec la manière dont les livres censurés sont présentés dans les médias. S'il y a beaucoup d'informations sur les livres censurés, cela peut créer davantage de remous. Cela peut se traduire soit par une lutte contre ces interdictions de livres, soit par un ralliement en faveur de ces interdictions. Dans l'analyse de Tiberj sur ces recherches, il dit « qu'il est scientifiquement difficile de distinguer le sens de la causalité entre polarisation des médias et polarisation du public, néanmoins plusieurs chercheurs américains insistent sur le renforcement mutuel de l'un par l'autre »[79]. Comme nous pouvons observer, parfois, ces changements peuvent arriver insidieusement dans la société. En même temps, les chercheurs sont d'accord que ce sujet doit continuer d'être discuté.

Il y a beaucoup d'études sur ce sujet de la polarisation des médias et son impact sur les publics, mais surtout aux États-Unis. Il existe moins d'études scientifiques sur le sujet sur les publics français. Néanmoins, Tiberj propose une théorie pour expliquer ce phénomène et la manière dont il pourrait se manifester en France, affirmant que « la France, peut-être en train de suivre le même chemin [des États-Unis] …la fragmentation des publics progresse et accompagné de l'essor de médias d'opinion ne permettant plus autant qu'auparavant la confrontation avec les autres points de vue »[80]. En revanche, malgré le fait que ces influences d'une polarisation dans la société française sont moins documentées pour l'instant, nous pouvons, en même temps, voir la possibilité pour que cela arrive dans la société française. Surtout si nous prenons en compte le fait qu'il y a de plus en plus des actualités, qui couvrent

---

[77] MANGUEL, Alberto, 1998, *op. cit.*, p.100

[78] KUBIN, E., VON SIKORSKI, C. *The role of (social) media in political polarization: a systematic review*. Annals of the International Communication Association. [En ligne]. Vol. 45, Issue 3, p.188-206. Septembre 2021. [Accédé le 25 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1080/23808985.2021.1976070

[79] TIBERJ, Vincent. *La droitisation française : mythe et réalités*. Presses Universitaires de France, Paris. 1re édition, septembre, 2024. p.102

[80] *Ibid*. p.102

BY-NC-ND

différents points de vue d'une histoire. Et surtout en concernant la possibilité de plus en plus de cas des livres censurés.

2 – La propagation sur les réseaux : Une chambre d'écho de la censure

Similaires à l'effet des médias sur la société, les réseaux sociaux peuvent avoir des effets différents pour la censure et les contestations des livres. Les réseaux sociaux aident à la propagation des livres censurés. Soit d'une manière plutôt positive car cela soutient le partage des histoires des bibliothécaires et des auteurs qui ont besoin de soutien. Cela met aussi en lumière ce qui se passe dans les communautés qui souffrent à cause de ces contestations des livres. Mais aussi d'une manière négative dans le sens où ces histoires de censure peuvent gagner du terrain avec cette visibilité accrue. Dans ce sens, les réseaux sociaux voient la naissance d'un endroit où le public peut interagir sans se voir, pour le meilleur ou pour le pire. Nous pouvons observer une manifestation d'un lieu qui semble être une communauté. En réalité, ces sociétés numériques ne bougent pas d'une manière naturelle. Par exemple, il y a rarement un partage ni un échange des mots à vivre voix, des sourires ou un aspect de la réalité physique qui aide à créer le monde autour de nous. Ce manque d'humanité contraste fortement avec la bibliothèque et ses missions. Néanmoins, comme mentionné plus tôt, les réseaux sociaux restent un outil précieux pour la promotion des bibliothèques et leurs activités. Mais ces sociétés numériques ne peuvent pas remplacer la réalité, ni la vraie communauté. Ce qui reste une manifestation importante pour les bibliothèques et un aspect précieux dans les sociétés démocratiques.

Un aspect important de ces sociétés numériques est qu'elles sont devenues un peu comme des nouveaux troisièmes lieux créés. Ce qui peut produire une sensation d'entendre ou de voir plus souvent des avis qui sont alignés avec nos avis. Nous pouvons revisiter le travail de Vincent Tiberj, politiste français qui dit : « D'abord, certains n'entendront jamais parler de ces controverses, parce que leurs réseaux de discussions et leurs sources d'information ne les relaient pas. Ensuite, ils peuvent y être confrontés, mais ils les rejettent parce que leurs préoccupations ne concordent pas ou que leurs valeurs s'y opposent. C'est ce qu'on appelle les perceptions sélectives »[81]. Ce qui est intéressant dans cette déclaration est que Tiberj indique que les sociétés numériques proposent des idées diverses. En revanche, le problème est que même si des gens voient d'autre idées que les leurs, ils restent toujours enfermés dans une boucle, où ils trouvent des gens qui pensent d'une manière similaire à eux et ils rejettent les autres qui ont un avis différent. Ou dans d'autres cas, l'algorithme leurs envoie ce qu'ils demandent et ce qu'ils cherchent. Cela crée une chambre d'écho. Si les gens ne sont pas concernés par des livres censurés ou s'ils sont intéressés par un sujet spécifique, ils trouveront cela. D'une certaine façon, pour quelques personnes, ces réseaux sociaux remplacent petit à petit l'espace réel de la bibliothèque comme un endroit pour se rencontrer, pour s'écouter et discuter.

[81] TIBERJ, Vincent, 2024, *op. cit.*, p.92

BY-NC-ND

De plus, parfois nos avis peuvent être soutenus même s'ils ne sont pas toujours corrects, car la plupart des personnes sont entourées en ligne par des gens avec qui ils sont d'accord idéologiquement. Nous pouvons observer une analyse de ce phénomène dans le travail de Renaud Maes, rédacteur en chef de la Nouvelle Revue et professeur à l'université Saint-Louis Bruxelles. Il dit « qu'en nous profilant, les algorithmes des réseaux sociaux nous affichent progressivement les contenus les plus proches de nos options et nous invitent à interagir surtout avec les gens partageant nos avis »[82]. De cette façon, il y a des gens qui se trouvent enfermés dans des sortes de chambres d'écho ou des bulles des gens qui partagent leurs avis. Cela peut être pourquoi nous avons l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui soutiennent des cas de censure. En réalité, selon ce que nous avons discuté, les personnes qui soutiennent la censure ne sont pas si nombreuses. Le vrai problème est que cela crée un cercle vicieux où ces peu de personnes qui soutiennent la censure des livres qui vont à l'encontre de leurs propres opinions souhaitent également les supprimer pour tout le monde. Plus particulièrement, il y a une diminution de la reconnaissance d'autres idées ou avis de personnes différentes qui apparait parfois dans ces bulles informationnelles. Ils rejettent ces idées, ils ne permettent pas à d'autres personnes de consommer ces documents de même qu'ils limitent la possibilité d'avoir de l'empathie pour un autre point de vue ou comportement dans la vie.

Néanmoins, les réseaux sociaux laissent quand même la possibilité d'échanger avec des autres gens. Une grande différence entre les médias et les réseaux sociaux est que les médias montrent un message qui peut être formé d'une certaine manière qui s'aligne avec le message de cette source. Les réseaux sociaux laissent plus d'espace pour débattre ces nouvelles ou croyances. Dans ce sens, les idées circulent, sans vraiment appliquer l'esprit critique en entendant d'autres points de vue. De plus, Monique Canto-Sperber, qui a présenté des dilemmes de la liberté d'expression, a ainsi mentionné la difficulté avec les interactions sur les réseaux sociaux. Comme évoqué plus tôt, cela peut être difficile de pénaliser des personnes qui utilisent leur liberté d'expression pour blesser des autres individus. Canto-Sperber va plus loin en disant que : « Les sanctions et exhortations dissuadent rarement quelqu'un de dire ce qu'il pense dès qu'il lui est possible de le faire sans risque, en particulier sur le web et de manière anonyme »[83].

L'histoire racontée par Romain Gaillard à propos de bibliothécaires harcelés en ligne lors d'une annonce pour une heure du conte des Drags Queens en 2019 a montré que les harceleurs ont profité de l'anonymat en ligne. Romain Gaillard a dit qu'après ces harcèlements, il y a eu des procès pour trouver ces gens et les mener en justice. Ces harcèlements consistaient en plusieurs centaines des cas. Grâce à la technologie moderne, quelques adresses IP ont pu être tracées pour trouver ces délinquants. Enfin, il y avait seulement deux personnes qui ont été chargées pour ce crime d'harcèlement en ligne[84]. Nous pouvons observer l'application de la théorie

[82] MAES, Renaud. La « cancel culture » à l'assaut du débat public. La Revue Nouvelle. 4 (4), p.2 – 8. [En linge]. 2021. [Accédé le 28 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.3917/rn.214.0002

[83] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.19

[84] Anecdote racontée lors d'entretien avec Romain Gaillard le 26 mars 2025

BY-NC-ND

de Canto-Sperber dans cette instance. Des gens profitent de la nature des sociétés numériques, en exerçant leur liberté d'expression pour blesser des gens. Il y a, bien sûr, des protections légales dans ces instances. Mais ces procédures sont coûteuses, en argent et en temps. Cela est, en conséquence, important de se protéger dans ces sphères. Mais parfois, l'application de ces protections est difficile en raison d'anonymat. Les sociétés numériques restent des outils importants pour les bibliothèques. Mais il est difficile de se confronter entre les deux idées de la promotion et de la protection sur les sociétés numériques pour les bibliothécaires et les bibliothèques. Surtout au milieu d'une période actuelle marquée par la division et la difficulté de trouver un terrain d'entente sur ces questions qui divisent.

Nous pouvons voir des deux côtés des réseaux sociaux et sociétés numériques pour les bibliothèques. D'un côté, ces espaces sont devenus des endroits pour propager les nouvelles des livres censurés ou des contestations des événements. Parfois par une manière négative, où des gens s'organisent et se contactent pour soutenir les cas des livres censurés, ainsi que la propagation des menaces des bibliothécaires pour leur politique documentaire. Soit d'une manière positive, où des citoyens se rejoignent contre les contestations des livres et soutiennent les bibliothécaires ainsi que leurs missions. En tout cas, nous pouvons voir qu'il y a beaucoup plus de choix aujourd'hui pour les citoyens vis-à-vis des choix des médias, des nouvelles et des réseaux sociaux. Tiberj continue son analyse de ces idées en disant que « la multiplication des médias peut aller de pair avec des effets de renforcement des convictions, les citoyens ayant désormais la possibilité de choisir des médias qui leur ressemblent et de n'être plus confrontés par choix qu'à des informations qui les confortent dans leurs valeurs et préférences »[85]. Peut-être que ce choix qui semble sans fin des nouveaux médias, nouvelles et réseaux est parce que les citoyens peuvent toujours trouver un endroit ou une idée qui leur conviennent. Ce qui est très intéressant dans cet argument est que cela est exactement le but d'une bibliothèque, de fournir le soutien pour les citoyens de trouver un endroit où ils sont libres.

Nous avons aujourd'hui l'impression qu'il y a de plus en plus de groupes qui soutiennent la censure. En vérité, ces groupes sont minoritaires et ils ont surtout recours aux réseaux sociaux pour partager leurs messages et pour s'organiser. Toutefois, le véritable problème est qu'ils ont du pouvoir et influence grâce à ces plateformes en ligne. En continuant son analyse de cette apparent droitisation de la société, Vincent Tiberj dit que « si la droitisation semble s'être répandue, c'est parce qu'il existe bien une chambre d'écho intellectuelle et médiatique et qu'elle rencontre son public suffisamment nombreux, bien que largement minoritaire »[86]. Cette citation montre que, à cause de l'effet d'une chambre d'écho sur les sociétés numériques, nous avons l'impression qu'il y a beaucoup plus de gens qui manifestent contre les livres. Quand en réalité, ce sont des groupes bien organisés en ligne.

Un autre effet positif est que les réseaux sociaux peuvent créer aussi un lien

[85] TIBERJ, Vincent, 2024, *op. cit.*, p.94

[86] *Ibid.* p.100

BY-NC-ND

plus concret avec les usagers de la bibliothèque. Dans une étude menée dans les années 2010 par le service d'études et recherche de la BPI, un des résultats pour deux des bibliothèques a été la présence sur les réseaux sociaux « en vue de consolider les liens établis avec des publics déjà acquis plutôt que pour conquérir de nouveaux publics »[87]. Ce résultat peut nous illustrer que les lieux physiques, ainsi que les événements et la communication entre les gens en dehors des réseaux sociaux d'une bibliothèque, restent importants pour créer des liens avec les publics. Comme mentionné précédemment, les bibliothèques peuvent utiliser les réseaux sociaux pour partager leur message ainsi que les événements. Mais souvent ces messages attirent des personnes déjà intéressées par la bibliothèque. Similaire de l'effet des bulles et la chambre d'écho des personnes en ligne qui se retrouvent.

Ces regroupements de gens peuvent avoir un effet sur les comportements des personnes. Cela peut potentiellement ensuite contribuer à un changement dans la façon dont ces personnes perçoivent le monde à travers les réseaux sociaux. Nous pouvons voir que des gens ont l'impression de « gagner une forme d'hégémonie, mais cette fois à l'échelle de la société et avec les moyens de mobilisation considérables que sont les réseaux sociaux »[88]. Nous pouvons actuellement voir cette hégémonie sur les réseaux en ligne transférer dans la société. Les gens voient ce qui semble être beaucoup d'autres gens qui pensent comme eux et cela donne confiance dans leurs convictions. Les réseaux sociaux fournissent la possibilité de plus facilement se mobiliser, non seulement en ligne, mais aussi dans la société. Ces cas de contestations des œuvres ou d'événements nous conduisent à nous demander si ces cas de contestations des livres viennent des usagers réguliers de la bibliothèque ou si ces contestations viennent d'en dehors de la bibliothèque et ses partisans. Nous pouvons voir, malgré tout, plus de divisions.

3 – Une pluralité d'acteurs en faveur de la censure ?

L'influence la plus importante des réseaux sociaux en rapport avec la censure est comment cela crée un lien entre les gens. Comme mentionné, ces liens donnent l'impression qu'il y a beaucoup plus de gens qui soutiennent la censure. Quand en réalité, selon un rapport publié par l'ALA : *L'état des bibliothèques américaines en 2025*, 72% de ces demandes de censure vient « des groupes de pression et les décideurs qui ont été influencés par eux »[89]. La répartition de ce pourcentage peut être illustrée par trois catégories : les élus et le gouvernement à 10%, les groupes de pression à 26% et conseil/administration à 36%[90]. Cela peut montrer que peut-être ces cas de censure peuvent être considérés comme gouvernementaux, mais plutôt dans le sens que ces groupes de pression s'adressent à ces entités gouvernementales pour leur soutien. Ou peut-être cela est l'inverse comme situation et des membres du gouvernement trouvent des petits groupes, bien organisés, pour soutenir leur

[87] AMAR, Muriel. Les bibliothèques publiques sur les réseaux sociaux, pour quoi faire ? Arabesques. [En ligne]. Numéro 91 oct.-déc. 2018, p.22-24. [Accédé le 28 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : index.php

[88] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.229

[89] American Library Association (ALA). The State of America's Libraries 2025: A Report from the American Library Association. [En ligne]. Avril 2025. [Accédé le 11 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : State of America's Libraries: A Snapshot of 2024 | ALA

[90] *Ibid.*

BY-NC-ND

message. Ces réactions sont couplées avec le fait que 36% de ces appels viennent des conseils et des administrations. Cela peut aussi être le cas que ces administrations sont influencées par ces petits groupes. Qui souvent incluent des parents qui font des appels vers ces administrations (les conseils de bibliothèque ou les conseils scolaires). Parfois nous pouvons voir des cas d'autocensure par ces conseils pour éviter des problèmes.

Une autre analyse par l'auteur Pierre Ansay des pensées d'Axel Honneth, qui est un professeur de philosophie à l'Université Goethe, note le fait « qu'en outre, bon nombre de conflits et de revendications émanant de micro-groupes, à partir d'une individualisation des trajectoires, de l'invention imprévisible de nouveaux modes de vie »[91]. Comme mentionné précédemment, la cancel culture ainsi que la censure viennent des petits groupes de gens. La vraie question que nous pouvons nous poser est de savoir pourquoi ces petits groupes possèdent autant de pouvoir. Est-ce que cela est pourquoi ils s'allient avec les politiciens ? Des milliardaires ? Si ces petits groupes ont le soutien de quelqu'un avec beaucoup de pouvoir dans la société, ils peuvent plus facilement réussir leurs ambitions. De plus, il y a la possibilité que cette « individualisation des trajectoires » soit due aux réseaux sociaux et comment les gens peuvent se projeter dans le monde à cause de ces comptes.

Ce point peut être confirmé dans l'article *The Censorship Acceleration: An analysis of book ban trends after 2020* de Marianne Wood Forrest qui a un diplôme de master dans les sciences d'information des bibliothèques. Elle dit que « l'augmentation des tentatives d'interdiction et de censure de livres […] est directement liée à l'augmentation simultanée du mouvement de privatisation des écoles publiques par le biais des bons d'études, qui est elle-même motivée par des groupes religieux marginaux. À leur tour, ces groupes religieux sont soutenus par des milliardaires aux poches profondes qui voient dans les bons d'études un autre moyen d'accroître leur richesse. Dans l'ensemble, il existe un large intérêt à déstabiliser l'enseignement public pour atteindre des objectifs politiques manifestes ou cachés. Pour comprendre ces forces, il est important de revenir sur l'année 2020, une année charnière qui a transformé une grande partie de notre paysage national »[92]. Forrest fait ici allusion à un point que nous avons déjà mentionné et qui a également été soulevé par Emily Drabinski : cette augmentation de la censure est en partie un effet de la Covid. Il est essentiel d'analyser le fait que cette censure peut, parfois, venir des deux côtés du spectre.

Par exemple, pendant l'entretien avec Emily Drabinski, elle a mentionné l'importance de qui est la majorité dans le gouvernement à l'instant. L'extrême droite cherche des moyens de renforcer son pouvoir ou de trouver des personnes qui soutiennent son message. Souvent la méthode est de créer la peur dans la société. Aussi, souvent ces instances de révolte sociale sont pointues sur un problème spécifique à l'instant. Pour renforcer leurs pouvoir, l'extrême droite et en fait

[91] ANSAY, Pierre, 2011, *op. cit*. p.49-50

[92] FORREST, Marianne Wood. The Censorship Acceleration: An analysis of book ban trends after 2020. Every Library. [En ligne]. P.2-3, le 22 mai, 2025. [Accédé le 23 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : The_Censorship_Acceleration_-_EveryLibrary_Institute_-_June_2025_FINAL.pdf

(cc) BY-NC-ND

beaucoup de politiciens se demandent : « Comment puis-je amener les gens à voter pour moi ? » Et souvent ce sont des causes ou efforts sensationnels qui choquent, qui attirent l'attention, mais qui peuvent être accomplis d'une manière ou d'une autre. Par exemple, même avec les lois en place pour protéger les bibliothèques, parfois cela est plus facile d'attaquer une institution culturelle. Car, comme discuté précédemment, ces institutions sont soutenues par les citoyens et le gouvernement. En outre, cela crée des situations parfois difficiles pour les bibliothèques et les bibliothécaires de se confronter à ces cas de contestation et de la censure. En regard du problème d'une pluralité des facteurs et un autre enjeu dans cette situation est que la censure peut venir de partout. Emily Drabinski dit que la censure peut venir des deux côtés, mais qui est en pouvoir au niveau local et national est important à prendre en compte. Car souvent c'est l'extrême droite qui veut soutenir la censure, et c'est la gauche qui est pour la « cancel culture ». Les deux partis espèrent éliminer les idées néfastes. Un vrai enjeu pour les bibliothécaires est que les idées néfastes sont subjectives. Mais Emily Drabinski avait une vue similaire de l'idée de Cécile Touitou, en disant que la différence est que « la censure est une suppression organisée par l'État et la culture de l'annulation est davantage axée sur la sécurité »[93]. Similaire d'un filtrage des idées du passé qui ont changé.

Pour ajouter à ce point, nous pouvons revisiter notre entretien avec Emily Knox, elle mentionne aussi ce changement des idées dans la société. Mais elle a focalisé surtout sur le fait qu'il semble y avoir un cycle de changement ou d'acceptation d'un aspect qui était auparavant rejeté par la société (par exemple, les droits des homosexuels, la visibilité des transgenres, etc.). Cette sensibilisation accrue à des sujets qui n'étaient pas sous les feux de la rampe ou qui étaient simplement sous-représentés attire l'attention. Et parfois, plus de critiques une fois qu'ils sont visibles. Cela s'explique par le fait que de nombreux livres censurés ou contrôlés aujourd'hui sont des livres considérés comme diversifiés. Ce cycle d'acceptation, de visibilité et de critique est une tendance qui, selon Emily Knox, se poursuit. De plus, elle mentionne que dans le passé, des heures d'histoires de drag queens passaient sous le radar de la critique[94]. Mais une fois que ces événements ont commencé à être promus et encouragés dans l'espace de la bibliothèque, ils ont suscité des critiques en raison de leur visibilité. Ce phénomène peut être mis en relation avec ce qui a été discuté précédemment à propos de la représentation dans les médias, sur les médias sociaux et le fait qu'il existe parfois un processus de pensée selon lequel toute publicité est bonne à prendre.

Ces groupes semblent être nombreux, mais cela est simplement l'influence et les liens qui existent dans la société. Comme mentionné, car les bibliothèques sont des services publics, elles deviennent des cibles faciles pour les buts des groupes extrémistes et les élus qui souhaitent appliquer leur pouvoir. Nous avons discuté de la nécessité de la tolérance dans la société dans l'œuvre de Monique Canto-Sperber. Elle continue en disant qu'aujourd'hui, « la tolérance n'est alors plus qu'une concession accordée à des demandes de censure, elle n'a plus rien d'une vertu »[95]. La tolérance a, en outre, connu aujourd'hui une évolution vers l'apaisement. Les

[93] Anecdote racontée lors d'entretien avec Emily Drabinski le 5 juin, 2025

[94] Anecdotes racontées lors d'entretien avec Emily Knox le 23 mai, 2025

[95] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.299

BY-NC-ND

adversaires ou les contestataires de livres utilisent la tolérance comme argument pour soutenir les instances de la censure des œuvres ou les activités en bibliothèque. De plus, la tolérance et même le soutien des gens qui possèdent du pouvoir et de l'influence dans la société, soutiennent et encouragent cette censure. Selon ce que nous avons observé dans cette partie, entre le rôle des bibliothécaires, des bibliothèques dans la liberté intellectuelle ainsi que la politique documentaire. En plus de l'influence des réseaux sociaux, les médias et la cancel culture. La censure a toujours existé, mais nous pouvons constater des cas de tentatives de censure dans les bibliothèques qui se sont transformées en de nombreuses facettes différentes provenant de différentes directions.

En France nous voyons aussi des groupes qui commencent à se former et s'organiser pour la censure. Cependant nous pouvons observer moins d'influence de ces groupes en direct sur les bibliothèques en France. Par exemple, aux États-Unis nous voyons beaucoup de groupes qui sont relayés dans les nouvelles et les médias. Ces groupes peuvent gagner facilement et efficacement du terrain sur les médias. Ce message atteint beaucoup plus de personnes dans cette sphère pour plus facilement recevoir ces messages. Alors qu'en France, il y a moins de cas de censure officielle qui proviennent des groupes organisés, ni beaucoup de cas de contestations de livres, comme nous pouvons actuellement observer aux États-Unis. Cependant, ces groupes en France fournissent quand même, des pressions politiques, sociales et des cas des retraits préventifs dans les bibliothèques.

(cc) BY-NC-ND

II. LES DYNAMIQUES POLITIQUES AUTOUR DE LA CENSURE DANS LES BIBLIOTHEQUES : LE CAS DES ETATS-UNIS ET LA FRANCE

A- ÉTATS-UNIS : L'INSTITUTIONNALISATION DE LA CENSURE PAR LE POLITIQUE EN BIBLIOTHEQUES

1 - La croissance des livres censurés aux États-Unis

Il existe une pluralité d'acteurs pour la censure car il existe une variation large d'avis et de croyances. Cette idée de la censure aux États-Unis a une origine religieuse. Nous pouvons observer cette idée aujourd'hui, qui est allée beaucoup plus loin de l'origine de « la Société pour la Suppression du Vice, le premier véritable bureau de censure aux États-Unis »[96]. Quand le fondateur, Anthony Comstock a dit « au paradis, notre père Adam ne savait pas lire » pour justifier la censure au nom de protéger les citoyens des cas d'impuretés[97]. Nous pouvons en outre observer ici un avis qui va jusqu'au point d'impliquer que nous ne devrions même pas avoir la capacité de lire. Aux États-Unis aujourd'hui, nous pouvons considérer une situation qui, à bien des égards, découle de cette racine de la censure religieuse. Mais aujourd'hui a pris des ampleurs plus liées aux politiques de l'État et des associations qui lui sont liées.

Selon l'ALA et l'OIF aux Etats-Unis, nous pouvons observer depuis l'année 2020 une recrudescence des livres censurés dans les bibliothèques municipales ainsi que les bibliothèques scolaires. En 2023, l'ALA signale qu'ils ont suivi 1 247 tentatives de la censure sur 4 240 titres uniques. En 2024, ALA signale qu'il y avait 821 cas de censure des documents en bibliothèque. Avec 2 452 œuvres uniques qui ont été censurés ou ont donné lieu à des manifestations. Ils notent qu'entre les années 2023 et 2024 il semblent que les cas de livres censurés aient diminué. Ils pensent que cette apparence de baisse de la censure est surtout due à trois raisons. La première étant la sous-estimation. Il y a des cas de censure qui ne sont pas indiqués ni rapportés par la presse. En considérant comment le climat politique a changé, il y a plusieurs personnes qui craignent les conséquences de mettre ces cas en avant. La dénonciation de la censure pose un risque pour la vie professionnelle et la sécurité personnelle d'un bibliothécaire ou d'un employé de bibliothèque[98].

Une deuxième raison serait la censure par exclusion. Cela peut être aussi interprété comme de l'autocensure. Cela est une façon pour les bibliothécaires d'éviter des possibles problèmes dans leurs collections. Nous pouvons également observer comment le climat politique exerce une influence sur les bibliothécaires et leurs métiers, ou les livres contestés peuvent être placés ailleurs dans des zones

[96] MANGUEL, Alberto, 1998, *op. cit.*, p.335

[97] *Ibid*. p. 335

[98] ALA (American Libraries Association). Banned and challenged books: Book Ban Data. [En ligne]. 2025. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.ala.org/bbooks/book-ban-data

BY-NC-ND

restreintes ou moins accessibles de la bibliothèque pour éviter des controverses. La troisième possibilité est la présence de restrictions législatives imposées par plusieurs États des États-Unis. Ces restrictions sont basées sur les idées ou sujets adressés dans les œuvres qui contiennent des sujets controversés ou « d'une nature sexuelle ». Normalement le résultat de ces restrictions est le retrait de ces livres avec des contenus concernant des personnages ou thèmes LGBTQIA ou des thèmes qui évoque la race, du racisme ou des personnages de couleur[99].

La situation actuelle aux Etats-Unis met en avant plusieurs problèmes. Dans l'article *The immortality of hatred and revenge : the interconnections of censorship, disinformation, and cultural erasure in the book bans targeting marginalized populations*, Paul T. Jaeger adresse l'intersection de tous ces phénomènes en même temps en disant que « bien que la censure, la désinformation et l'effacement culturel soient généralement examinés séparément, dans certains cas, ils produisent un impact puissant lorsqu'ils agissent conjointement »[100]. Comme nous avons pu l'observer dans la discussion de la cancel culture, les réseaux sociaux et comment les médias traitent l'information, ces informations viennent de plusieurs sources et voix.

Un autre aspect important de l'intersection de toutes ces idées en même temps est la difficulté ajoutée par les messages contradictoires des politiciens qui poussent davantage la question de la division causée par les médias. Un exemple d'un de ces messages vient du département de l'éducation des États-Unis. Il est important de noter la date de publication de cette déclaration, le 24 janvier 2025, sont quatre jours après que les États-Unis ont vu le président Donald Trump remplacer Joe Biden. Il est aussi important de noter que cela a vu un changement du parti qui domine les États-Unis : un changement entre le parti Démocrate au parti Républicain. Cette déclaration est venue officiellement du Bureau des droits civiques du Département de l'éducation des États-Unis. Le premier but de cette déclaration est visible dans son titre que ce changement dans les actions du gouvernement a été de déclarer que « Le département de l'éducation des États-Unis met fin à la mystification sur l'interdiction des livres de Biden »[101].

Un premier point important à noter est l'élimination du poste de « coordinateur de l'interdiction des livres ». Surtout il est important de noter que cette position a existé dans la première place pour coordonner des cas des livres censurés. Cette déclaration a enlevé cette position puisque l'interdiction des livres est considérée comme « une mystification ». Cela est noté dans une citation de secrétaire adjoint par intérim pour les droits civiques, Craig Trainor, que le but du département d'éducation est de « restaurer les droits fondamentaux des parents à diriger

---

[99] *Ibid.*

[100] JAEGER, Paul T. *The immortality of hatred and revenge : the interconnections of censorship, disinformation, and cultural erasure in the book bans targeting marginalized populations.* The Library Quarterly : Information, Community, Policy, The University of Chicago. [En ligne]. Vol. 95, n.1, p.5. January 2025. [Accédé le 16 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse (par abonnement) : https://doi.org/10.1086/733171

[101] Département de l'éducation des États-Unis. U.S. Department of Education Ends Biden's Book Ban Hoax. [En ligne]. Le 24 janvier 2025. [Accédé le 26 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : U.S. Department of Education Ends Biden's Book Ban Hoax | U.S. Department of Education

(cc) BY-NC-ND

l'éducation de leurs enfants »[102]. En rétablissant ce « contrôle local sur l'éducation publique » les élèves seront protégé des matériaux « inapproprié pour des personnes d'un certain âge, sexuellement explicite ou obscène »[103]. Ce qui est intéressant dans cette déclaration est qu'il n'y a aucune mention des bibliothécaires et leur rôle comme gardiens de ces documents. Surtout que, comme nous avons observé, les bibliothécaires sont formés pour choisir ces livres, et qu'il y a toujours une considération de quels livres sont appropriés pour quel âge et toujours en considérant la protection des gens qui consomment ces documents. Ce document, non seulement, nie le fait qu'il y ait un quelconque contrôle des documents, mais cela ignore le travail des bibliothécaires et comment leur travail est impacté.

Nous pouvons aussi interpréter ces messages comme une forme de désinformation. Ce qui est aussi difficile dans la situation des livres censurés et contestés. Le fait qu'il existe des messages publiés par les politiciens qui mettent en avant que ce phénomène des livres censurés n'existe pas est une sensation déroutante pour les citoyens ainsi que les bibliothécaires. Ce qui aggrave l'effet de la polarisation qui est déjà imposée par les médias et les sociétés numériques. Mais cette déclaration est peut-être simplement un rouage dans la machine médiatique destiné à confondre ainsi qu'à diviser les citoyens d'une démocratie.

Il peut être difficile de repérer la désinformation. La façon de sa présentation peut rendre cette information crédible. De plus, la position sociale de la personne qui diffuse ce message complique encore davantage la capacité à déterminer si l'information est légitime. Ce qui peut être parfois ironique dans ces instances de désinformation est que les bibliothécaires sont disponibles pour partager la bonne information. Même souvent, en exposant un point de vue des deux côtés. Il y a, en outre, plusieurs groupes aux États-Unis qui mènent des recherches et des efforts continus qui agissent comme des forces motrices pour la censure des livres. Les trois groupes les plus connus sont Mom's For Liberty (Les mamans pour la liberté) avec 200 groupes locaux identifiés, U.S. Parents Involved in Education (Les parents américains impliqués dans l'éducation) avec 50 groupes locaux identifiés et No Left Turn in Education (Aucun tournant à gauche dans l'éducation) avec 25 groupes locaux identifiés[104]. Nous pouvons voir un thème de « liberté » et « les droits des parents ». Quelques-uns de ces groupes parentaux existent depuis longtemps. Mais un autre chiffre intéressant à observer vis-à-vis ces groupes est que 70% de ces groupes sont fondés depuis 2021[105]. En outre, cela met en avant le fait qu'il y a une augmentation des cas de la censure des livres dans les écoles et les bibliothèques publiques surtout depuis 2021.

Plusieurs groupes conservateurs contrôlent ces cas de censure et ils sont fréquemment inspirés par des concepts religieux ou fondamentalistes extrêmes, ces idées, souvent extrêmes, stimulent ces tentatives de censure. Malgré tout, il est aussi

---

[102] *Ibid.* Citation de secrétaire adjoint par intérim pour les droits civiques, Craig Trainor

[103] *Ibid.*

[104] PEN America. Banned in the USA. [En ligne]. Le 19 septembre, 2022. [Accédé le 21 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Banned in the USA - PEN America

[105] *Ibid.*

BY-NC-ND

important de noter que ces groupes ne sont pas la majorité, comme nous avons mentionné, et comme nous pouvons le voir tout au long des analyses faites dans ce mémoire, il y a beaucoup de groupes et d'efforts pour faire face à ces tentatives de censurer des documents. En prenant un sens de contre contre-réponse aux groupes qui souhaitent la censure des livres.

Il y a une sorte de pression qui est imposée par l'État politique ainsi que ces groupes de pression. Ils s'organisent et alignent leurs visions avec les politiciens pour trouver un terrain en commun pour accomplir des buts. Parfois ce travail commun crée une situation perturbante pour les bibliothécaires. Comme nous l'avons mentionné, cela crée une situation où ils doivent faire attention à modifier leurs actions et faire attention aux documents choisis pour la bibliothèque. De plus, à cause de toutes ces actions de groupes variés, et cet état de peur, les bibliothécaires se trouvent quelquefois des victimes, non seulement des menaces sur les réseaux sociaux, mais aussi maintenant dès les lois qui ont été votées pour criminaliser les bibliothécaires pour leurs travaux en bibliothèque.

2 – Une stratégie coordonnée : lois, comités scolaires et actions militantes

Nous avons remarqué que la situation actuelle aux États-Unis est le résultat de plusieurs directions et groupes organisés qui peuvent provoquer de la confusion et de la peur, pour les bibliothécaires et pour les usagers. Ces derniers viennent à la bibliothèque pour se détendre et cherchent simplement un endroit calme où trouver l'information qu'ils désirent. Souvent ces stratégies coordonnées viennent des États qui sont dominés par le parti Républicain dans le Congrès des États-Unis. Mais aussi nous voyons que ces stratégies viennent surtout d'une population extrême droite conservatiste. Comme nous avons discuté plus tôt dans la recherche de Uttara Ananthakrishnan, *et al.*, ces événements sont couverts par les médias d'une façon micro-géographique. « L'analyse des interdictions de livres ciblées au niveau micro-géographique peuvent attirer l'attention des médias sur ces livres particuliers et, à leur tour, augmenter le nombre de lecteurs. Nous constatons également que ce lectorat peut augmenter aussi bien dans les États démocrates que dans les États républicains. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les politiciens ont utilisé la récente augmentation des tentatives d'interdiction de livres pour obtenir un avantage électoral sur leurs concurrents »[106].

Pour continuer l'analyse de cette stratégie coordonnée par les groupes aux États-Unis qui soutiennent le contrôle des livres, nous pouvons regarder les analyses de Léa Chevrollier, professeur des études anglophone à l'Université Paul Valery, Montpellier 3, France. Dans son travail *La polarisation comme stratégie politique : lorsque pragmatisme et idéologie vont de pair*. Ce but de gagner des votes crée

[106] ANANTHAKRISHNAN, U.M. et BASAVARAJ, N. et KARMEGAM, S.R. et SEN, A. et SMITH, M.D., 2023. Book Bans in American Libraries: Impact of Politics on Inclusive Content Consumption. Marketing Science. Vol. 44, Issue 4, July-August 2025, p.933-953. p.950. [En ligne]. Le 14 mars, 2025. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1287/mksc.2024.0716

BY-NC-ND

parfois des situations militantes. Surtout que chaque camp croit que son point de vue à propos de la culture aux États-Unis est le bon. Souvent, nous pouvons observer dans les médias une situation qui montre des conflits autour des livres censurés, mais Chevrollier dit que « ces clivages ne seraient pas le reflet de conflits de classe, mais plutôt d'inclinations pour deux courant philosophiques contraires : l'orthodoxie, c'est-à-dire le conservatisme, dans un cas, et le progressisme, dans l'autre »[107]. Ici nous pouvons voir une vision qui soutienne ce que nous avons observé dans ce mémoire : ces cas de censure viennent des petits groupes, bien organisés, militants et avec du soutien dans des partis politiques dominant de l'époque. Surtout, Chevallier note l'importance des médias dans ces enjeux en disant que « les médias de masse ne se contentaient pas de refléter les idéaux d'une société mais contribuaient activement à informer la perception de la réalité au sein de cette société »[108]. Cela montre que les médias ne sont pas forcément la réalité et que parfois, le but est de diviser les populations. Dans le cas de la censure, nous pouvons voir ces mesures de militantisme et de la division dans la société. Surtout dans des mesures de plus en plus agressives et violents.

Souvent dans ces cas des livres censurés, nous pouvons observer une tentative de justifier ces actions. Les personnes qui réclament la censure des documents dans la bibliothèque ne font jamais usage du terme « censure ». Ils expliquent qu'il ne s'agit pas de censure quand nous déplaçons un livre ailleurs dans la bibliothèque pour limiter son accès. Ou que ce n'est pas la censure de mettre ces livres à part ou avec une étiquette spéciale qui distingue que ce n'est pas il contient du matériel explicite il ne convient pas à certains publics. Selon les définitions que nous avons établies, cela constitue de la censure, car ces actions empêchent l'accès de ces documents pour quelqu'un d'autre, ce qui est une forme de contrôle sur la liberté intellectuelle d'une autre personne. Il est intéressant de noter que cette censure provient de la peur ou d'une tentative de protection des personnes (principalement des enfants et des adolescents), mais cette peur est propagée par le fait que ceux qui la possèdent ne peuvent même pas l'affronter ou la nommer. Emily Knox note dans son article que cela leur enlève tout pouvoir, faute de pouvoir donner un nom à l'action[109]. Nous pouvons conclure, en outre, que ces groupes mènent une action organisée. Mais qu'ils ont une hésitation de nommer cette action. Personne ne souhaite être nommer quelqu'un qui pratique la censure. Cette action n'est tout simplement pas abordée ou faite sous un autre nom ou raison.

Cette question du pouvoir est un phénomène intéressant à observer car nous pouvons distinguer deux points de vue de ce pouvoir. Le pouvoir que la censure souhaite imposer sur la lecture. Ainsi que la peur du pouvoir de la lecture, le pouvoir des connaissances. Les deux aspects du pouvoir et du contrôle, similaire de la cancel culture et la liberté intellectuelle, peuvent être considérés comme étroitement liés. Puisque lorsque nous avons du pouvoir, nous avons le contrôle. La lecture reste une

---

[107] CHEVROLLIER, Léa. *La polarisation comme stratégie politique : lorsque pragmatisme et idéologie vont de pair*. Amnis. [En ligne]. 2024. [Accédé le 26 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://journals.openedition.org/amnis/10369#ftn9

[108] *Ibid.*

[109] KNOX, Emily, 2014, *op. cit.*

BY-NC-ND

activité personnelle pour chaque personne. Les livres sont la fondation pour acquérir les connaissances et cela est une des activités les plus importantes que nous faisons chaque jour.

La racine de ces actions du contrôle forcé des documents vient d'un sentiment de peur. La peur est une émotion protectrice et primordiale. Comme nous avons discuté avant, les parents peuvent avoir peur de ce que leurs enfants lisent car ils ne veulent pas qu'ils changent leurs avis très jeunes, surtout pour ce qui concerne la protection des enfants et l'innocence. Nous pouvons observer deux facettes de cette peur. Dans son entretien, James Larue a soulevé la théorie qu'il y a deux périodes de panique pour les parents : entre 4 et 6 ans et entre 14 et 16 ans. Ces deux époques de la vie marquent des périodes de transitions importantes, et en outre, une sorte de panique des parents pour préserver l'ignorance ou innocence des enfants pour ne pas les perdre[110]. Ce qui est difficile par rapport à cet argument des personnes ou parents qui souhaitent contrôler les livres en bibliothèque car cela est la sphère publique, est que cela empêche d'autres enfants ou personnes d'accéder à ces livres.

De plus, il y a actuellement de plus en plus d'études sur l'effet que ces livres censurés ont sur les adolescents et leur bien-être. Nous pouvons regarder la recherche de Christopher Ferguson, professeur de psychologie à l'université de Stetson, sur les effets de la lecture des livres censurés. Il a noté que « la lecture de livres interdits est associée à la fois à un comportement civique accru et à un faible risque de comportement antisocial »[111]. Ce que nous pouvons observer dans cet article est essentiel pour l'argument contre la censure. Surtout, cet article fournit un cas qui peut prouver concrètement le mal que la censure des livres fait. Surtout le mal vers les personnes que les adultes souhaitent protéger à la base : les enfants et les adolescents. Cela nous amène en outre à nous demander si ces efforts de protection sont réellement une protection, car quand nous observons la censure pour les adultes, il n'y a pas la présentation de l'argument que cela est pour la protection des adultes. Souvent nous voyons ici la prolifération de la cancel culture. Mais après tout, peu importe l'âge des personnes qui subissent ces actions, cela reste la censure qui est un empêchement sur les droits de la liberté intellectuelle ainsi que la liberté d'expression des citoyens.

Ces actions sont vues comme étant axées sur un endroit géographiquement petit ou isolé et il arrive souvent que les lois ou les actions prises touchent des endroits ou des États spécifiques. Par exemple, récemment au Texas aux États-Unis, une décision légale a été prise dans un procès où il a été déclaré que les collections des bibliothèques constituaient un « discours gouvernemental » et n'étaient, en revanche, pas protégées par le premier amendement. Souvent dans ces cas des livres censurés ou des lois qui sont misent en action, nous pouvons voir l'articulation du fait que les gens qui mettent en action ces lois disent que les livres ne sont pas réellement « bannis ». Ils sont juste enlevés de la bibliothèque. Nous pouvons voir

---

[110] Anecdote racontée lors d'entretien de James Larue le 22 mars 2025

[111] FERGUSON, C.J. *Is reading « banned » books associated with behavior problems in young readers? The influence of controversial young adult books on the psychological well-being of adolescents.* American Psychological Association (APA). Psychology of Aesthetics, Creativity and the Arts. [En ligne]. 2014. [Accédé le 18 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : BannedBooks.pdf

(cc) BY-NC-ND

cette déclaration illustrée dans la loi récente au Texas dans le 5ème circuit. Un juge a dit que les livres sont toujours disponibles pour le public : « Si un usager déçu ne trouve pas un livre dans la bibliothèque, il peut le commander en ligne, l'acheter dans une librairie ou l'emprunter à un ami »[112]. Les citoyens sont, en outre, invités à trouver une solution eux-mêmes, en dehors de la bibliothèque. Le problème de cette suggestion est qu'elle implique que les gens aient les finances pour acheter des livres. Ce qui, malgré les efforts de la communauté et de la société, comme des librairies des livres de deuxième main ou des bibliothèques en libre-service, reste pour certains un « luxe » qu'ils ne peuvent pas se permettre. De plus, la suggestion que les personnes peuvent trouver les livres ou l'information qu'ils souhaitent ailleurs, élimine la raison d'être d'une bibliothèque en tant qu'institution. Un lieu où les gens peuvent venir apprendre, effectuer des recherches et explorer les sujets qui les intéressent.

Dans l'entretien de James Larue, il souligne qu'il y a beaucoup de pays qui ont une association pour les bibliothèques, mais les États-Unis est le seul pays qui a un bureau pour protéger et mettre en avant la liberté intellectuelle[113]. Ce bureau a été établi en 1967 et est attaché à l'ALA. Il met en avant l'accès gratuit aux bibliothèques ainsi qu'aux matériaux des bibliothèques. Ce bureau a pour but d'éduquer les bibliothécaires, ainsi que le public, aux enjeux de la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques. Un autre rôle de ce bureau est d'aider les bibliothécaires dans le cas des contestations et de la censure des livres. De plus, cet aide peut être anonyme, pour la protection les bibliothécaires et bibliothèques qui cherchent de l'information ou de l'aide pour ces contestations[114]. Cela peut mettre en lumière la gravité de la situation aux États-Unis. Le besoin de la création d'un comité qui protège la liberté intellectuelle montre qu'il y a un vrai problème dans le cas de la censure des livres. Mais cela montre aussi des contre-actions pour essayer de tourner la situation vers l'acceptation des œuvres dans les bibliothèques.

Nous avons observé pendant notre discussion à propos de la liberté d'expression que la liberté d'expression est un droit fondamental humain, surtout quand cette expression ne blesse personne. Nous revisitons l'analyse de Monique Canto-Sperber quand elle dit « la prise en compte des effets nocifs que certains propos peuvent avoir sur les personnes comme sur l'ordre public est au fondement des dispositions juridiques qui règlent la liberté d'expression : c'est le premier motif qui dans la loi justifie de la limiter »[115]. Le droit de s'exprimer est cadré dans la loi, aux États-Unis ainsi qu'en France, sauf quand ces textes souhaitent blesser quelqu'un ou empêcher leur droit de lire la vérité. Nous pouvons observer que, selon les livres les plus censurés ou contestés, ces livres n'ont pas pour but de blesser des communautés, ni des lecteurs. Justement, ces livres ont été publiés et sélectionnés par les bibliothécaires pour la bibliothèque pour aider les citoyens. En même temps, ces conditions relèvent une question intéressante de si nous avons réellement la

---

[112] Little vs. Llano. Décret. United States Court of Appeals for the Fifth Circuit. États-Unis. [En ligne]. Le 23 mai 2025. [Accédé le 27 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : 23-50224 Documents | DocumentCloud

[113] Anecdote racontée lors d'entretien James Larue la date de 22 mars 2025

[114] American Library Association. Office for Intellectual Freedom. [En ligne]. 2025. [Accédé le 20 février 2023]. Disponible à l'adresse : Office for Intellectual Freedom | ALA

[115] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.166

(cc) BY-NC-ND

liberté intellectuelle et la liberté d'expression si après le passage d'une loi ou un groupe bien organisé, nous le perdons si facilement.

3 – Le contournement par les professionnels : refus de collaborer sur certaines procédures

Comme nous l'avons observé, il y a de la résistance qui provient des bibliothécaires ainsi que d'autres professionnels et les groupes qui sont formés pour combattre ces implications de la censure ou du contrôle sur les livres. Nous pouvons observer dans le travail de Bill Crowley professeur à Dominican University en Illinois aux États-Unis, qui a qui a une vaste expérience dans le monde des bibliothèques, suggère que parfois, ces batailles qui sont menées en bibliothèques entre les parents et les bibliothécaires sont mieux confrontés à partir d'un point de négociation. Dans son article *Fight if you can win. Otherwise, negotiate* (*Combattez si vous pouvez gagner. Sinon, négociez*) il adresse la possibilité des réponses par les bibliothécaires dans ces cas de la contestation ou de la censure qui est imposée par les pouvoirs étatiques ou législatifs tout en continuant à maintenir une collection diversifiée et inclusive.

Il suggère d'abord que les bibliothécaires doivent essayer de créer un lien avec leurs communautés. Il dit que « les visions du monde idéologique très différentes des bibliothécaires progressistes et des manifestants conservateurs soulignent la nécessité pour les bibliothécaires de travailler constamment à améliorer la réputation de leur communauté avant et pendant les manifestations sur les collections et les services. Les faits peuvent renforcer l'engagement des supporteurs d'une bibliothèque »[116]. En créant ce lien plus profond avec la communauté, les bibliothécaires peuvent se défendre contre ces manifestations. Ils peuvent facilement montrer l'impact sur la communauté avec les faits clairs. Il suggère que les bibliothécaires prennent soin de comprendre mieux les communautés que leur bibliothèque dessert. Parfois, il dit que cela est mieux de « ne pas insister sur le respect total des normes progressistes des bibliothèques approuvées par l'ALA à moins qu'elles ne soient favorisées localement »[117]. Nous pouvons observer ce point non comme une action d'abandon, mais surtout comme une action d'évaluer l'ambiance d'une communauté avant qu'il y ait des conflits. Ce n'est pas non plus une façon de céder les connaissances ni les actions moralement correctes pour le métier. Mais une façon de négociation pour trouver un terrain commun dans les disputes. Il vaut mieux écouter, évaluer, et détourner la situation du conflit avant que cela arrive à ce point.

Un autre auteur qui discute la possibilité de détourner la situation des manifestations contre les livres ou les événements est Kacey Carpenter, qui est un auteur, formateur et coach. Dans son article *Safeguarding libraries, schools, and communities from political threats: A strategic framework for engagement,*

[116] CROWLEY, Bill. *Fight if you can win. Otherwise, negotiate.* The Political Librarian, Special issue. [En ligne]. Vol. 8.1., p.62., avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8986/galley/25790/view/ ISSN: 2471-3155

[117] *Ibid.*

BY-NC-ND

advocacy and sustainable organizing (*Protéger les bibliothèques, les écoles et les communautés des menaces politiques : un cadre stratégique pour l'engagement, le plaidoyer et l'organisation durable*) il souligne l'importance de former un plan avant que les contestations des livres arrivent. Ce cadre peut offrir une sorte de guide pratique pour se défendre contre ces manifestations : « READY : Créer un plan stratégique, SET : Rédiger un message et engager la communauté, GO : Passer à l'action et autonomiser les gens »[118]. « Ready, set, go » peut être traduit à « À vos marques, prêts, partez ». Dans ce message nous pouvons encore voir l'importance de communiquer avec la communauté. Grâce à un cadre qui est clair est définit, la bibliothèque peut plus facilement définir ces buts, trouver des défenseurs et encourager les conversations avec des personnes qui sont potentiellement contre ces actions. Si le plan est clair, cela laisse l'espace pour la communication et les échanges.

Dans un autre article, Bharat Mehra, professeur à l'école des sciences et informations des bibliothèques à l'université d'Alabama aux États-Unis, présente sept mantras où les bibliothécaires ainsi que la communauté sont encouragés à prendre en main ces cas de contestations. Ces mantras sont des points importants pour tout le monde à prendre en compte face à ces situations politiques qui changent aujourd'hui ainsi que l'augmentation dans les cas des livres censurés. Il dit d'abord que la démocratie aux États-Unis est un business, que la constitution des États-Unis a besoin d'être réajustée et que les politiques de pouvoir sont une tendance dont la politique d'aujourd'hui hérite. Il continue en disant que les citoyens ont le pouvoir de résister, que les politiques représentent des choses diverses pour des gens aujourd'hui et que la sagesse de l'information doit gagner sur la division. Surtout il note que nous devons crée un plan stratégique vers la conscience de soi et l'action.

Il finit en notant que les citoyens ainsi que les bibliothécaires peuvent tourner cette situation vers une meilleure direction en disant que « la démocratie américaine doit fournir un nouveau message qui puise dans notre humanité essentielle avec honnêteté au lieu de la discorde, de l'hypocrisie et du manque de responsabilité que nous continuons à voir dans l'arène politique quotidiennement. La justice sociale commence à la maison »[119]. Le but est que les bibliothécaires travaillent pour former ces liens avec la communauté et aident à formuler un plan pour la résistance contre ces impositions. Mais que cela est aussi entre les mains de la communauté d'aider dans les actions de plaidoyer pour la bibliothèque. De former un plan et de collaborer sont des actions démocratiques pour impliquer la communauté et protéger les bibliothèques.

---

[118] CARPENTER, Kacey. *Safeguarding libraries, schools, and communities from political threats: A strategic framework for engagement, advocacy and sustainable organizing.* The political librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1., p.71, avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9002/galley/25781/view/

[119] MEHRA, Bharat. Seven mantras of Information Wisdom and political acumen for American libraries in the aftermath of the 2024 Presidential election. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p. 124-146. p.137, avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9005/galley/25783/view/

BY-NC-ND

B – FRANCE : UNE CENSURE PLUS INSIDIEUSE, ENTRE PRUDENCE ET PRESSION LOCALE

1 – Le début des changements en temps modernes en France

La situation aux États-Unis semble difficile à naviguer pour les citoyens ainsi que les bibliothécaires. En France, la situation n'est pas aussi compliquée. Mais depuis les années 1990, nous pouvons également observer des changements vis-à-vis les bibliothèques et comment elles interagissent avec la société. Nous pouvons aussi distinguer des changements politiques qui ont eu des implications pour l'Etat de la démocratie. Pour mieux analyser ces changements, nous pouvons analyser le travail de professeur et politologue, Pascal Perrineau dans son livre *Le goût de la politique : un observateur passionné de la Ve République*. Il met en lumière ces changements qui ont pris place dans la cinquième République depuis les années 1990 en notant que les changements dans la société que nous voyons aujourd'hui ont commencé à cette époque. « Dans les années 1990 et au début des années 2000, le système politique divisé par ces enjeux de nation, de République, de laïcité, d'intégration a ouvert un espace pour qu'un nouvel entrant, comme l'était le Front National, fasse main basse sur ces questions et les confisque à son profit en bénéficiant des ambiguïtés et obscurités des pouvoir en place et des grands partis politiques…Les débats sur l'identité républicaine se sont focalisés beaucoup autour de la lecture de la laïcité et de la question des signes extérieurs d'appartenance religieuse dans l'espace public »[120]. Pendant cette période en France, nous pouvons distinguer une société démocratique qui à souhaiter des changements sociétaux, mais qui a rencontré des difficultés à les cibler et ainsi, à les naviguer.

Pendant nos entretiens Anne-Marie Vaillant et Jean-Jacques François ont levé cette discussion autour des bibliothèques et bibliothécaires dans les années 1990. Anne-Marie Vaillant a noté qu'à l'époque, la situation était compliquée car le rôle des bibliothécaires a été remis en question. Elle mentionne que « le révisionnisme est condamné dans la bibliothèque ». Et elle demande : « Est-ce que notre devoir en tant que bibliothécaire est d'essayer de trouver les livres les mieux documentés et les plus cohérents qui donnent aussi une pluralité d'opinion ? » Cela est difficile de confronter car il y a plusieurs inquiétudes pour les bibliothécaires. D'abord des soucis financiers et après des inquiétudes pour la liberté intellectuelle. Elle note qu'il y a une tendance ces vingt dernières années vers un contrôle du gouvernement par le Front National. Et nous avons déjà observé cet événement dans les années 1990 dans ces villes du sud de la France. Néanmoins en plus de l'influence culturelle, il y a aussi des changements financiers. Les collectivités doivent faire des choix et souvent la culture est la première entité impactée. En plus des impacts financiers, le pouvoir croissant du Front National a un impact sur la société ainsi que, s'il est élu au pouvoir, des impacts sur les lois qui pourraient affecter les bibliothèques et les

[120] PERRINEAU, Pascal. *Le goût de la politique : un observateur passionné de la Ve République*. Odile Jacob, Paris, 2024. p.141

BY-NC-ND

communautés. Comme nous pouvons voir, il y a « des impacts sur les collectivités avec un contrôle qui a déjà commencé »[121].

Nous pouvons observer aujourd'hui en France un désir de changer la société, mais nous pouvons voir qu'il y a un risque que ces changements aillent dans une direction inquiétante, pour la société ainsi que les bibliothécaires. Une histoire racontée lors de notre entretien avec Jean-Jacques François peut éclairer la situation actuelle et parfois insidieuse en France. Il racontait que récemment il y a eu un cas ou le ministère de l'Éducation a retiré la distribution de la bande-dessinée de l'auteur Jul qui était une adaptation de *La Belle et la Bête*. Ce livre devait être distribué à chaque élève en sixième en France. La ministre Élisabeth Born, a estimé que le livre était dangereux et « incompréhensible » pour les étudiants de cet âge.

Il a eu, en outre, une suppression de contrat pour la production et diffusion de ce livre pour les enfants dans les écoles. Jean-Jacques François note qu'il y a cette action menée par le ministère de l'Éducation « ne porte pas le nom de la censure, mais cela est, en réalité, la censure »[122]. Bien évidemment, ce livre a été, en même temps, publié et distribué dans les libraires ainsi que les bibliothèques. Cela est, néanmoins, une façon d'impliquer un contrôle sur la distribution d'un document qui est conçu pour les enfants et jugé approprié pour l'âge. Ce qui est intéressant à noter dans cette histoire est qu'il y a plusieurs publications d'actualités qui ont couvert cette histoire dans les nouvelles. Ici nous pouvons faire un lien avec les effets des médias et l'augmentation des ventes. Malgré cet échec pour la distribution de livre dans les écoles, il a eu une attention des médias qui ont dénoncé cette forme de la censure. Qui va surement être bénéfique pour l'auteur car les citoyens vont rechercher ce livre en raison de ce contrôle, en même temps, nous pouvons avoir comme conclusion que la censure nationale, politique ou religieuse est très rare, voire non existante aujourd'hui en France.

Au cours de notre discussion avec Anne-Marie Vaillant, elle constate que ces situations de censure sont conditionnées par le pays. De plus, elle a noté que la censure se présente de manière différente aujourd'hui et il existe de « nouvelles façons de censurer » et aussi que les individus « trouvent de nouveaux sujets » à censuré. Elle dit que parfois maintenant « on ne peut pas parler de sexualité, de race - c'est difficile d'entendre car ça parait vraiment rétrograde comme conviction ». Elle a ainsi évoqué le terme « Woke » qui est un anglicisme qui est souvent couplé avec la cancel culture. Ce terme peut invoquer le fait que des gens se sont « réveillés » à ce qui se passe, ils sont plus éduqués sur le passé et les changements qui ont pris place dans la société. En outre, ils souhaitent changer des choses anciennes (ou changer comment la société voit des situations comme la diversité ou le racisme) pour être mieux sous ces nouvelles pensées et idées. Mais Vaillant note que « des gens commencent à se méfier à cause de cela ». Il y a parfois une confrontation entre les deux idéologies de « Woke » et la cancel culture. Elle dit que « le wokeisme et la cancel culture font du mal à la recherche scientifique et la

[121] Anecdote racontée lors d'entretien avec Anne-Marie Vaillant le 21 mars 2025

[122] Anecdote racontée lors d'entretien avec Jean-Jacques François le 24 mars 2025

BY-NC-ND

pluralité. Il y a un réel débat en France sur ce qui arrive aux États-Unis en ce moment »[123].

Nous pouvons revisiter le travail de l'auteur Pascal Perrineau pour explorer ce terme du « Woke » et ce qu'il représente dans la société. Il dit que « le flou contemporain introduit par le regain de l'approche communautariste au travers de la question du « wokisme », c'est-à-dire la volonté de faire éclater toute appartenance nationale considérée comme artificielle par rapport aux identités genrées, ethniques, culturelles et sociales, ouvre encore davantage la scène politique du Rassemblement national qui tente de se faire le héraut d'une croisade. Dès avril 2023, le parti de Marine Le Pen lançait une « alliance parlementaire pour lutter contre le péril Woke »[124]. Il est vrai que les termes du « Woke » et la cancel culture vont souvent main en main. Mais nous pouvons observer que le terme « Woke » est plutôt une recherche d'information pour faire mieux à l'avenir. Ce mot en anglais veut dire « éveillé » dans la traduction littérale. Cela signifie que les gens deviennent plus conscients de changements autour d'eux, en particulier dans la société. Cela est plutôt un sens de se renseigner sur des sujets. La cancel culture est plutôt une façon de rejeter et de changer. Mais Perrineau continue sur ce point du « wokisme » et dit que le but de ces actions est « d'ouvrir le champ de ses recrutements électoraux aux citoyens qui sont hostiles à toute communautarisation forcée de la société française rendant impossible la réinvention d'une nation rassemblée. Cette dénonciation du wokeisme est menée au nom de la défense des libertés, des Lumières, de la raison et de la science, c'est-à-dire à partir de thèmes qui parlent à des électeurs aussi bien de gauche que de droite »[125].

Surtout, Perrineau explique un peu plus clairement pourquoi ces changements en France sont si insidieux. Il note sur ces changements dans la société que « la volonté de renverser la table et de casser la vaisselle démocratique, et nous entrons dans une possibilité d'alternative favorable au parti de Marine le Pen. Nombre de citoyens jouent avec le feu de la haine et du rejet. Quand ce feu rejoindra celui d'un électorat convaincu que le Rassemblement national est le parti le plus efficace pour entamer un profond recentrage national mettant fin aux effets délétères de la globalisation » nous pouvons, en outre, voir un système qui bascule entièrement[126]. Bien que les bibliothèques soient des institutions flexibles et toujours en train de s'ajuster à la société. Une telle façon de basculer sera très compliquée pour les bibliothèques en tant qu'institutions démocratiques vivantes.

---

[123] Des anecdotes racontées lors d'entretien avec Anne-Marie Vaillant lors d'entretien le 21 mars 2025

[124] PERRINEAU, Pascal, 2024, *op. cit.*, p.141-142

[125] *Ibid.*

[126] *Ibid.* p.175-176

BY-NC-ND

2 – Les pressions moins visibles en France, mais une vigilance toujours de mise

Les pressions en France pour les livres censurés sont moins visibles au quotidien, mais une vigilance est toujours une action suggérée dans ces instances. Malgré ce manque de visibilité, nous pouvons constater qu'il y a en même temps, des mouvements et la création des groupes qui combattent certains livres dans la bibliothèque. Surtout des livres ou même des événements qui vont contre des croyances ou des avis des groupes de droite ou d'extrême droite. Et surtout des thèmes d'un manque de diversité (anti-immigrant ou anti-LGBQTIA).

Nous pouvons observer plusieurs groupes et associations des parents qui souhaitent censurer ou souhaitent le retrait de certains livres pour leurs enfants. Ces groupes sont moins visible dans les médias, comme nous pouvons voir aux États-Unis. Mais nous pouvons observer des associations familiales catholiques intégristes, des groupes avec des implications politiques locales et souvent des campagnes menées par des parents pour signer des pétitions en faveur du retrait de livres. Selon Véronique Soulé, chercheuse et formatrice en littérature de jeunesse, ces groupes étaient déjà présents en 1999. Elle souligne qu'à cette époque, des bibliothécaires ont affirmé que cela a souvent été les parents, et non les professionnels des métiers du livre « qui nous font hésiter à proposer certains livres aux enfants »[127]. Soulé poursuit en racontant une histoire où les membres de la communauté ont été encouragé à « envoyer aux responsables – d'écoles, de bibliothèques, de villes, etc. – des lettres individuelles et circonstanciées, dont le modèle et le contenu sont fournis, dénonçant certains livres »[128]. Ces deux situations montrent une existence de la pression de l'extérieur des groupes des parents organisés déjà à la fin des années 1990. Si des parents arrivaient à communiquer, s'organiser et donner ces pressions aux bibliothèques dans les années 1990, ils sont même mieux équipés maintenant.

Aujourd'hui, un groupe particulièrement visible dans les médias et sur les réseaux sociaux prend le relais. Ils sont connus comme le collectif Parents Vigilants. Ils s'inspirent des mouvements de parents aux États-Unis. Et ils sont étroitement alignés avec le politicien Éric Zemmour. Surtout ces parents voudraient imposer les croyances sur les établissements scolaires et ils appuient sur la mobilisation en ligne[129]. Nous pouvons voir ici l'importance des réseaux sociaux dans l'organisation des groupes de parents qui mènent les manifestations contre les livres. Ils souhaitent avoir un lien avec les élus et une représentation partout en France pour avoir plus d'ampleur dans ces décisions. Les mêmes thèmes sont souvent relevés dans les controverses : la lutte contre personnes identifiants LGBQTIA, les migrants,

---

[127] SOULÉ, Véronique. *Censures et autocensures : Autour du livre de jeunesse.* Bulletin des Bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 1999. [Accédé le 23 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0044-005

[128] *Ibid.*

[129] OURY, Antoine. Raids numériques, livres dénoncés…des « Parents Vigilants » qui inquiètent. Actuallité. [En ligne]. Le 16 novembre, 2023. [Accédé le 6 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Raids numériques, livres dénoncés... Des "Parents Vigilants" qui inquiètent

BY-NC-ND

l'éducation à la vie sexuelle, etc. Similaire des mouvements aux États-Unis, ces groupes citent la protection des enfants pour défendre leurs actions[130].

Comme mentionné, nous pouvons souvent observer une atmosphère de peur qui domine dans les cas des livres censurés ou contestés en bibliothèque. Cette peur voit une application de contrôle vers des livres pour adultes. Mais la plupart du temps, nous voyons les livres pour enfants ou adolescents qui sont beaucoup plus contrôlés que d'autres. Similaire des États-Unis, la France voit de plus en plus de contrôle vis-à-vis des matériaux en bibliothèque pour enfants. Nous pouvons observer une interaction continue entre les deux aspects de l'affirmation du pouvoir et de la peur. Deux formes de peur sont visibles : la peur du pouvoir de la lecture et l'application de la peur pour contrôler l'acte d'acquisition des connaissances. Lorsque les gens se sentent menacés, en particulier par des actes, souvent en relation des politiques, qui les choquent. Ils ont peur et hésitent à participer à des activités qui pourraient les inciter à commettre des actes de violence.

Ces dernières années, deux cas marquants de la manifestation contre des livres qui ont eu lieu en France. Ces deux cas ont vu plusieurs histoires publiées à leur propos dans les médias locaux ainsi que nationaux. Un premier cas est le roman pour jeune adulte *Bien trop petit* de Manu Causse. Ce livre explore plusieurs thèmes liés à la sexualité de point de vue d'un adolescent. Ce livre a aussi été recommandé pour les adolescentes dès 15 ans. Malgré cette recommandation, ce livre a été déclaré pornographique et en outre, interdit par le ministère de l'Intérieur pour les personnes ayant moins de 18 ans[131]. Cette interdiction a mené de la loi de 1949 pour les publications destinées à la jeunesse. Plus spécifiquement article 2 qui déclare l'interdiction de tous œuvres qui contiennent des éléments pornographiques ou qui incitent « la haine contre une personne…ou groupe de personnes, aux atteintes à la dignité humaine…ou à la violence »[132]. L'exclusion de ce livre a reçu beaucoup de réactions négatives car cela est considéré d'être la censure de ce livre. Additionnellement, cette déclaration est considérée comme refusant aux adolescents l'accès à la littérature qui fournit des conseils sur la sexualité de manière non pornographique[133]. Cependant, même si des bibliothécaires ne sont pas en faveur du retrait de ce livre, il est nécessaire de le retirer, en raison de décret légal du gouvernement d'exclure ce livre des collections, les bibliothécaires qui laissent ce livre accessible aux adolescents, même en signe de protestation, sont coupables[134].

Dans un autre cas de livre contesté en France, nous pouvons observer *And Tango makes three* (*Tango a deux papas, et pourquoi pas ?)* de Justin Richardson et

---

[130] *Ibid.*

[131] EIBF (European and International Booksellers Federation). Industry insights: Bookshops, censorship and freedom of expression. [En ligne]. 2024, p.1-28. p.6. [Accédé le 5 août, 2025]. Disponible à l'adresse : Industry-Insights-Bookshops-and-freedom-of-expression.pdf

[132] République Française. Légifrance. Loi Numéro 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Article 2. [En ligne]. Le 27 octobre, 2021. [Accédé le 5 août]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000878175

[133] EIBF, 2024, *op. cit.* p.6

[134] Anecdote racontée lors d'entretien avec Romain Gaillard le 26 mars, 2025

BY-NC-ND

Peter Parnell, publié en 2005 aux États-Unis. Ce livre raconte une vraie histoire de deux manchots mâles du zoo de Central Park à New York qui forment un couple. Ils feront éclore un œuf de manchot et élèveront un bébé pingouin nommé Tango. Surtout, les auteurs de ce livre ont principalement mentionné que cette histoire des deux manchots les avait inspirés et qu'ils avaient le désir d'aider les gens grâce à cette histoire. Particulièrement, ils souhaitent fournir un outil pour aider les parents de couples de même sexe à expliquer à leurs enfants la normalité de chaque famille. Malgré les bonnes intentions des auteurs pour le sujet de ce livre, il a été l'objet de nombreuses réactions négatives, en particulier en raison de son sujet sur l'homosexualité. De plus, ce livre fait partie des rares œuvres qui ont été contestées et/ou censurées en France et aux États-Unis.

Ce qui est intéressant dans ce cadre est que nous pouvons voir un exemple concret du point relevé par Emily Knox plus tôt : les manifestations de certains événements ou livres suivent les réactions des changements de la société[135]. Par exemple, il y a plus d'acceptation aujourd'hui des personnes LGBQTIA, et ainsi plus de représentation dans les œuvres. Que cela soit plus de diversité dans les personnages ou dans la représentation des auteurs. Ce qui est intéressant à noter dans le cas de ce livre est que cela suit la recette de l'observation d'Emily Knox. Le livre passe largement inaperçu jusqu'à ce qu'il y ait un changement dans la société. Par exemple, ce livre a été d'abord publié aux États-Unis en 2005. Il a été traduit en français en 2010. En 2013, la France voit l'adoption au Parlement la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Comme beaucoup de changements dans la société, celui-là a vécu d'opposition et débats sur la remise en question des familles traditionnelles[136]. Ensuite, à l'été 2014, une bibliothécaire de la commune de La Madeleine, près de Lille, se voit sanctionnée par la mairie pour d'avoir inclure *Tango a deux papas, et pourquoi pas ?* en tête de gondole contre ces souhaits[137].

Nous voyons parfois en France de fortes réactions négatives envers des événements qui prennent place en bibliothèque. Nous pouvons aussi observer des cas de destruction des matériaux et des documents. Comme nous avons observé dans le cas des pourcentages des personnes qui demandent la censure des livres aux États-Unis, c'est un petit pourcentage par rapport à la globalité. En revanche, la rareté de ces événements n'enlève rien à leur fort impact. Ces situations peuvent être choquante, dangereuse et graves pour les bibliothécaires. Par exemple, un cas en France à considérer prend place à Toulouse. Dans plusieurs médiathèques à Toulouse, mais notamment à la médiathèque de José Cabanis, ils observaient de plus en plus « d'actes hostiles à caractère raciste, sexiste, antisémite et islamophobe » depuis 2023[138]. Ces actes incluent « de nombreux graffitis à connotation

---

[135] Anecdote racontée lors d'entretien avec Emily Knox le 23 mai 2025

[136] République Française. Du PACS au mariage pour tous : l'application de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. [En ligne]. Le 17 avril, 2023. [Accédé le 4 août, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.vie-publique.fr/eclairage/19445-le-mariage-pour-tous-application-de-la-loi-du-17-mai-2013

[137] OURY, Antoine. Sanctionnée pour un livre gay, une bibliothécaire l'emporte face à la mairie. Actualitté. [En ligne]. Le 3 mars, 2020. [Accédé le 6 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://actualitte.com/article/8749/droit-justice/sanctionnee-pour-un-livre-gay-une-bibliothecaire-l-emporte-face-a-la-mairie

[138] LOUME, Ugo. Toulouse : face aux actes racistes, les bibliothécaires sous tension. Actuallité. [En ligne]. Le 7 juillet 2025. [Accédé le 8 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : Toulouse : face aux actes racistes, les bibliothécaires sous tension

(cc) BY-NC-ND

islamophobe ou antisémite [sur] les murs et le mobilier, avec des inscriptions insultantes visant notamment les personnes d'origine maghrébine, mais aussi des dégradations matérielles répétées »[139]. Même si cela est noté dans l'article par Henri de Lagoutine, conseiller municipale en charge des ressources humaines et du dialogue social à Toulouse que ces actes sont probablement faits par « quelques personnes qui doivent avoir un problème psychiatrique »[140]. En même temps, même si ces instances impliquent peu de personnes, ces actes sont si odieux que les bibliothécaires restent obligés d'être vigilants.

Dans ce cas, la municipalité suit les évolutions des événements et soutient les bibliothécaires pour les protéger. Mais souvent le problème avec des situations comme celles-ci, comme nous avons observé dans l'histoire de Romain Gaillard et les harcèlements des bibliothécaires en ligne, ces situations sont, parfois, difficiles à résoudre. La bibliothèque ne peut pas placer des caméras partout et les bibliothécaires ne peuvent pas toujours surveiller les adhérents ou les visiteurs de la bibliothèque. De plus, la médiathèque de José Cabanis a déjà trois agents de sécurité, un régulateur et est à la recherche d'un deuxième régulateur[141]. Ces actions concernent surtout la protection des bibliothécaires et leur confort dans les lieux de travail. Cela montre que les bibliothécaires ne sont pas laissés seuls dans ces situations difficiles. Cependant, nous pouvons observer de plus en plus des coûts budgétaires pour les municipalités. Comme mentionné pour les caméras de sécurité, ces actions prennent du temps et de l'argent. De plus, car la bibliothèque est pour tout le monde, et si ces gens ne peuvent pas être identifiés, ils peuvent continuer à entrer dans la bibliothèque en tant que lieu ouvert pour tout le public. Ce qui rend la situation encore plus difficile.

Ce qui est important dans l'article d'Hugo Loume est que ces actes doivent être analysés dans un contexte national et même international où nous pouvons observer les discours de haine même par des dirigeants des États[142]. Cela montre que les bibliothèques publiques sont liées partout dans le monde, car ce service est pour tout le monde, les bibliothèques, les bibliothécaires et les publics sont plus connectés que nous l'imagions. Cela peut aussi faire un lien avec le fait que le monde est de plus en plus connecté par les réseaux sociaux. Et comme noté précédemment, ces messages peuvent avoir des impacts énormes, surtout quand cette rhétorique est soutenue par des gouvernements ou des groupes extrémistes.

Une autre instance de la violence vers les livres a pris place à la fin de juin 2025. Cette situation a touché la médiathèque de Lanester dans le Morbihan en France. La diffusion d'une vidéo par des militants d'extrême droite où ils montraient des livres qui traitent de sexualité, de genre et de diversité, en train de brûler sur la plage. Un point important dans cette histoire est qu'une vidéo de la destruction des livres a été diffusée sur les réseaux sociaux. De plus, une autre vidéo, « partagée sur plusieurs comptes », a dénoncé la mise en avant des livres LGBQTIA à la

[139] *Ibid.*

[140] *Ibid.*

[141] *Ibid.*

[142] *Ibid.*

BY-NC-ND

médiathèque de Lanester pour le mois des Fiertés[143]. De plus, cette histoire a été rapportée par plusieurs sources locales, ainsi que nationales. En réponse, l'ABF a partagé un communiqué de soutien aux bibliothécaires, ainsi que les citoyens de la médiathèque de Lanester. L'ABF a ainsi réaffirmé les missions des bibliothèques et des bibliothécaires par la loi du 21 décembre 2021 (La Loi Robert). En disant que « les bibliothèques sont et doivent rester des lieux universels, de rencontres, de découvertes, d'ouverture et de citoyenneté, de débat démocratique respectueux des divergences d'opinions et du pluralisme des idées »[144]. Enfin, la faible ampleur de ces événements ne diminue pas les chocs qu'ils provoquent.

De plus en plus de changements se produisent dans la société, ce qui entraîne des réactions très puissantes. En particulier, ces réactions visent les livres, qu'il s'agisse de manifestations, de censure ou de destruction. De plus, les thèmes des politiques, du racisme et de l'agression des personnes qui se reconnaissent LGBQTIA, sont mise en évidence dans ces histoires précédemment expliquées. Nous pouvons noter l'importance des réseaux sociaux et des médias pour partager ces histoires et aider avec l'organisation de ces menaces. Pour mieux comprendre ce phénomène, nous pouvons analyser les mots de Jennifer Steele, professeur assistante dans l'école des sciences et information à l'université d'État de Louisiana. Dans son article *Access to LGBTQ-themed children's materials: A recent history of their censorship*. Elle adresse cette homophobie dans la société en disant que « l'homophobie peut provenir d'une variété de causes différentes. Cela peut souvent découler d'une peur irrationnelle, que ce soit la peur de quelque chose de différent ou d'inconnu, ou même de la peur d'un individu d'être identifié comme gay lui-même. Les croyances religieuses sont encore une autre racine courante de l'homophobie. Cette croyance sociétale homophobe est souvent ce qui conduit à la censure »[145]. Dans ces histoires, nous pouvons observer des instances de l'homophobie mais aussi des instances d'anti-immigration ou la crainte de l'éducation de la vie sexuelle.

3 – Le rôle de l'État et les collectivités face aux choix documentaires

Même si les deux pays démocratiques que sont la France et les États-Unis semblent loin de l'un l'autre, ils sont liés sur ce défi des livres censurés. Ils sont aussi liés dans le fait que ces contestations des livres viennent souvent des petits groupes. Et souvent ces petits groupes sont en lien avec un politicien. Car pour censurer, il faut posséder du pouvoir. Comme cela, le nombre fait la force.

---

[143] Association des bibliothécaires de France (ABF). [Communiqué] Soutien aux bibliothécaires de la médiathèque de Lanester. [En ligne]. 4 juillet 2025. [Accédé le 9 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : [Communiqué] Soutien aux bibliothécaires de la médiathèque de Lanester - Association des Bibliothécaires de France

[144] *Ibid.*

[145] STEELE, Jennifer E. *Access to LGBTQ-themed children's materials: A recent history of their censorship.* Journal of Intellectual Freedom and privacy (ALA) [En ligne]. Hiver 2023. [Accédé le 4 août, 2025]. Disponible à l'adresse : Access to LGBTQ-Themed Children's Materials: A Recent History of Their Censorship | Steele | Journal of Intellectual Freedom & Privacy

BY-NC-ND

Pour mieux comprendre la relation des bibliothèques en France avec l'Etat aujourd'hui, nous pouvons analyser le travail de Denis Merklen, sociologue et professeur à l'Université de Sorbonne Nouvelle. Dans son article *Is the library a politcal institution? French libraries today and the social conflict between* Démocratie *and* République (*La bibliothèque est-elle une institution politique ? Les bibliothèques françaises aujourd'hui et le conflit social entre* Démocratie *et* République). Un point intéressant qui est posé par Merklen est la proposition de regarder de plus près ce que les bibliothèques font exactement vis-à-vis des collectivités. Il propose cette idée en disant « mais si nous examinons de près ce qu'elles font, nous constatons que les bibliothèques sont des institutions politiques dans différents contextes politiques ; nous constatons également que les bibliothécaires sont des agents ou des acteurs politiques à plusieurs égards »[146]. Les bibliothèques doivent s'adapter à leurs adhérents et à la stature politique de cette communauté. Nous pouvons, en outre, observer les bibliothèques comme des institutions qui sont des acteurs, mais ne peuvent pas forcément participer dans une manière détaillée dans les politiques.

Par exemple, Denis Merklen continue son analyse du rôle des bibliothèques dans la société. En confirmant ce dont nous avons discuté précédemment, que les bibliothécaires prennent des décisions cruciales sur les collections, les événements culturels et ses règles. Mais aussi en disant que « la nature politique d'une bibliothèque publique change en fonction du statut de son personnel »[147]. Même si cette nature politique peut changer, « l'élément le plus important est que lorsqu'une bibliothèque est une institution publique, elle ne peut pas participer à des conflits sociaux, politiques ou religieux. La bibliothèque publique doit rester neutre »[148]. Nous pouvons encore voire ici que même si les politiques autour de la bibliothèque changent, par exemple dans la communauté ou au niveau national, la bibliothèque ne peut que rester neutre et la plus pluraliste possible. Les bibliothèques sont les représentantes des connaissances de la société, ainsi que les institutions qui encouragent le développement des citoyens avec un esprit critique. « Cependant, dans le contexte politique et social actuel de conflit en France, les livres et les bibliothèques sont également contestés et utilisés pour définir les frontières entre les groupes et les catégories »[149]. Les livres deviennent les armes, ou murs, dans les désaccords des groupes politiques différents dans la société.

Nous pouvons observer ici une des raisons pour laquelle les bibliothèques voient tant de controverses autour de leurs documents et activités. Les bibliothèques restent des endroits qui représentent la société, parce que la bibliothèque est un endroit représentatif de nature neutre. Il est, en outre, plus aisé de mettre en péril ces institutions, étant donné ce qu'elles représentent, puisqu'il s'agit d'une

---

[146] MERKLEN, Denis. *Is the library a politcal institution? French libraries today and the social conflict between* Démocratie *and* République. Library Trends, The board of trustees, University of Illinois. (Edited by Christine Stilwell, Peter Johan Lor and Raphaëlle Bats). [En ligne]. Vol. 65, No. 2, 2016, p.143-153. p.145. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Is the Library a Political Institution?: French Libraries Today and the Social Conflict between Démocratie and République

[147] *Ibid.* p.148

[148] *Ibid*. p.148

[149] *Ibid.* p.147

BY-NC-ND

institution qui sert et est adaptée aux citoyens. Certains citoyens aimeraient que cela se passe en leur faveur vers plus de contrôle de documents en forme de censure ou retrait des documents qu'ils estiment « offensifs ».

Mais ce qui est difficile avec ce désir est que parfois, cela va directement contre la mission des bibliothèques de rester pluraliste, pour tout le monde. Surtout, comme nous avons observé, que ces missions sont utilisées pour promouvoir les missions des candidats politiques. Ils attirent les électeurs en focalisant sur ces problèmes actuels de la société. D'une certaine manière, soutenir et peut-être même aggraver les guerres culturelles, réelles ou imaginaires de notre époque. Surtout ce qui doit servir d'avertissement est « qu'il faut comprendre que les valeurs bougent, mais aussi quelles ne pèsent pas toutes seules : elles sont mobilisées ou non par les candidats »[150]. Nous avons observé comment ces valeurs peuvent bouger avec le temps, à travers ces nouveaux appels pour la censure et l'implication de la cancel culture vers des œuvres. Vincent Tiberj continue en disant qu'à cause de ces changements, « les sociétés sont traversés par une multitude de conflits et chacun d'eux est susceptible de structurer la compétition entre partis. L'offre politique est en position de force pour choisir lesquels seront finalement politisés »[151]. Ce point peut être encore soutenu par les observations d'Emily Knox qui a dit que ces changements arrivent dans la société et après il y a des réactions à ces changements. Cependant, ce passage révèle une véritable militarisation de la bibliothèque et de ses collections, mobilisées au service d'objectifs politiques. Les livres cessent, en outre, d'être de simples vecteurs de savoir pour devenir des instruments de pouvoir et de confrontation idéologique. Dans cette perspective, la bibliothèque elle-même se trouve investie d'un rôle stratégique, se transformant en un espace central des guerres culturelles.

Nous pouvons continuer notre analyse de l'article de Denis Merklen quand il a fait la déclaration que « les bibliothèques françaises sont définies par leurs position sociale et leurs « trajectoire politique : le fait qu'elles soient passées d'une organisation ouvrière et d'une association civique à une institution publique appartenant à la République en tant que partie intégrante de son appareil de fonction publique. Ces déterminations politiques ne sont cependant pas sans ambiguïté. Les bibliothèques françaises alternent entre démocratie et République »[152]. Cette déclaration montre que les bibliothèques se sont adaptées à leur temps pour garder leur place dans la société. Cela montre que parfois les bibliothèques doivent rester neutres, mais aussi arriver à basculer entre deux idéaux.

Ce qui est difficile dans ces situations est que, normalement, l'État et les élus sont là pour protéger et soutenir le public, ce qui inclut les bibliothèques. Mais ce que nous avons observé dans ces situations est que ce n'est pas toujours le cas. Dans son article « *Les bibliothèques face aux extrémismes* » Christophe Pavlidès indique que : « Les problèmes posés par les mairies du Front National dépassent les enjeux

---

[150] TIBERJ, Vincent, 2024, *op. cit.*, p.256-257

[151] *Ibid.* p.257

[152] MERKLEN, Denis, 2016, *op. cit.*, p.149

BY-NC-ND

professionnels, et appellent une réponse des politiques eux-mêmes »[153]. Et parfois, plutôt une protection des groupes extrémistes, qui souvent provient d'un droit extrême. Cela est le minimum que les bibliothécaires et les bibliothèques doivent attendre. Que les élus, les tutrices et les politiciens protègent les missions de la bibliothèque des personnes qui veulent influencer pour des mauvaises raisons. Mais en même temps, souvent les bibliothèques ne reçoivent pas cette aide des autres politiciens.

Ce qui est essentiel pour les bibliothèques en France est de disposer de la Loi Robert (LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021). Cette loi aide pour cadrer les fonctionnements de la bibliothèque. Additionnellement, la Loi Robert laisse l'espace pour les bibliothécaires de fonctionner. L'ABF a créé une mode d'emploi pour aider les bibliothécaires et tout qui s'intéresse à cette loi. Ce guide encourage même, si cela est nécessaire, de rappeler aux élus ou même au gouvernement que les bibliothèques ont une protection et un statut sous la loi. Le guide dit : « Selon les cas, dans le dialogue avec la hiérarchie administrative et politique, il peut être intéressant de citer soit la Loi Robert, soit les articles de ces codes qui en sont issus »[154].

Dans ce sens, les bibliothèques peuvent utiliser cette loi comme une protection et sont même encouragées à y faire appel s'il y a une difficulté avec la hiérarchie. Par exemple, dans un cas de contrôle appliqué sur la bibliothèque, elle peut utiliser l'Article L310-4 : « Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance »[155].

Grâce à cette loi, la société et les élus peuvent mieux prendre en compte que « en tant qu'institution appartenant à la fonction publique, la bibliothèque doit être accueillante pour tous, neutre, plurielle ou diverse dans son offre. Ainsi, en tant qu'institution politique, la bibliothèque est au-delà des conflits sociaux et fonctionne comme une institution démocratique »[156]. Ce que nous voyons maintenant, cependant, est que la bibliothèque, à cause de sa neutralité, est susceptible aux attaques de ces conflits sociaux. Néanmoins, cette loi est essentielle pour protéger les bibliothèques et bibliothécaires en France. Cela aide en établissant clairement le

---

[153] PAVLIDES, Christophe. *Les bibliothèques face aux extrémismes*. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. Numéro 3, p. 72-73, 1997. [Accédé le 3 mars, 2025]. Disponible à l'adresse : Les bibliothèques face aux extrémismes | Bulletin des bibliothèques de France ISSN 1292-8399

[154] Association des bibliothécaires de France (ABF). Mode d'emploi de la Loi Robert sur les bibliothèques territoriales. [En ligne]. 2025. [Accédé le 5 août, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales

[155] République Française. Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. LégiFrance. [En ligne]. 2025. [Accédé le 18 novembre, 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044537514/

[156] MERKLEN, Denis, 2016, *op. cit.*, p.149

BY-NC-ND

rôle des bibliothèques dans la société. Et surtout leur relation avec l'État et les citoyens. Cela peut aussi servir d'inspiration pour les bibliothèques aux États-Unis.

C- Deux modèles sous tension : des points communs en termes de mécanismes politiques et médiatiques

1 - La peur de la diversité dans l'espace public ?

Aux États-Unis comme en France, nous pouvons observer des évolutions dans la relation entre les citoyens et les bibliothèques. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces changements. L'un des aspects essentiels à considérer est que certains cas de censure sont liés à la question de la diversité, tandis que les phénomènes relevant de la « cancel culture » concernant davantage la prise en compte de l'identité de l'auteur ou de ses actions dans la société, indépendamment de ses œuvres. De nombreux exemples illustrent ainsi le retrait d'ouvrages ou l'annulation d'événements en bibliothèque en raison du comportement de l'auteur, voire, plus simplement, de son sexe, de son orientation sexuelle ou de la couleur de sa peau.

D'abord, nous pouvons revisiter cette déclaration par la déclaration faite par le département d'éducation du gouvernement aux États-Unis qui a déclaré « la fin à la mystification sur l'interdiction des livres de Biden ». Dans une partie de la déclaration, cela est noté que la mission d'encourager « la diversité, l'équité, et l'inclusion » va prendre fin. En disant que « le ministère mettra fin à l'entente et à toute obligation qui en découle »[157]. Ces obligations incluent des mesures pour encourager la diversité dans la communauté. Nous pouvons observer dans cette déclaration que, non seulement, le gouvernement déclare qu'actuellement la censure des livres n'existe pas. De plus, cette déclaration dit qu'il n'y a pas besoin de reconnaître ou encourager la diversité, l'équité et l'inclusion. Ce qui est un aspect très inquiétant, surtout en relation des cas des livres censurés. Le sous-entendu de cette déclaration implique que cela est le droit des parents de mettre en question les figures qui jouent un rôle dans l'éducation de leurs enfants. Jusqu'au point, encore, de mettre en question l'éducation de ces figures dans la société. Ainsi que de remettre en question les œuvres qui encouragent la diversité et les choses dans la vie qui nous réunissent et qui nous rendent humain.

Une telle déclaration, émanant d'une source gouvernementale officielle, contribue à instaurer un climat qui, dans une certaine mesure, favorise les contestations. Elle s'adresse en particulier à certains groupes minoritaires déjà mentionnés, désireux de telles actions, et qui bénéficient du soutien de partis politiques. Pour approfondir cette question, nous pouvons se référer au travail de Paul Jaeger, Allison Jennings-Roche, Natalie Taylor, *et al.* dans l'article *The Urge to Censor: Raw Power, Social Control, and the Criminalization of Librarianship*. La peur qui s'est installée à cause de ces changements dans la société mène parfois à l'oppression additionnelle de groupes qui se trouvent déjà marginalisés. Nous

[157] Département de l'éducation des États-Unis, 2025, *op. cit.*

BY-NC-ND

pouvons voir une peur qui s'est installée, mais pour quelle raison ? Jaeger, *et al.* proposent une analyse que cette peur fonctionne comme une défense contre le déclin moral en disant que cependant, ces actions sont « simplement l'emballage d'une résistance au changement ou de l'expansion des droits à d'autres sous une autre forme. Ceux qui lancent cette défense devraient généralement bénéficier le plus d'une adhésion rigide au statu quo »[158]. Nous pouvons voir ici une forme de privilège qui est imposée par des gens qui pratiquent la censure, par des moyens tels que la censure et la désinformation comme moyen pour l'hégémon sociale ou politique, de protéger et d'étendre son propre pouvoir et ses propres croyances.

Pour des exemples plus spécifiques, nous pouvons revisiter nos entretiens professionnels. Dans nos entretiens, la question « Quels sont les cas récents de censure vis-à-vis des livres qui vous semblent les plus marquants ?» a été posée aux professionnels. La réponse de Cécile Touitou a été un livre pour enfant qui *Freckleface Strawberry* (*Fraise au visage taché de rousseur*) de Julianne Moore. Ce livre parle d'une petite fille qui est ridiculisée pour ses taches de rousseur et tout au long du livre, apprend à aimer et accepter cet aspect de son moi physique. Elle réalise à la fin qu'elle est différente, comme tout le monde. Pendant notre entretien avec Emily Knox, elle a relevé deux exemples des livres récemment censurés ce qui inclus *Maus* de Spiegelman, 1991 un roman graphique sur l'Holocauste. Et un autre livre de la poésie de Rupi Kaur : *Milk and Honey* (*Lait et de Miel*).

Un point en commun entre ces trois exemples des livres récemment censurés est que ces histoires sont autobiographiques. Ces auteurs partagent des histoires uniques et importantes qui parfois souligne des difficultés qu'ils ont rencontrées dans la vie, mais de manière littéraire. Ces histoires sont importantes, pour plusieurs raisons. Mais une raison peut être connectée aussi à un autre vieil adage ce qui est si nous n'apprenons pas de l'histoire, elle se répète forcément. Bien que cela soit humain, pour commettre des erreurs, parfois les répéter et en tirer des leçons. Ces histoires sont importantes à partager puisque souvent, elles peuvent aider des gens. Non seulement pour apprendre des nouvelles informations. Mais surtout pour, parfois, trouver du confort dans le monde qu'il y a d'autres gens qui ont vécu ce qu'ils vivent.

Une autre histoire qui est souvent manifester ou censurer est *Gender Queer* de Maia Kobabe, publié en 2019. Nous pouvons observer une déclaration d'Emily Knox sur l'importance de ce livre dans notre entretien quand elle dit « C'est un livre difficile, mais vraiment une fenêtre sur la vie de quelqu'un d'autre »[159]. Elle note qu'il y a une scène dans ce livre, en forme de plusieurs bandes dessinées, qui évoque un désaccord sur les politiques et une discussion sur comment cela est important de penser à la façon dont les gens sont traités dans le monde. Surtout ce livre montre comment mieux communiquer dans ces situations de désaccord vis-à-

[158] JAEGER, Paul T., JENNINGS-ROCHE, Allison, TAYLOR, Natalie G., *et al. The Urge to Censor: Raw Power, Social Control, and the Criminalization of Librarianship.* The Political Librarian, Every Library Institution. [En ligne]. Vol. 6.1, 2023. [Accédé le 28 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8711/galley/25565/view/ ISSN 2471-3155

[159] Anecdote racontée lors d'entretien avec Emily Knox le 23 mai 2025

BY-NC-ND

vis de la sexualité et du genre. Elle note l'ironie que ce livre est souvent manifesté et rejeté, quand en réalité, il est un outil pour confronter ces désaccords autour de la sexualité dans la société.

De plus que cela soit humain de commettre des erreurs, cela est aussi humain d'être différent. Peut-être, en revanche, cela n'est pas forcément une question de peur de la diversité, mais un manque de tolérance par la société. Ainsi que le fait que la société se retrouve de plus en plus en ligne et moins dans les espaces publics pour discuter avec des gens qui sont, parfois, différents d'eux. Cela montre, possiblement, une fermeture de l'esprit vers des choses qui ne sont pas alignées avec les croyances des gens. Et ces communautés peuvent nous ressembler, car ce sont les citoyens qui les fabriquent eux-mêmes dans un espace propre. Ils ont l'impression que tout le monde pense comme eux et que les croyances qui diffèrent sont des menaces sur l'ordre. Monique Canto-Sperber continue sur ce point dans son livre *Sauver la liberté d'expression* quand elle présente les idées de Locke qui disait que « l'intolérance est une attitude dangereuse, inefficace et incohérente »[160]. Cela est dangereux car « chaque homme étant convaincu de la vérité de sa croyance, il est comme un orthodoxe prêt à persécuter tous les autres. Il est donc inévitable que l'intolérance conduise à la guerre des croyances, contrairement à ce que prétendaient les partisans de l'intolérance, qui la justifient comme le seul moyen de rétablir l'ordre »[161].

Malgré l'atmosphère actuelle de doute et d'incertitude, qui semble être une guerre de cultures, nous pouvons voir un espoir pour l'avenir en ce qui concerne l'acceptation de la diversité. Dans les recherches sur les politiques de l'État de France de Vincent Tiberj, il note que « il y a bien une évolution globale vers plus d'ouverture à l'immigration, entretenue par les mêmes forces de long terme que pour les préférences culturelles, à savoir l'élévation du niveau de diplôme et le renouvellement générationnel »[162]. En continuant, Tiberj note que les jeunes générations ont de plus en plus d'éducation. Surtout, toute l'humanité, même si le fait d'être toujours connecté en ligne et les difficultés que cela peut mener pour la société, cela peut aussi mener dans la société « des contextes de plus en plus culturellement favorables, viennent accentuer le changement »[163]. Grâce à l'augmentation de l'accès à l'éducation, ainsi que l'accès à de nombreux points de vue différents des leurs, les gens sont plus ouverts pour accepter des gens différents d'eux.

Surtout, nous pouvons voir une bascule dans la société vers le fait que « les plus jeunes prennent la parole et grâce à eux, les conceptions des rôles de genre ou de la diversité des plus âgés sont contestées et réactualisées »[164]. Dans ce sens, nous voyons, non seulement des changements vis-à-vis des politiques, mais nous pouvons aussi voir des changements de la société et des idées pour la diversité. La

[160] CANTO-SPERBER, Monique, 2021, *op. cit.*, p.115

[161] *Ibid.*

[162] TIBERJ, Vincent, 2024, *op. cit.*, p.53

[163] *Ibid.* p.65

[164] *Ibid.* p. 67

BY-NC-ND

bibliothèque est un endroit qui aide et représente cette diversité car ces institutions sont une réflexion de la société. En rejetant la diversité, nous perdons beaucoup de richesse, surtout en ce qui concerne les histoires qui sont partagées à travers la littérature et en bibliothèque.

Ce point peut en outre être prouvé par la recherche de Christina Clark et Irene Picton dans leur rapport de recherche *Diversity and children and young people's reading in 2022.* Dans ce travail, elles ont découvert que les jeunes citoyens (âgés de 9 à 18 ans) ont dit qu'ils trouvent important d'observer des personnages dans les livres qui leur ressemblent et que cela a augmenté leur confiance en eux-mêmes. Cela étant surtout vrai pour les filles dans le groupe d'étude. De plus, grâce à cette représentation des personnages et d'histoires, les jeunes ont dit qu'ils étaient plus susceptibles de lire en général pour découvrir ces histoires[165]. Ces cas de manifestations et de censure sur les livres sont une attaque sur les bibliothèques, sont à leur tour une attaque sur la diversité des citoyens et la démocratie.

2 - Politiques publiques et politique documentaire : quelles convergences ?

Les bibliothèques existent dans la société en représentant les citoyens. Cette institution doit être, en outre, un miroir de tout ce qui compose la société. Nous pouvons observer le chapitre « L'institution » dans l'ouvrage *Un Abécédaire sensible des bibliothèques : mots d'ordre et de désordre* avec cette citation : « L'institution (université, musée, bibliothèque) est ainsi un lieu qui relie des mondes et non un lieu qui incarne des politiques d'État. Le point commun est le souci de la protection de ce qui importe »[166]. Et dans ce cas, les politiciens des États ou les élus essaient de protéger leurs intérêts et croyances. Les bibliothèques essaient de protéger leurs œuvres ainsi que les citoyens et leurs connaissances. Dans ce sens, ils ne doivent pas exercer une influence des politiques sur les bibliothèques. Mais il est difficile de séparer les deux thèmes, car une bibliothèque est forcément associée aux politiques. En représentant l'humanité, il y a une association inévitable avec les politiques de l'État.

La politique documentaire représente les règles pour le fonctionnement de la bibliothèque. Quand cela est correctement établi et appliqué, cela aide à ajouter une valeur aux collections. Cependant, James Larue a été plus loin avec cette idée en disant que « les politiques documentaires sont essentielles pour les bibliothèques, mais elles ne peuvent pas toujours être efficaces lorsque les politiques de l'État sont impliquées »[167]. Comme nous l'avons indiqué auparavant, la politique documentaire protège la bibliothèque, dans le cas des contestations des livres ainsi que dans son

[165] CLARK, Christina, PICTON, Irene. *Diversity and children and young people's reading in 2022. National Literacy Trust: Research report.* [En ligne]. Novembre 2022. [Accédé le 17 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Diversity_in_children_and_young_peoples_reading_in_2022_ACveW4k.pdf

[166] AMAR, Muriel et LE MAREC, Joelle. *Un Abécédaire sensible des bibliothèques : mots d'ordre et de désordre.* Eterotopia. Paris : France. Collection recherches. 2025. p.104

[167] Anecdote racontée lors d'entretien avec James Larue le 22 mars, 2025

BY-NC-ND

rôle comme institution de la liberté intellectuelle. Mais parfois, ces efforts de défense sont difficiles pour les bibliothécaires à mettre en place. Surtout comme nous l'avons observé dans l'histoire de la nouvelle loi dans vers les bibliothèques dans le cas de Little v. Llano au Texas en printemps 2025. Ou même dans le cas de retrait des documents par les élus dans les villes contrôlés par Front National dans les années 1990 en France.

Pour ajouter à ce point, pendant notre entretien avec Emily Knox, elle a mentionné le fait que la censure ne vient pas forcément d'un côté, mais qu'il y a la possibilité d'un phénomène qui s'appelle « The Horseshoe Theory » ou La théorie du fer à cheval. Cette théorie est une façon d'expliquer que l'extrême droite et l'extrême gauche se rapprochent à un moment à cause des idéologies qui sont considérés justement extrêmes. Les personnes aberrantes se retrouvent donc plus semblables qu'elles ne le pensent. Ce point peut être soutenu par le travail de Laure Murat quand elle note que « la censure venait de la droite conservatrice et moraliste. Désormais, elle surgit de la gauche »[168]. Nous pouvons ici faire un lien entre l'implication de la cancel culture qui quelquefois vient surtout de la gauche et la censure qui vient surtout d'une droite extrême. Mais dans leurs actions, qui même si elles ne sont pas les mêmes, visent le même but : de contrôler ou modifier les documents.

Comme nous avons discuté, les bibliothèques sont des lieux qui sont forcément politique. Car elles représentent la société qui est aussi étroitement alignée avec les politiques et ces actions. Nous pouvons revisiter le travail de Tiberj à ce propos quand il dit que « l'espace des idées n'a jamais été politiquement monolithique. Des acteurs ne cessent de s'y affronter, avec leurs idées, leurs réseaux, leurs capitaux économiques et symboliques respectifs. Cela implique qu'il est difficile de considérer que la "gauche culturelle" est ou même a été hégémonique, et que les intellectuels conservateurs constituent un phénomène nouveau »[169]. Les bibliothèques accueillent tout le monde et cela a toujours été la réalité. Surtout que la réalité de ces endroits est qu'il y a beaucoup d'acteurs qui convergent pour partager les idées et les avis. Cela montre qu'il y a, en outre, une pression politique sur la politique documentaire.

Nous pouvons revisiter cette idée d'une influence de la droite conservatrice sur ces manifestations des livres et les enjeux du média. Vincent Tiberj propose l'idée que le fait que la société devient de plus en plus droite conservative est simplement une illusion. Il dit « qu'une partie de cette impression de droitisation tient à une lutte pour l'agenda et les cadrages dominants des questions sociales et culturelles, et de ce point de vue, un camp démontre combien il est particulièrement efficace, notamment par cette synergie entre espace intellectuel et espace médiatique »[170]. Grâce à ce point, nous pouvons voir un lien avec la façon dont les livres censurés

[168] MURAT, Laure, 2025, *op. cit*., p.7

[169] TIBERJ, Vincent, 2024, op. *cit*., p.75

[170] *Ibid.* p.102

BY-NC-ND

sont dépeints dans les médias et discutés en ligne. Peut-être cela est simplement une illusion qui est répandue dans la société pour soutenir l'état de la peur.

3 - Les bibliothécaires comme figures de confiance, malgré les controverses

Nous avons observé les changements dans la société qui arrivent petit à petit. Nous avons aussi vu qu'il y a la possibilité que les politiques aient du pouvoir sur les bibliothèques. Ce pouvoir peut être ainsi appliqué pour mobiliser des citoyens qui soutiennent ces politiques et qui sont d'accord avec ces messages qui instituent la peur aux changements dans la société. Ce qui est intéressant à noter est que souvent les changements soulignent un aspect d'apprentissage. Souvent si les gens changent et grandissent, cela est parce qu'ils ont appris à faire différemment. Nous avons, en outre, la possibilité de voir les bibliothèques comme non seulement des endroits qui représentent la démocratie, mais aussi des endroits qui représentent la connaissance et ainsi, le changement et la croissance.

Pendant ces situations qui invoquent la peur, nous pouvons constater un changement dans la manière dont les personnes qui souhaitent exercer un contrôle accru sur les documents de la bibliothèque perçoivent les bibliothécaires. Car le rôle de la bibliothèque est d'être l'endroit qui héberge ces documents, mais le rôle d'une bibliothécaire est de guider le public dans ses choix. Leur travail est de fournir les documents dont les gens ont besoin et surtout, les documents qui sont adaptés à l'âge et au sujet.

La controverse entourant la censure des livres a engendré une dynamique de confrontation opposant « nous » aux « autres ». Ces désaccords ont également entraîné des évolutions perceptibles dans le discours portant sur les bibliothécaires. Une analyse de ces transformations est proposée dans l'article *Delegitimizing Censorship: Contending with the rhetoric of an anti-democratic movement* d'Allison Jennings-Roche qui étudie l'aspect légal et éthique des bibliothèques. Dans cet article, elle focalise sur comment nous sommes arrivés à une telle situation de la censure. Surtout pourquoi nous voyons les bibliothécaires davantage comme des cibles. Elle note qu'il y a des changements dans la rhétorique et comment nous discutons ces cas de censure.

Elle dit que ces discussions vont « bien au-delà des normes d'un désaccord politique démocratique et est utilisé intentionnellement par des politiciens d'extrême droite pour susciter la peur et la rage parmi leurs partisans. La peur et la rage sont dirigées contre les bibliothèques et les bibliothécaires »[171]. Souvent dans ces situations nous pouvons voir les bibliothécaires qui sont attaqués, surtout sur les réseaux sociaux ou dans les médias. Comme nous avons discuté, ces discussions ne sont pas simplement des débats. Parfois ces discussions sont des attaques sur les

[171] JENNINGS-ROCHE, Allison. *Delegitimizing Censorship: Contending with the rhetoric of an anti-democratic movement*. The Political Librarian. [En ligne]. Vol. 6.1, p.25, printemps 2023. [Accédé le 8 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8747/galley/25566/view/ ISSN 2471-3155

BY-NC-ND

documents ou les bibliothécaires eux-mêmes. De plus, dans les cas des contestations des livres, souvent les voix des bibliothécaires sont rendues silencieuses. Comme nous l'avons observé, même avec des lois et les politiques documentaires pour protéger les bibliothécaires, la situation continue malgré ces protections sous la loi.

Pour mieux comprendre comment cela peut arriver, nous pouvons observer une étude qui a été menée par PRRI (Public Religion Research Institute). Le PRRI est une organisation américaine non partisane et non lucrative qui fournit des résultats des sondages d'opinion et leurs analyses autour de l'intersection de la culture, de la religion et des politiques dans ces réponses[172]. Cette étude a été menée entre le 1er et le 11 septembre 2022, avec des réponses de 2 523 adultes (personnes de plus de 18 ans) les participants représentant tous les États des États-Unis. L'importance de spécifier une telle diversité de représentation est cruciale pour mieux comprendre les différences de points de vue dans un pays aussi vaste. Les résultats de cette étude ne représentent pas chaque citoyen des États-Unis, mais cela peut fournir une micro vue des avis culturel aux États-Unis. Surtout en adressant les changements des attitudes vers les bibliothécaires en ce qui concerne les demandes de la censure de livre et ces enjeux.

Le résultat de cette étude est que 66% des Américains pensent que les enseignants dans les écoles publiques et les bibliothécaires donnent aux élèves des matériaux appropriés sur l'histoire américaine. Les matériaux qui montrent les bons ainsi que les mauvais côtés de l'histoire américaine. En même temps, 29% pensent que les enseignants et les bibliothécaires « endoctrinent les élèves avec des programmes et des livres inappropriés » qui met l'Amérique dans une position de sembler comme un pays raciste[173]. Si nous poursuivons l'analyse de ces chiffres en examinant les tendances des partis politiques, nous constatons que 54% de républicains, 27% d'indépendants et seulement 7% de démocrates, croient que les enseignants et les bibliothécaires endoctrinent les enfants[174]. Ces chiffres sont importants car souvent nous pouvons observer une influence des partis politiques dans ces décisions de la censure et les menaces vers les bibliothécaires. De plus, cet argument que les enfants sont menacés sert comme défense pour l'action de censurer les livres.

La question des influences des politiques sur la perception des bibliothécaires peut aussi être liée à quels médias cette personne consomme. Car, comme nous avons discuté plus tôt, les messages que les citoyens reçoivent dans les médias ont un impact sur leurs croyances. Par exemple, « les Américains qui font le plus confiance aux médias d'extrême droite sont particulièrement enclins à dire que les enseignants et les bibliothécaires des écoles publiques endoctrinent les enfants (82%) » en comparaison de 60 % des Américains qui font le plus confiance à d'autres variations

[172] PRRI (Public Religion Research Institute). About. [En ligne]. 2025. [Accédé le 18 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://prri.org/about/

[173] PRRI (Public Religion Research Institute). Challenges in moving toward a more inclusive democracy: findings from the 2022 American values survey. [En ligne]. Le 27 octobre 2022. [Accédé le 17 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Challenges in Moving Toward a More Inclusive Democracy: Findings from the 2022 American Values Survey - PRRI

[174] *Ibid*.

BY-NC-ND

des nouvelles et médias[175]. Ces chiffres peuvent encore montrer que dans une minorité des citoyens, une majorité des gens soutiennent cette croyance que cette situation est la faute des bibliothécaires. Mais la majorité de personnes croient que les bibliothécaires, ainsi que les enseignants, soutiennent l'apprentissage des autres citoyens et sont des guides auxquels nous pouvons faire confiance pour les enfants.

L'analyse de cette enquête prouve encore que ces cas de censure et de contestation des livres sont le fait d'une minorité de citoyens. Il y a une majorité d'américains qui soutiennent les bibliothécaires et croient que les enseignants fournissent des documents appropriés pour les étudiants. Néanmoins, nous pouvons observer que malgré cette majorité en pourcentage, les marges sont très proches. Nous pouvons aussi considérer les aspects et les avis politiques. Également comment ces points de vue ont un impact sur les bibliothécaires et sur la façon dont ils sont perçus dans la société. De plus, cette étude a été menée en 2022. Il convient d'explorer la possibilité que ces pourcentages aient évolué depuis. Surtout si nous considérons les chiffres fournis par l'ALA et PEN America sur l'augmentation des demandes de censure de livres depuis 2023.

En revanche, en France, nous pouvons observer une autre culture et comment les citoyens interrogent les bibliothèques et les bibliothécaires. Selon une étude menée par le Centre de recherche politique de Sciences Po (CEVIPOF) en 2020, la majorité des Français font confiance aux bibliothèques et aux bibliothécaires. Cette étude consistait en 2 105 adultes (personnes de plus de 18 ans). Quand ce groupe a été interrogé à propos du niveau de confiance qu'ils avaient pour certaines organisations en France, ils ont répondu selon cinq choix : très confiance, plutôt confiance, plutôt pas confiance, pas du tout confiance et ne sais pas. Ce groupe a répondu que pour l'institution de l'école 60%, ils avaient plutôt confiance. Pour les grandes entreprises publiques, ils ont répondu 43% qui avaient plutôt confiance. Pour les médias, cela a baissé a plutôt confiance à 25%. Et pour les partis politiques, seulement 13% avaient plutôt confiance[176].

Nous pouvons, en outre, observer que ce changement de perception du métier des bibliothécaires n'est pas la majorité des gens et qu'il y a toujours un aspect de confiance envers les bibliothécaires et les bibliothèques. Ces pourcentages indiquent que malgré ces cas de contestations de livres, l'implication de la censure par des groupes à vocation politique, les bibliothécaires restent des personnes qui exercent un métier qui est soutenu par la grande majorité de public. De plus, nous avons observé que ces groupes qui mènent ces cas de contestations sont la minorité. Ces statistiques peuvent montrer que, similaire dans les cas de la censure des livres, une petite minorité peut avoir un impact sur l'ensemble de la liberté d'apprentissage, la liberté intellectuelle et la liberté d'expression. Les bibliothèques n'existent pas pour rendre les gens confortables à propos de certains sujets. Néanmoins, les bibliothécaires restent des gens dans lesquels la majorité du public a confiance.

---

[175] *Ibid.*

[176] SciencesPo (CEVIPOF). *En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? Le baromètre de la confiance politique*. [En ligne]. Vague 12, février 2021. [Accédé le 19 juillet, 2025] Disponible en ligne : Round 12 - Baromètre de la confiance en politique - vague12-1.pdf

BY-NC-ND

III. LES ENJEUX DE LA CENSURE AU NIVEAU DU METIER DE BIBLIOTHECAIRE

A- ENTRE PRESSION ET CONVICTIONS PROFESSIONNELLES

1 - Le pluralisme documentaire mis à l'épreuve

La recherche pour obtenir un environnement pluraliste dans les bibliothèques est un sujet de discussion important dans le cadre de la question de la censure des livres. Il y a parfois des dilemmes posés par l'intention de fournir des documents qui plaisent à tous les citoyens. Pour continuer d'explorer cette idée du pluralisme en bibliothèques, nous pouvons encore observer une déclaration de l'IFLA, sur la liberté intellectuelle et les bibliothèques qui date de 1999 : L'IFLA s'engage en faveur de la liberté intellectuelle en disant que cet aspect des bibliothèques est « un devoir central de la profession ». La notion de « responsabilité » pour « acquérir, conserver et diffuser les documents les plus variés reflétant le pluralisme de la société ». Il y a aussi un appui sur l'importance d'une sélection professionnelle et de l'opposition à la censure. Le personnel est responsable envers son employeur et les utilisateurs et « dans le cas d'un conflit entre ces responsabilités, le devoir envers l'utilisateur doit primer »[177].

En ce qui concerne la pluralité des documents, tout comme le concept de liberté intellectuelle, il est difficile de trouver la limite de son application dans les bibliothèques publiques. En outre, nombreux sont ceux qui, dans le monde des bibliothèques, se demandent s'il est le ressort des bibliothèques d'être un lieu véritablement neutre. Nous pouvons observer une analyse de Deborah Thomas dans son article *Intellectual Freedom and Inclusivity* où elle présente la confrontation entre les deux termes de la justice sociale et la liberté intellectuelle. Surtout, en présentant ces « deux valeurs fondamentales à notre travail » elle propose de considérer comment nous pouvons « réconcilier l'intersection » de ces deux valeurs. Elle continue en notant qu'elle reconnaît qu'il y a « une difficulté à prendre des décisions qui honorent les deux ». Cependant, elle suggère « l'exploration des deux côtés » et après une période de discussion, possiblement former une « nouvelle définition de la liberté intellectuelle »[178].

En essayant de créer une nouvelle définition après avoir entendu les positions des deux côtés de l'argument : l'inclusion des livres dans au nom de la liberté intellectuelle versus les personnes qui souhaitent plus de contrôle sur ces documents.

[177] IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions). Enoncé de l'IFLA sur les bibliothèques et la liberté intellectuelle. [En ligne]. Le 25 mars, 1999. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Enoncé de l'IFLA sur les Bibliothèques et la Liberté Intellectuelle

[178] THOMAS, Deborah A. *Intellectual Freedom and Inclusivity*. Journal of Intellectual Freedom and Privacy. Office for intellectual Freedom, bureau de l'ALA. [En ligne]. Vol. 4, No. 3, 2019. p.7-10. [Accédé le 16 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Intellectual Freedom and Inclusivity: Opposites or Partners? | Thomas | Journal of Intellectual Freedom & Privacy

BY-NC-ND

Peut-être cela peut créer une situation plus pluraliste avec une nouvelle définition et vision de la liberté intellectuelle. Mais ici nous rencontrons parfois toujours le même problème des buts des deux côtés. Cela n'est pas forcément que chaque côté ne veut pas entendre l'autre. Cela est surtout une question de la peur, du contrôle et l'application de pouvoir pour accomplir le but de contrôle des documents. En tout cas, la bibliothèque n'est pas forcément un endroit qui doit rendre tout le monde à l'aise. Cela est un endroit où les idées doivent converger et se mélanger. Mais ce qui rend la bibliothèque spéciale dans ce regard est que cela est un environnement protégé. Dans un sens cela est un environnement où nous pouvons explorer, adopter des nouvelles idées et parfois trouver des idées qui peuvent nous faire peur, mais qui ne nous blessent pas. Surtout car il y a la connaissance et les conseils d'une bibliothécaire derrière ces œuvres.

Nous pouvons observer qu'il y a plusieurs professionnels, ainsi que des décrets, qui s'accordent sur l'importance du pluralisme dans les bibliothèques. Et son étroite relation avec la liberté intellectuelle concernant les livres censurés. Pendant notre entretien, Romain Gaillard a abordé cette question en disant « qu'on est bordé par la neutralité, la réserve et la continuité. Il ne faut pas dépasser, car c'est aussi une protection. Cela évite que quelqu'un met la main dessus, mais c'est aussi une façon d'éviter de se mettre en défaut »[179]. Cela montre que malgré la difficulté de faire converger tous ces idées, cela est essentiel de fournir un effort pour garder la neutralité car cela fonctionne comme une protection. Et si les bibliothécaires peuvent prouver la politique documentaire et la proximité suivie de cette politique dans la bibliothèque. Ils peuvent, en outre, protéger le choix des documents contre la censure.

Un autre point de vue de ce pluralisme en bibliothèque a été abordé pendant notre entretien avec Emily Drabinski. Qui fournit une autre vue de la situation : pourquoi les bibliothécaires doivent-ils prouver leurs choix aussi largement et souvent ? Cela devient à un moment donné, une question de droits des travailleurs. Les bibliothécaires possèdent une expertise dans les domaines de la bibliothéconomie. Cela est un process naturel de prendre des livres[180]. Comme nous avons discuté avant, il y a le process de désherbage pour enlever les livres de la bibliothèque. Mais cela est un process très différent de s'il y a un adhérent qui demande d'enlever un livre. Cette expertise est souvent issue d'une formation approfondie des bibliothécaires sont des aspects importants à garder en esprit dans le cas des livres censurés et la contestation des œuvres ou événements. Ils sont déjà bien réfléchis, déjà bien choisis. Le besoin de justifier chaque choix met en question la formation, connaissances et expertise des bibliothécaires.

Anne-Marie Vaillant, conservatrice et directrice de bibliothèques a aussi exprimé pendant notre entretien sur ce point de pluralisme en bibliothèque. Elle a confirmé le point que les bibliothécaires ont une responsabilité de neutralité et de laïcité. Mais aujourd'hui, il y a de la confusion car beaucoup de citoyens souhaitent exprimer leur opinion sur ces sujets présents dans la société, en particulier vis-à-vis

[179] Anecdote racontée lors d'entretien avec Romain Gaillard le 26 mars 2025

[180] Anecdote racontée lors d'entretien avec Emily Drabinski le 5 juin 2025

BY-NC-ND

des personnes concernées pour les livres censurés. À ce sujet, nous pouvons tisser un lien avec la couverture médiatique et les réseaux sociaux, car de plus en plus de gens participent à la société d'une manière individuelle. Il y a un désir, ou même une croyance, d'avoir plus de pouvoir ou de contrôle qu'en réalité existe vraiment. Elle continue en disant « qu'il y a une confusion sur ce qu'on peut donner dans les activités de la collection car il y a une vision qu'on doit donner une collection neutre et pas pluraliste, ce n'est pas la même chose. Une collection pluraliste n'est pas forcément neutre »[181]. Le manque de possibilité d'être vraiment neutre crée parfois des problèmes pour les bibliothécaires. Mais ce n'est pas dû à un manque d'effort. Les bibliothécaires, comme mentionné, examinent souvent des collections. Il y a une tentative constante de rendre la collection aussi diversifiée que possible. Indépendamment des tentatives continues de maintenir un état neutre, cela conduit inévitablement à des membres de la communauté qui ne sont pas satisfaits des œuvres ou des événements dans la bibliothèque.

2 - Répondre à la contestation : quelles stratégies pour les professionnels ?

Ces tentatives de neutralité dans la globalité des documents ne sont parfois pas simples à réaliser. De plus, la diffusion d'une situation difficile n'est pas toujours facile à gérer ou n'est pas toujours bien accueillie. Il y a souvent des bibliothécaires qui ne savent pas comment répondre face à un usager de bibliothèque contrarié. Nous pouvons observer des situations de plusieurs professionnels dans ce cadre.

Pendant notre entretien avec Romain Gaillard, il a mentionné que dans les cas de la contestions des œuvres ou des événements, l'apaisement n'est pas la bonne action à impliquer. Il a mentionné qu'il y a à peu près cinq ans il y avait des vagues de cyberharcèlement, dues à des événements des horaires des Contes Drag Queens. Il a noté un événement à Toulouse où la bibliothèque a reçu des harcèlements en ligne à cause de cet événement. La direction de la bibliothèque a ensuite décidé d'annuler l'événement eu raison de ces plaints des adhérents. Mais il a noté que cela n'est pas forcément la bonne réaction[182]. Les bibliothèques sont un espace de légitimation. Nous possédons la capacité de continuer avec ces événements programmés, et cela est bien le droit d'une bibliothèque qui mène ces actions. Il suggère plutôt de trouver les moyens corrects où l'information de ces événements peuvent être partagés et pas subir des harcèlements. Cela est bien de mettre des événements sur les réseaux sociaux pour les communiquer, mais parfois il suggère qu'il ne faut pas de claironner autour de ces événements non plus. Il dit qu'en place de rétropédaler, « il faut essayer de trouver des bons canaux pour communiquer ce que tu veux aux bons publics »[183]. Pas comme une forme d'autocensure, mais surtout d'une façon à trouver les bons publics qui peuvent soutenir ces activités en bibliothèque.

---

[181] Anecdote racontée lors d'entretien avec Anne-Marie Vaillant le 21 mars 2025

[182] Anecdote racontée lors d'entretien avec Romain Gaillard le 26 mars 2025

[183] *Ibid.*

BY-NC-ND

Aux États-Unis, et dans une certaine mesure en France, il existe une procédure établie pour contester la présence d'un livre. Pendant notre entretien, Amanda Jones a décrit sa procédure lorsqu'une demande de réexamen d'un ouvrage est formulée, sa réponse suit un protocole scénarisé : « Merci d'avoir porté cela à mon attention et d'avoir exprimé votre préoccupation, je vais regarder ce livre moi-même. Merci, passez une bonne journée »[184]. Elle a continué en disant que « s'ils insistent sur le problème, ils peuvent remplir un formulaire officiel et il peut y avoir un comité de réexamen de trois personnes (un enseignant, un parent et un bibliothécaire). Tout le monde lit le livre, prend des notes, examine les critiques professionnelles et prend une décision quant à savoir s'il faut garder le livre. S'ils ne sont toujours pas satisfaits, ils peuvent en informer le conseil scolaire et prendre une décision »[185]. Elle note que cela n'est jamais arrivé à ce stade. Mais elle note aussi que, possiblement, ce n'est jamais arrivé à ce stade car si le livre est si problématique, il est parfois simplement « désherbé ».

Une autre vision de ces cas de contestation des livres ou le retrait des livres a été soulevé par Emily Drabinski pendant notre entretien. Il y a des professionnels qui croient que les gens ont le droit de contester les livres et d'avoir une voix dans le choix des documents. Selon l'argument que si les adhérents peuvent suggérer des livres, ils peuvent avoir le droit de mettre en question leur présence dans la bibliothèque. Mais, Drabinski appuie sur le fait que cela est naturel de prendre des livres pour alimenter la bibliothèque. Surtout le fait que les bibliothécaires ont une formation pour faire cette sélection des collections. Le public général ne doit pas avoir le droit de contester les livres car les connaissances des collections sont uniques aux bibliothécaires. Cela doit tout à fait être dans la discrétion d'un bibliothécaire de dire « merci pour votre intérêt dans notre collection » dans les cas de contestation, et passer à d'autre chose[186]. Et surtout, d'être sûr de la collection et du process de la politique documentaire. La demande de retirer un livre n'est pas nécessairement une action qui devrait être considérée dans le process de travail d'un bibliothécaire. Il y a une distinction importante entre les process de l'acquisition, le désherbage et la réévaluation.

3 - Garder la transparence de la bibliothèque

Une partie de la transparence de la bibliothèque est la disponibilité d'un catalogue qui est clair et divers. De plus, comme mentionné précédemment, il y a une extrême importance de la politique documentaire pour la bibliothèque. Ces règles pour la collection, qui sont construites entre les bibliothécaires, approuvées par les élus et publiées à disposition des publics sont essentielles dans les cas de demande de retrait des livres ou la remise en question de la tenue d'un événement dans la bibliothèque. Même si, comme mentionné précédemment, en cas d'imposition par des politiciens ou de cas d'adoption de lois envers les bibliothèques, cela devient une situation compliquée à résoudre. Malgré cette

[184] Anecdote racontée lors d'entretien avec Amanda Jones le 14 avril 2025

[185] *Ibid.*

[186] Anecdote racontée lors d'entretien avec Emily Drabinski le 5 juin 2025

BY-NC-ND

menace potentielle, tous les professionnels qui ont été interrogés étaient d'accord sur ce point de l'importance de la politique documentaire dans les cas des contestations des livres. La politique documentaire est une étape qui sert comme une protection pour les bibliothèques, les documents et les bibliothécaires. Sans cette protection, qui sert un peu comme une assurance, les cas des contestations des livres peuvent devenir difficile, même impossible, à combattre[187]. De plus, le politique documentaire est toujours fortement recommandé par les associations pour les bibliothèques, en France ainsi qu'aux États-Unis. Mais il y a souvent des bibliothèques, surtout des bibliothèques en réseau, qui n'ont pas une politique documentaire qui est strictement écrite et disponible pour le public. Ces politiques documentaires sont essentielles pour les bibliothèques. Mais ce guide peut aider le public à mieux comprendre ce qui se passe en bibliothèque et les aider à mieux comprendre les choix des bibliothécaires. Pour éviter ces contestations, ou peut-être essayer de diminuer la confusion, il faut qu'il soit le plus clair que possible pour le public.

Un autre aspect à considérer dans la transparence des bibliothécaires vis-à-vis de la mise à disposition d'une collection vis-à-vis de quelqu'un qui pratique la censure est que le bibliothécaire souhaite aider l'usager à trouver ce qu'il cherche, la censure souhaite bloquer cet accès. Nous pouvons explorer davantage cette réflexion dans la déclaration de Lester Asheim quand il dit : « l'approche de la censure est négative, cherchant les caractéristiques vulnérables partout où elles peuvent se trouver - n'importe où dans le livre, ou même en dehors. La sélection cherche à protéger le droit du lecteur à lire ; la censure cherche à protéger - non pas le droit - mais le lecteur lui-même des effets fantasmés de sa lecture. Le sélectionneur a foi en l'intelligence du lecteur ; le censeur n'a foi qu'en sa propre intelligence »[188]. La transparence en bibliothèque aidera les bibliothécaires de continuer à appuyer sur ce fait. Que les publics qui viennent ont la liberté de choisir ce qu'ils souhaitent lire.

À travers cette déclaration de Lester Asheim, nous pouvons voir que les bibliothécaires sont non seulement les sélectionneurs des documents qui sont mis en bibliothèque par réflexion et avec soin, mais aussi que les bibliothécaires font confiance aux citoyens pour faire les bons choix par eux-mêmes. Si l'usager a besoin d'aide pour trouver un document, les bibliothécaires sont là pour les guider. Mais l'étape fondamentalement importante est que les bibliothécaires partagent leur process d'acquisition d'œuvres. Cela n'est pas une obligation dans le process d'une bibliothécaire, mais cela peut aider dans les cas de contestation des livres. Peut-être au lieu d'analyser l'œuvre et prouver ou défendre le contenu du livre, il sera mieux de discuter le process d'acquisition qui fait partie de la politique documentaire. Il vaut mieux partager avec la société le travail que fait un bibliothécaire au lieu de discuter le contenu d'un livre. Cette transparence peut aider le public à mieux comprendre pourquoi les bibliothécaires choisissent les œuvres.

---

[187] Réponse des professionnels interrogés sur la question : Comment les bibliothèques peuvent-elles adapter leurs politiques documentaires pour garantir un accès diversifié à l'information tout en prenant en compte les évolutions sociétales et les responsabilités de l'institution comme service public ?

[188] ASHEIM, Lester, 2005, *op. cit.*

BY-NC-ND

Mais peut-être le problème de la censure des livres n'est pas une question de transparence. Peut-être ce n'est même pas, non plus, la responsabilité des bibliothécaires de prouver auprès de la société ce qu'ils font dans leurs travaux. De plus, après nos analyses, cela est possible que le problème est plus profond que prévu et concerne la lecture comme activité. Nous pouvons relier cette proposition aux analyses précédentes qui proposent la peur qui est installée par des entités qui souhaitent pratiquer la censure, ou même en regard de la cancel culture. Nous avons déjà discuté de l'effet de la peur qui est imposée par les pouvoirs : la possibilité qu'un livre sera censuré, qui parfois incite un état d'autocensure. Nous avons aussi discuté la peur de ce qui est inconnu, de la peur du pouvoir de la lecture, la peur du gouvernement que les citoyens puissent accéder à des idées qui peuvent changer leur vision du monde, la peur même de l'habileté à lire, pour ce qu'elle peut importer.

Maintenant, nous pouvons aller à une étape en plus, en revisitant l'œuvre d'Albert Manguel quand il a dit « les gouvernements totalitaires ne sont pas seuls à craindre la lecture. Les lecteurs sont brutalisés dans les cours d'écoles et dans les vestiaires comme dans les bureaux et prisons d'État »[189]. En outre, même en appliquant une transparence des pratiques en bibliothèque, cela pourrait ne pas suffire face à certains acteurs de la société qui cherchent à contrôler le récit. Cette attitude pourrait être liée à une peur de diversité, à l'appréhension qu'une personne se sente à l'aise avec leurs propres réflexions, ou encore à la crainte que quelqu'un acquière davantage de connaissances simplement par la lecture. Peut-être cela est la racine : la peur des connaissances que la lecture nous fournit. Avec les connaissances nous pouvons changer nos avis ou penser différemment. Cela menace non seulement les gouvernements, mais aussi des publics qui ne souhaitent pas changer leurs pensées, ni penser que quelqu'un d'autre puisse avoir plus de connaissances qu'eux.

B - LE DILEMME DES BIBLIOTHECAIRES : NEUTRALITE, ETHIQUE PROFESSIONNELLE ET PRESSION SOCIALE

1 - Maintenir la neutralité face aux défis

Face à ces pressions influençant la lecture, nourries par les craintes de la société, il est essentiel que les bibliothécaires s'attachent à maintenir leur neutralité, tant dans le rôle de sélection des documents que dans leurs interactions avec le public, qu'il s'agisse de partisans de la bibliothèque ou de personnes remettant en question sa légitimité. Nous pouvons aussi observer cette situation comme étant parfois idéologique. Néanmoins, la neutralité face aux conflits est importante. Quand la neutralité est invoquée face aux conflits, les causes de la bibliothèque sont plus faciles à défendre. Nous pouvons aussi voire ici la possibilité de s'appuyer sur les lois, la politique documentaire et les règles qui sont suivi dans la bibliothèque vis-à-vis des procédures.

[189] MANGUEL, Albert, 1998, *op. cit.*, 205

BY-NC-ND

Dans leur travail, Paul T. Jaeger et Allison Jennings-Roche *Clarifying Intellectual Freedom, neutrality, and professionnal expertise to better defend libraries from books bans, disinformation and defunding* revisitent le travail de Archibald MacLeish et son point de vue de ce qu'une bibliothèque représente pour la société. Ils ont dit que « Archibald MacLeish, à son crédit durable, était un fort opposant à la neutralité face à l'adoption de la déclaration des droits de la bibliothèque, affirmant en tant que bibliothécaire du Congrès que l'acte de base d'ouvrir une bibliothèque pour permettre aux gens d'accéder à des informations qu'ils n'auraient pas autrement sera toujours un acte intrinsèquement politique »[190].

La déclaration des droits de la bibliothèque a été adopté aux États-Unis en 1939. Nous pouvons observer l'importance pour maintenir la neutralité et combattre des efforts de la censure, depuis presque cent ans. Dans la deuxième déclaration, nous pouvons voir que « Les bibliothèques devraient fournir des documents et des informations présentant tous les points de vue sur les questions actuelles et historiques. Les matériaux ne doivent pas être interdits ou retirés en raison d'une désapprobation partisane ou doctrinale »[191]. Dans la troisième déclaration, nous pouvons voir que « les bibliothèques devraient défier la censure dans l'accomplissement de leur responsabilité de fournir des informations et des éclaircissements »[192]. La déclaration des droits de la bibliothèque aux États-Unis n'est pas une loi comme la Loi Robert en France. Cela représente une déclaration des droits et ainsi, des suggestions pour les bonnes pratiques en bibliothèque. En revanche, sans plus de lois concrètes dans le but de protéger les bibliothèques comme une institution aux États-Unis, la situation reste précaire.

Par ailleurs, Jager et Jennings-Roche explorent l'idée qu'il y avait une croyance avant que les bibliothécaires aient une responsabilité de neutralité uniquement sur les collections. Quand, en revanche, les bibliothécaires doivent être neutre vers les adhérents. Mais, il est important de noter la difficulté de rester neutre. Surtout ils notent que MacLeish était contre la neutralité. Car, en fait, « la neutralité inhibe la capacité des bibliothécaires à promouvoir des questions qui, en fin de compte, bénéficieraient à chaque bibliothèque et à la communauté qu'elle sert »[193].

Ils notent surtout que « si la neutralité signifie vraiment être silencieux et que la liberté intellectuelle signifie vraiment donner de l'espace à chaque point de vue, alors il n'est pas particulièrement clair comment essayer professionnellement d'arrêter la censure ou la désinformation ou l'effacement culturel »[194]. Cela montre que la neutralité est exigée pour les bibliothèques et bibliothécaires. Mais face aux

---

[190] JAEGER, Paul T., JENNINGS-ROCHE, Allison. *Clarifying Intellectual Freedom, neutrality, and professionnal expertise to better defend libraries from books bans, disinformation and defunding.* The Political Librarian, Special Issue. Vol. 8.1, p. 88-96. p.92. [En ligne]. Avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9032/galley/25782/view/ ISSN 2471-3155

[191] ALA (American Library Association). Intellectual Freedom : Library Bill of Rights. [En ligne]. Adopté le 19 juin, 1939. [Accédé le 5 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Library Bill of Rights | ALA

[192] *Ibid.*

[193] JAEGER, Paul T., JENNINGS-ROCHE, Allison, 2025, *op. cit.,* p.94

[194] *Ibid.*

BY-NC-ND

cas de la censure et la manifestation des livres, cela est difficile à utiliser. Il est peut-être obligatoire de choisir un côté pour gagner dans ces situations.

2 - La prudence vis à vis des cas d'autocensure

Le véritable risque de cette application du contrôle, et en conséquence du sentiment de peur qui entoure les interdictions de livres, est le risque d'autocensure chez les bibliothécaires. Cette pression de la censure vient souvent de l'extérieur : le gouvernement, les politiciens, des comités scolaires et des groupes militants. Cependant, cette pression peut avoir un effet négatif sur les bibliothécaires. Comme nous avons vu, ces instances des livres censurés et ces manifestations vers les activités en bibliothèques peuvent avoir des impacts émotionnels négatifs sur les bibliothécaires. Ces impacts émotionnels, qui sont si bouleversants, peuvent, même sous-consciemment, pousser les bibliothécaires à faire des choix sur la collection pour éviter des complications dans leurs travaux.

Il y a, à cause de la médiatisation de ces occurrences, des réseaux sociaux et des groupes organisés, un climat de peur qui s'est installé face à la possibilité de plaintes. Même la possibilité de perdre leur travail. Il peut arriver une fatigue émotionnelle et morale de toujours devoir justifier les collections vers le public. Surtout à l'échelle de ce qui se passe aux États-Unis et qui commence à arriver de plus en plus fréquemment en France vis-à-vis les contestations des livres en bibliothèque. Nous pouvons observer la possibilité de l'autocensure dans les pratiques des choix d'achats, le désherbage ou l'animation culturelle. Il y a des instances où des bibliothécaires évitant certains sujets « pour ne pas faire de vagues ». Nous pouvons, en outre, explorer ici la possibilité de la censure de venir non seulement de l'extérieur, mais parfois de l'intérieur.

Nous pouvons ici revenir à l'instance des élections des mairies Front National dans les villes au sud de la France en 1995. Plus spécifiquement à la ville d'Orange. Véronique Soulé raconte ce qu'une ex-bibliothécaire de jeunesse à Orange a vécu lors de ces changements sous le nouveau maire du parti politique Front National. Michèle Verger a dit que les consignes imposées étaient les suivantes : « n'acheter que des livres d'évasion qui font rêver ; ne plus acheter de livres qui s'apparentent à la culture juive, de contes africains, de livres qui puissent choquer l'ordre moral ; pas d'enfants noirs, d'enfants en révolte, pas de mots grossiers : pas de romans sur l'amitié entre les peuples, etc. »[195]. Et une multitude de suggestions d'achat qui étaient plus alignés avec la vision du maire pour la bibliothèque et sa collection. Ici nous pouvons observer une situation où l'autocensure s'impose aux bibliothécaires. Dans ces cas, s'ils veulent garder leur travail, ils sont obligés de faire avec ces demandes de retrait des œuvres ou d'éviter d'en prendre de similaires dans le futur.

Un autre aspect de la possibilité de l'autocensure, comme nous avons mentionné plus tôt, est juste le simple évitement du problème. Soulé note des actions qui peuvent être signalées comme de l'autocensure dans une situation où des

[195] SOULÉ, Véronique, 1999, *op. cit.*

BY-NC-ND

bibliothécaires craignaient de rencontrer des réactions négatives. Elle dit qu'un « rapide petit sondage fait vite apparaître que souvent les livres « à problèmes » ne sont pas achetés (et sont donc ignorés) ou qu'ils sont relégués dans le bureau du bibliothécaire dans l'attente d'une hypothétique discussion ou bien encore qu'ils soient tout simplement « oubliés » derrière la banque de prêt »[196]. Comme nous avons vu, même si cela est juste le déplacement d'un livre, cela peut être considéré comme la censure. Car empêcher les lecteurs d'accéder à un livre, particulièrement si cela est déjà dans la bibliothèque, peuvent être une forme de la censure.

Si nous nous éloignons de l'idée que cette censure est imposée, nous observons une autre question qui est parfois soulevée : est-ce que les bibliothécaires se laissent convaincre par leurs croyances personnelles dans la sélection des collections ? Pour explorer cette question, nous pouvons regarder le travail de Romain Gaillard, dans son étude de 2017 : *Tous les bibliothécaires de gauche ?* Le but de cette étude a été d'explorer les avis des bibliothécaires français. Surtout si cela pouvait avoir un impact sur les tâches du métier et le pluralisme des collections[197]. Non seulement il y a une préoccupation croissante des effets des politiques en venant de l'extérieur, mais les influences qui peuvent parfois de l'intérieur sont également concernés. Cette étude a consisté en 482 réponses avec 60% des répondants travaillant en bibliothèque municipale. Il a découvert que 87% des répondants ont répondu d'être « de gauche », « d'extrême gauche » ou « centre gauche ». Le 13% des réponses restant montre une division entre différentes préférences politiques en petites quantités. Ces résultats peuvent montrer la possibilité que la plupart des bibliothécaires soient de gauche, malgré l'échantillon plus petit pour l'étude que souhaité.

Une question aussi très importante posée pendant cette étude a été de savoir si ces préférences politique exercent une influence sur les choix dans les collections. Gaillard note qu'une « proportion notable de bibliothécaires concèdent être parfois influencés dans leur travail par leurs opinions ». Surtout en concernant les cas des collections (33%), les médiations (47,5%) et les services (42%). Cependant, il y avait des réponses similaires en proportion pour des bibliothécaires qui ont répondu ne pas subir ce genre d'influences pour les mêmes cas : 39% pour les collections, 32% pour les médiations et 42% pour les services. La conclusion de Gaillard sur ces résultats est que même si parfois les répondants peuvent être influencés par leurs propres avis, « ceux-ci cherchent dans une très large majorité à préserver le pluralisme des collections et des médiations »[198].

Selon cette étude, nous pouvons voir que même si la plupart des bibliothécaires sont à gauche politiquement, il n'y a pas autant d'influences sur le métier qui peuvent être constatées. Nous pouvons observer que la plupart des bibliothécaires fournissent un effort d'éviter ces impositions de leurs avis personnels dans le cadre de la bibliothèque. De plus, nous pouvons observer des cas d'emplois influencer par leurs propres opinions dans ces collections, méditations et services. Mais cela est

---

[196] *Ibid.*

[197] GAILLARD, Romain. *Bibliothécaires et politique : tous à gauche, tous militants ?* [En ligne]. Août 2017. [Accédé le 26 mars, 2025]. Disponible à l'adresse : Bibliothécaires et politique | Pearltrees

[198] *Ibid.*

BY-NC-ND

simplement pour le bénéfice des usagers et non pas une forme d'implication de leurs avis personnels. Gaillard conclut l'analyse de ces résultats en disant que « les bibliothécaires sont minoritairement investis dans des organisations militantes, et semblent tenir à préserver des valeurs fondamentales de leur métier, notamment le pluralisme des collections »[199].

Une autre vision des cas de l'autocensure a été soulevée par Jean-Jacques François, conservateur et bibliothécaire, il a noté qu'il y a des cas d'autocensure qui peuvent être considérés dans une lumière plus positive. Cela est quand les bibliothécaires mettent de côté leurs croyances pour le meilleur fonctionnement de la bibliothèque[200]. Ils choisissent des documents et programment des activités si cela est pour le bien de la bibliothèque et son fonctionnement. Même si leur croyance personnelle diffère avec ce qui est représenté dans ces documents ou activités. Nous pouvons voir un lien avec les tâches des bibliothécaires qui sont connues comme la sélection et l'acquisition des documents. Mais selon Jean-François Jacques, des cas d'autocensure peuvent être positifs car cela montre que les bibliothécaires restent neutres. Dans leurs métiers, les bibliothécaires mettent de côté leurs croyances religieuses, politiques et personnelles. Pour le bien des documents, des adhérents et de la bibliothèque.

En considérant ces tâches importantes des bibliothécaires, nous pouvons revisiter le travail de Lester Asheim qui a dit que « si l'on admet que les normes utilisées comme pierre de touche par les bibliothécaires sont essentiellement les mêmes que celles utilisées par le censeur, la distinction entre sélection et censure devra être trouvée dans la manière dont les normes sont appliquées »[201]. Ici nous pouvons appuyer sur le fait crucial que les bibliothécaires ont des connaissances et des formations importantes sur la sélection, les collections et les besoins de la communauté que les personnes qui appliquent la pratique de la censure n'ont pas. Pourtant, avec autant de pression qui provienne des groupes à l'extérieur, les politiciens et des groupes extrémistes. Cela peut être difficile pour les bibliothécaires de continuer d'effectuer leur travail en sérénité. Ces cas de manifestations d'extérieur peuvent pousser des bibliothécaires à sentir une pression de changer leurs collections pour garder la paix.

3 - Former à résister : quel rôle pour la formation initiale et continue ?

La formation pour résister n'est pas une activité qui s'improvise. Il faut créer un plan, idéalement construit collectivement, ainsi qu'un appui sur le réseau des bibliothécaires. Des formations continuent pour garder un cadre professionnel, éthique et juridique peut mieux aider les bibliothécaires à confronter ces cas de la censure ou de la contestation des livres. Les bibliothécaires peuvent aussi impliquer les adhérents des bibliothèques pour partager l'enseignement de la liberté

[199] *Ibid.*

[200] Anecdote racontée lors d'entretien avec Jean-Jacques François le 24 mars 2025

[201] ASHEIM, Lester, 2005, *op. cit.*

BY-NC-ND

intellectuelle, les lois qui sont intégrées dans les bibliothèques et comment gérer les conflits. Il est important de s'appuyer sur les associations professionnelles comme l'ABF, l'ALA et IFLA. Ainsi que de rester connecté avec le réseau des bibliothécaires, de partager les idées et des méthodes pour confronter à ces changements dans le monde.

Nous pouvons observer la présentation de Laurence Rey, conservatrice des bibliothèques, à l'Université de Genève, *Bibliothécaire : une profession en pleine évolution*. Elle évoque l'importance d'investir dans une formation, ou d'avoir l'expérience, dans le management. Cela est vrai que quand nous imaginons des bibliothécaires, nous ne pensons pas immédiatement au management des personnes. Nous pensons surtout au management des documents. Mais cela est une compétence essentielle à développer pour les bibliothécaires. Laurence Rey dit que « ces compétences sont relativement peu évoquées dans la littérature professionnelle. Le bibliothécaire aime avoir un métier spécifique et, à cet égard, le management n'appartient pas spécifiquement aux métiers de la bibliothèque ». Mais comme continue le texte, même s'il n'y a pas vraiment un énoncé du management dans les textes professionnels, il commence à apparaître des mentions de l'importance du management dans le rôle de bibliothécaire dans les fiches de poste ainsi que les plans de formation[202]. Avec ces compétences liées au management, nous pouvons mieux se confronter aux problèmes liés à la censure et à la contestation des œuvres ou d'événements.

Elle continue en disant qu'il y a des limites à ce que les gens peuvent réellement faire à la place de ces formations. Que cela soit le budget ou le temps. Nous pouvons faire évoluer ces services en apprenant la gestion de projet, comment faire les fiches de poste et la rédaction de référentiels. Nous pouvons aussi faire des évaluations ou des bilans de compétences avec nos collègues. Même si Rey évoque des rigidités du système à l'accès de ces compétences, nous pouvons focaliser, dans quelques situations, sur la formation des uns sur les autres. Nous pouvons, en outre, focaliser sur une autre compétence quand elle dit « former ses collègues est une compétence qui se développe »[203]. Les formations mutuelles nous aident ainsi qu'aident nos collègues. Former d'autres gens aide à développer des compétences managériales. Le fait de partager nos compétences les concrétise pour nous-mêmes. Cela nous rend de meilleurs dans le métier.

Les bibliothécaires ont déjà beaucoup de chose à faire dans leur travail au quotidien. Mais un aspect qui est aussi important pour les bibliothécaires de pratiquer dans leur travail est l'intelligence émotionnelle. Comme nous avons discuté, les bibliothécaires possèdent beaucoup de connaissances dans le domaine des bibliothèques. Surtout ils passent des années, nous pouvons même dire en continue, à apprendre comment diriger les collections. Mais pour mieux se défendre contre les cas des contestations des livres, il vaut peut-être encourager aussi le côté

[202] REY, Laurence. *Bibliothécaire : une profession en pleine évolution*. Conférence de nouvelles compétences pour faire face à la transformation des technologies, des publics et des besoins, Sciences II. Université de Genève. [En ligne]. p.1-9. p.7. Le 23 novembre 2010. [Accédé le 1 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.unige.ch/biblio/files/9214/1174/7148/Texte-conference.pdf

[203] *Ibid.*

BY-NC-ND

développement humain pour les bibliothécaires en addition des formations managériales. En fait, les deux aspects vont de pair. Mais parfois, les aspects émotionnels dans la bibliothèque ne sont pas pris en compte. Les bibliothécaires sont dans le service et sont, en revanche, centré sur l'expérience des usagers. Cela est également important de focaliser sur la santé mentale des bibliothécaires dans l'équipe.

De plus, il est important d'encourager la communication entre les bibliothécaires dans l'équipe immédiate ainsi que dans le réseau ou même hors de réseau. Beaucoup de bibliothécaires ainsi que managers dans les bibliothèques possèdent ces compétences émotionnelles. Mais ce qui est important pour le futur est de développer, en continue, ces compétences. Surtout, comme mentionné, de communiquer des émotions ressenties au quotidien. Aussi de fournir des méthodes aux employés de la bibliothèque pour diriger des difficultés ou enjeux. Plus particulièrement, fournir et diffuser des guides qui ont des recommandations pour les bibliothécaires. Non seulement dans les cas de contestations des livres. Mais aussi dans la vie quotidienne du métier. Les bibliothécaires ont déjà beaucoup de tâches et travail à faire, cela peut sembler compliqué d'en ajouter. Mais à travers une formation sur comment apaiser une situation ou comment réagir calmement, particulièrement en face des contestations, les bibliothécaires seront mieux équipés. Ces formations, ou la création d'un guide, prennent du temps à être créées, mises en place et appliquées. Mais un temps initial au début pour partager ces connaissances créera des cas de gain de temps. Même une sorte de protection, plus tard dans le travail quotidien.

Il y a aussi la possibilité de faire des formations, ou de lire des œuvres sur ce sujet, de développer l'intelligence émotionnelle. Nous pouvons observer cet aspect dans le travail de Debra Lucas, consultante en gestion. Les quatre aspects principaux de l'intelligence émotionnelle sont : la conscience de soi, l'autogestion, la sensibilisation sociale et la gestion des relations. Elle note l'importance de ces quatre aspects et comment ils travaillent ensemble pour aider les bibliothécaires à être « mieux équipés pour régler les différends, communiquer efficacement et développer des relations fructueuses et durables »[204]. Cela crée des situations où les employés peuvent garder leur calme dans certaines situations et mieux communiquer avec ces collègues ainsi qu'avec les membres de la bibliothèque.

Une dernière façon de se former pour résister est de se renseigner sur les aspects des politiques de l'État. Nous pouvons observer cet aspect de la formation dans le travail de Sonya Durney, bibliothécaire et ancienne présidente de l'association des bibliothèques du Maine. Dans son article *Le besoin urgent d'alphabétisation politique dans l'éducation LIS*, elle note l'importance pour les bibliothécaires de se former sur ces questions de politiques. Dans cette façon, ils peuvent être préparés pour ces changements dans la société. Elle suggère d'intégrer les cours de plaidoyer, financement et élaboration de politiques dans la préparation

[204] LUCAS, Debra. *Emotional Intelligence for Librarians*. Library Leadership and management. [En ligne]. Juin, 2020. Vol. 34, N. 3. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Emotional Intelligence for Librarians | Library Leadership & Management

BY-NC-ND

pour devenir un bibliothécaire[205]. Il y a une importance pour les bibliothécaires pour savoir comment correctement communiquer avec tous les acteurs possibles dans le domaine de la bibliothèque. Ce qui inclut les élus, les décideurs, les politiciens, les bailleurs de fonds et les membres de la communauté. Elle suggère « les journées de plaidoyer législatif, les projets d'apprentissage par le service, le jeu de rôle avec les parties prenantes et la débat en classe » comme la possibilité d'activités pour s'engager dans cet apprentissage[206]. Il est aussi essentiel de réaliser que ces formations sont en continue. La formation professionnelle commence dans la salle de classe. Mais cela continue tout au long de la vie professionnelle.

C- VERS UN ROLE RENFORCE : BIBLIOTHEQUES ACTRICES DE LA SOCIETE

1 - Plaidoyer pour agir : les solidarités professionnelles

Les bibliothèques sont toujours en train de s'adapter à la société, ainsi les bibliothécaires sont toujours en train de se former et de s'adapter à ces changements. Pour mieux se protéger contre les contestations visant les livres dans leurs bibliothèques, il y a plusieurs actions que les bibliothécaires mettent en place en France ainsi qu'aux États-Unis. Il y a plusieurs campagnes nationales ainsi que locales comme le « Banned Books Week » ou la semaine des livres censurées aux États-Unis. En France il y a les collectifs d'ABF ainsi que des expositions et événements pour mettre en avant ce qui se passe dans le monde des bibliothèques. Nous pouvons observer aussi plusieurs lettres ouvertes en soutien vers les États-Unis de la France, divers articles et podcasts qui suivent ces tendances des livres censurés et contrôlés. Et le partage des ressources, de soutien et les contre-discours pour mieux comprendre ce phénomène et comment y faire face.

De nombreux enjeux se posent aujourd'hui aux adhérents, aux bibliothécaires et aux bibliothèques face à la cancel culture, à la menace de la liberté d'expression et aux nouvelles formes de censure. Mais en même temps, des efforts sont déployés pour protéger la liberté de lire et de fréquenter ces espaces démocratiques de la bibliothèque. Ce travail a montré plusieurs sources qui peuvent soutenir les bibliothèques et les bibliothécaires face à ces défis des livres censurés. Le lecteur peut trouver en annexe une liste des sources compilées qui fournit des actualités dans le domaine des bibliothèques vis-à-vis les livres censurés. Pour nommer quelques-uns ici : PEN America, l'ABF, Center for Free Expression (la Centre d'expression libre) et l'ALA. Ces groupes s'engagent à documenter et à partager les cas de censure. Ils continuent également à suivre les changements et leurs implications pour le monde des bibliothèques.

---

[205] Durney, Sonya. *The urgent need for political literacy in LIS Education*. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p. 15-19, avril 2025. [Accédé le 30 juin 2025]. Disponible à l'adresse : pollib-9004-durney.pdf ISSN 2471-3155

[206] *Ibid.* p.17

BY-NC-ND

Un des programmes d'anti-censure pour les livres est le « Banned Books Week » aux États-Unis. La première « Banned Books Week » a pris place en 1982 au Congrès de l'Association Américaine des Libraires. Plus tard cette année de 1982, pour but d'évoquer la censure des livres à travers les siècles, l'Association a sorti une liste des livres actuellement censurés à l'époque aux États-Unis : pour un total de 404. En 2007 la liste avait plus que 1 700 titres dessus[207]. Et aujourd'hui, la liste contient 2 452 titres uniques qui ont été contestés[208]. L'événement du « Banned Books Week » est aujourd'hui parrainé par l'ALA. La popularité de l'événement dès ses débuts a permis son maintien chaque année depuis son apparition. Le but de la semaine des livres interdits est « non seulement pour affirmer la liberté d'expression et les idées démocratiques de manière plus générale, mais aussi pour faire de la publicité au sens plus commercial du terme »[209]. Avec cette déclaration, nous pouvons faire un lien avec plusieurs points discutés plus tôt. De mettre en avant ces livres aide à leurs ventes, ce qui est une forme de marketing pour les bibliothèques. Cet événement aide aussi à faire la publicité autour des livres censurés et montrer la situation plus clairement aux publics. Cela est aussi une façon de montrer le support pour les bibliothèques et leurs missions comme lieux démocratiques.

Même si la situation est différente en France, nous pouvons observer des situations qui encouragent la solidarité des bibliothèques entre les deux pays. En France, il y de plus en plus de cas de médiathèques et bibliothèques qui espèrent mettre en lumière la situation aux États-Unis à travers des exposition des livres censurés. Nous pouvons observer un cas d'une de ces expositions des livres censurés dans les médiathèques de Paris – Vallée de la Marne. Ce réseau de quatorze médiathèques a compilé une liste de près de 50 titres qui ont été censurés aux États-Unis[210]. D'abord, le réseau explique brièvement ce qui se passe aux États-Unis, l'importance de la liberté d'expression et le rôle des bibliothèques comme des endroits où tout le monde est bienvenu et où les gens puissent être à l'aise. Il a même inclus dans cette brève explication la disposition d'un lien vers la page « *PEN America Index of School Book Bans 2023-2024* » de PEN America. De plus, cette exposition des livres est disponible sur leur site web, sous l'onglet d'actualités de bibliothèque. De cette façon, les usagers peuvent avoir un accès plus facile pour découvrir ces œuvres. Et ainsi cette collection est liée directement au catalogue, pour plus facilement trouver le livre dans le réseau. Cette exposition met en avant non seulement la solidarité entre collègues. Mais cela montre un effort de médiation faite avec attention et soin pour que les usagers découvrent ces collections.

Ce qui est intéressant en regard de la semaine des livres censurés est que cela existe uniquement aux États-Unis. Même si en France, nous pouvons voir de plus en plus de ces expositions des livres censurés aux États-Unis dans les médiathèques. De plus, il est important de noter que cet événement est couvert surtout par les

---

[207] KIDD, Kenneth, 2008, *op. cit.*, p.210-211

[208] ALA, State of America's Libraries, 2025, *op. cit.*, p.10

[209] KIDD, Kenneth, 2008, *op. cit.*, p.211

[210] Médiathèques Paris – Vallée de la Marne. Actualités : Les livres bannis aux États-Unis, ici, on les lit ! [En ligne]. 2025. [Accédé le 28 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Les livres bannis aux États-Unis, ici, on les lit ! | Médiathèques, CA - Paris Vallée de la Marne - Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

(cc) BY-NC-ND

médias locaux en France (Ouest France, Le Parisien, et La Marne). Nous pouvons voir ici un lien avec la recherche de Uttara M. Ananthakrishnan *et. al*. Qui sont aussi en lien avec les analyses de Kenneth Kidd. Que ces événements spécifiques des livres censurés sont surtout couverts au niveau local. Par exemple, ces expositions qui mettent en avant des livres censurés ou contestés aux États-Unis. Cela est essentiellement des expositions pour soutenir les collègues et promouvoir la liberté d'expression. Et il faut prendre en compte qu'il y a des histoires qui couvrent les livres censurés comme un événement en générale au niveau national. Mais la plupart du temps, comme mentionné plus tôt, ces articles sont trouvés par des gens qui sont déjà intéressés par ce sujet. Néanmoins, ces expositions sont certainement très présentes dans les médias en ce moment parce que ce sujet suscite actuellement beaucoup d'intérêt.

Ces deux sources, de Kenneth Kidd et de document de l'état des bibliothèques aux États-Unis de l'ALA nous montrent l'importance de la solidarité professionnelle. Malgré la possibilité de la controverse qui peut être un effet de la semaine des livres censurés de L'ALA. Il fournit un effort pour suivre et analyser les tendances en matière d'interdiction et de contestation de livres à travers les États-Unis. En France, nous pouvons observer également un soutien de l'ABF qui suit de façon proche les changements qui se passent aux États-Unis et fournit un soutien pour les bibliothèques de loin. Également, il suit les changements qui arrivent en France, en regard des cas de contestation des événements et ce qui peut sembler être une vigilance imposée en France à cause des mutations de la situation aux États-Unis. Même si ces efforts de soutien sont faits avec de bonnes intentions, il y a parfois des professionnels qui pensent que ces livres doivent juste être dans la collection. Ils pensent que le meilleur moyen de protéger et mettre en avant ces livres et de les laisser dans la collection.

Pour aller plus loin sur ce point, nous pouvons revisiter l'article de Kenneth Kidd quand il dit que « d'une part, une telle préparation face à des défis potentiels ou futurs semble judicieuse ; d'autre part, elle pourrait être considérée comme s'inscrivant dans le cadre plus large du drame de la censure »[211]. Il est, en outre, difficile de trouver un terrain commun entre les deux situations. Comment mettre en avant une situation inquiétante de ces livres qui sont contrôlés, soit par la censure, soit par la contestation. Et soutenir ses collègues dans une action de solidarité et promouvoir la liberté d'expression. Justement, sur ce point, Amanda Jones suggère le changement du nom de cette semaine des livres censurés. Afin d'éviter l'invitation de controverses et de chocs supplémentaires. Elle suggère le nom de : « la semaine de la liberté de lire »[212]. De cette façon, les livres sont honorés et misent en valeur. En outre, il y a aussi un accent sur la liberté de lire et la liberté intellectuelle d'accéder ces livres.

Quels que soit l'intention, ou le résultat de ces expositions des livres censurés, la semaine des livres censurées a eu du succès au cours de ses quarante ans d'existence. Cet événement a gagné en popularité, surtout grâce à la publicité pour

[211] KIDD, Kenneth, 2008, *op. cit.*, p.211

[212] Anecdote racontée lors d'entretien avec Amanda Jones le 14 avril, 2025

BY-NC-ND

l'événement. En même temps, Kenneth Kidd note que « bien que la semaine des livres censurées soit une entreprise commerciale, elle n'a pas toujours fait la une des journaux nationaux et est principalement connue des personnes en première ligne dans la guerre contre la censure »[213]. Car cet article est paru en 2008, et en prenant compte aujourd'hui la vaste couverture médiatique de ces cas des livres censurés ou contestés, il est possible que la connaissance de cet événement ait pris une ampleur qui dépasse le monde des bibliothécaires. Car en plus, comme mentionné, nous pouvons observer de plus en plus, des expositions des livres contestés ou censurés dans les bibliothèques, médiathèques et libraires en France. Ainsi, un but est accompli de mettre le cas de ces livres en avant et de soutenir ces auteurs ainsi que ces bibliothécaires.

2 - Renforcer le rôle de médiateur d'information : la sensibilisation

Le rôle de médiateur est un des rôles les plus importants pour les bibliothécaires. Non seulement ils choisissent les documents dans la bibliothèque, mais ils sont, dans un sens figuratif, le pont entre les documents et les lectures. Il est à eux d'aider les usagers avec leurs connaissances des documents. Nous pouvons observer une définition, ainsi qu'une analyse plus exacte de ce rôle dans le travail de Abdelwahed Allouche, titrée *Les médiations dans les bibliothèques publiques*. Il explique que « l'origine de la réflexion de certains bibliothécaires sur l'importance de la médiation du livre dans leur métier peut se résumer à une interrogation sur la place – ou l'absence de place – des publics potentiels, des faibles lecteurs, des lecteurs éloignés, empêchés, non-lecteurs, des bibliothèques publiques »[214].

Il est crucial d'insister sur le fait que les livres et les documents qui ont été sélectionnés et gardés par les bibliothécaires ont leur place dans la bibliothèque. Dans le cas de la censure des livres, souvent il y a une solution proposée par des gens qui ne sont pas contents de certains livres dans la bibliothèque. Ces propositions sont souvent vues comme une façon de trouver un terrain commun, pour que tout le monde soit content. Mais comme nous avons discuté, les adhérents ne peuvent pas imposer cet avis aux autres enfants, ni aux adultes. Mais, comme nous avons discuté, souvent les gens qui pratiquent des actions concernant la contestation des œuvres, le retrait ou la censure, ne souhaitent pas utiliser cette terminologie. Pour éviter l'usage du terme « censure », ces parents suggèrent souvent que le livre soit simplement déplacé ailleurs, ou dans un endroit où il soit moins accessible ou seulement si le bibliothécaire le cherche. Il y a aussi des suggestions de placer ces livres dans un endroit dédié aux livres censurés ou contestés. Ou parfois, il y a même des suggestions pour cataloguer ces livres différemment. Par exemple, un livre pour enfant qui parle d'un sujet qu'un parent juge au-delà de la compréhension de l'enfant soit catalogué comme livre pour adulte.

---

[213] KIDD, Kenneth, 2008, *op. cit.*, p.211

[214] ALLOUCHE, Abdelwahed. BBF (Bulletin des bibliothèques de la France). *Les médiations dans les bibliothèques publiques*. [En ligne]. N. 6, p. 71-77, 2007 [Accédé le 26 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Les médiations dans les bibliothèques publiques | Bulletin des bibliothèques de France ISSN 1292-8399

BY-NC-ND

Dans notre entretien avec James Larue, une histoire a été présentée dans le cadre de la médiation par les bibliothécaires. James Larue a raconté comment un parent a trouvé un livre qu'il pensait être mal placé selon le sujet du livre. Ce parent a demandé que le livre soit déplacé ou recatalogué dans la section des livres d'adultes plutôt que d'être catalogué pour les enfants. Spécifiquement, le livre devait être placé dans la section pour les parents qui cherchent des conseils pour leurs enfants. James Larue a suivi la demande de ce parent en plaçant le livre dans la section des livres d'adultes, mais après une période, il a noté que le livre ne circulait plus[215]. Cela est un bon exemple pour non seulement montrer que les bibliothécaires choisissent les documents, mais qu'ils veillent sur la mise en valeur et usage de ces documents. Une partie de la médiation par un bibliothécaire est de créer un pont entre les usagers et les documents. Et l'emplacement fait partie de la médiation.

Concernant l'emplacement des livres, pendant notre entretien avec Amanda Jones, elle a aussi insisté sur le fait que les livres doivent rester dans leur endroit de catalogage. Par exemple, si ces livres qui sont contestés ou censurés, de les mettre en avant dans une exposition n'est pas forcément obligé. Si les livres ne font pas partie d'une exposition ou d'un projet spécifique, ils n'ont pas nécessairement besoin d'être mis en valeur ou mis à part. En revanche, il y a souvent des solutions proposées pour mettre ces livres ailleurs dans la bibliothèque. Il n'est pas nécessaire de les mettre à part. Ils ne doivent pas forcément être en exposition en permanence ou mise à part.

Ces deux points convergent dans le monde des professionnels. D'un côté, nous pouvons voir un effort d'alerte par rapport à ce qui se passe aux États-Unis, surtout que cette augmentation des cas de censure et de contrôle via la cancel culture est très choquante. Si les gens sont au courant, ils peuvent aider. Amanda Jones a mentionné aussi ce point, que grâce à ces cas de censure, elle constate que les gens utilisent plus la bibliothèque, soit parce qu'il y a plus de publicité pour la bibliothèque, soit comme une forme de soutien. L'autre côté de ce débat montre que les livres sont simplement cela : les livres. Si des événements ou des documents sont sensationnalisés, souvent par les médias ou sur les réseaux sociaux, cela peut créer une sorte de panique.

Nous pouvons voir ce point confirmé dans le travail de Kenneth Kidd quand il dit « bien que l'ALA ne fabrique pas de rapports sur les livres interdits, elle pourrait bien provoquer une « hystérie de la censure » ou réussir à médiatiser la lutte contre la censure, alimentant ainsi le mécanisme d'évaluation et de promotion des livres »[216]. En outre, bien que les données concernant les livres censurés ne soient pas falsifiées par l'ALA et reflètent des chiffres réels, leur simple lecture peut néanmoins surprendre. Ce qui apparaît essentiel pour l'avenir de la médiation documentaire, est d'investir dans la formation des usagers, non seulement pour renforcer leurs connaissances, mais également pour établir un lien durable entre les technologies et les publics. Ici cela peut être bien d'investir dans les EMI (éducation

[215] Anecdote racontée lors d'entretien avec James Larue le 22 mars, 2025

[216] KIDD, Kenneth, 2008, *op. cit.*, p.212

BY-NC-ND

aux médias et à l'information) comme atelier dans la bibliothèque. Ou même des ateliers sur les livres censurés, pour mieux expliquer cette tendance. Ainsi que des ateliers sur la désinformation, les politiques et les médias. Ces ateliers servent comme des formes de médiation pour amener les usagers plus proches des documents et les faits. Ils peuvent être aussi une façon de limiter les dérives. Ces événements peuvent servir de liens entre les lecteurs et les documents, mais aussi entre les citoyens et les journalistes, les lecteurs avec des non-lecteurs ou des publics potentiels.

Cette inclusion des lecteurs peut être observée dans la présentation de Laurence Rey à l'Université de Genève évoqué plus tôt, *Bibliothécaire : une profession en pleine évolution*. Après ces investissements dans la communauté, un lien se forme entre le numérique et les usagers. Nous pouvons voir « ainsi, émergent les compétences liées à la médiation et à la formation des usagers (information literacy) qui vont de pair avec un besoin de personnalisation des services »[217]. En poursuivant leur processus d'éducation, tant pour eux-mêmes que pour les usagers, les bibliothécaires poursuivent leur mission de médiation des collections de la bibliothèque. Comme les bibliothèques sont en constante évolution et innovation, il en va de même pour les bibliothécaires et leurs lecteurs. Pierre Ansay analyse encore le travail de philosophe Nancy Fraser en disant que « les remèdes transformatifs, en revanche, visent à une déconstruction de certaines identités construites, ou en tous cas, visent à les déstabiliser, les rendre poreuses, voire à bouleverser le système »[218]. Peut-être dans leur rôle de médiateur de la bibliothèque, les bibliothécaires doivent non seulement sensibiliser les personnes de leurs efforts de médiation. Mais aussi de continuer de se transformer, de partager leurs connaissances des façons créatives et d'inviter les usagers à faire pareil.

3 - La bibliothèque comme lieu de démocratie vivante

Malgré les pressions de la censure et une atmosphère pesante pour les publics, les bibliothécaires et les bibliothèques publiques, celles-ci restent des lieux qui incarnent les fonctionnements fondamentaux d'une démocratie. Malgré ces pressions, la bibliothèque publique est toujours un espace de liberté et d'émancipation pour les citoyens. Cet endroit est un des seuls endroits aujourd'hui qui reste libre, gratuit et ouvert pour tout le public. L'idée de résister à ces défis est soutenue par les chartes, les valeurs fondatrices et les partenariats. La meilleure façon de protéger ce métier est de préserver une vision exigeante et inclusive du service public. Les bibliothécaires mettent en avant tout le travail qu'ils font pour soutenir cette démocratie vivante que représente la bibliothèque.

Il convient de noter que les bibliothèques ne sont pas des institutions propres aux pays démocratiques. Elles sont aussi présentes dans les pays qui ne sont pas considérés comme démocratiques. Mais en observant dans notre cas, les deux pays démocratiques de la France et des États-Unis, nous pouvons fournir une définition

[217] REY, Laurence, 2010, *op. cit.*, p.6

[218] ANSAY, Pierre, 2011, *op. cit.*, p. 66

BY-NC-ND

de ce qu'est exactement une démocratie et pourquoi cette définition est importante vis-à-vis des cas de contestations des livres. Dans l'article *Intellectual Freedom, Libraries and Democracy,* Paul Sturges, professeur des sciences des informations à l'Université de Pretoria en Sud Afrique, explique pourquoi nous créons autant un lien entre la démocratie et la bibliothèque. Il dit que « la démocratie est l'idée que le pouvoir réside dans le peuple dont la volonté est consultée par le biais d'élections. La simplicité de base devient plus complexe à mesure que l'on examine de plus près le principe et les processus, mais il est important de s'accrocher à l'idée que les personnes qui votent sont invitées à exercer leur liberté intellectuelle. La liberté intellectuelle engendre et soutient la démocratie, et la démocratie à son tour fournit les conditions appropriées pour le développement ultérieur de la liberté intellectuelle…la démocratie offre des choix »[219]. Grâce à cette explication nous pouvons voir plus clairement le lien entre les trois aspects d'une démocratie, la liberté intellectuelle et les bibliothèques. Les bibliothèques peuvent être considérées, en outre, comme un véhicule pour guider les gens vers la liberté intellectuelle car elles soutiennent le choix. Elles soutiennent un choix divers, le plus pluraliste possible, pour le plus de monde possible.

Il est aussi essentiel que les bibliothèques continuent à tisser les liens avec les citoyens et continuent à soutenir la bibliothèque comme troisième lieu. Surtout de se battre contre les influences des médias et les réseaux sociaux. Il est important de soutenir ces liens sociaux car « la citoyenneté est menacées par l'individualisme et l'individualisation qui peuvent nous faire perdre le sens du collectif, de la reconnaissance de l'autre et de sa place dans une communauté qui nous définit autant que nous contribuons à la définir…un défi nécessaire »[220]. Dans ce sens les bibliothèques fonctionnent non seulement comme des instructions pour la communauté qui fournit des œuvres pour soutenir la mission de la liberté intellectuelle. Mais elles fonctionnent aussi comme des endroits qui représentent une communauté démocratique où les citoyens peuvent être des membres actifs qui soutiennent l'avancement de la société. Pour tisser ces liens, nous pouvons revenir au travail de Véronique Soulé quand elle a déclaré qu'il est essentiel d'encourager les citoyens de se rencontrer dans la présence des livres. Ces rencontres aident à « confronter les points de vue, mettre les livres en regard, relativiser son propre jugement et développer le regard critique du lecteur afin qu'il puisse exercer son libre arbitre face au livre »[221].

Une autre idée à explorer pour les bibliothèques est la possibilité d'inclure les citoyens dans les choix de la politique documentaire. Cela peut être une façon d'inviter les gens à exercer leur liberté intellectuelle. Il y a un débat sur ce sujet parmi les professionnels. Plus spécifiquement, la professionnel Emily Drabinski pense que le choix reste à la fin entre les mains des bibliothécaires. Cela est vrai, mais il y a, en même temps, beaucoup de professionnels en bibliothèque qui prennent un livre si un adhérent le demande. Cela peut être plutôt, au début, des suggestions

---

[219] STURGES, Paul. Intellectuel Freedom, Libraries and Democracy. [En ligne]. LIBRI 2016, 66(3): 167–177. p.169. [Accédé le 16 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Intellectual Freedom, Libraries and Democracy

[220] PERRINEAU, 2024, *op. cit.*, p.231

[221] SOULÉ, Véronique, 1999, *op. cit.*

BY-NC-ND

des adhérents ou des désirs des documents qu'ils souhaitent voir dans la bibliothèque, et pas forcément une obligation du part de bibliothécaire d'acquérir ce document. Nous pouvons revoir les analyses de Pascal Perrineau qui a écrit « qu'enfin, l'insertion dans les institutions politiques d'instances de délibération citoyenne est plus que souhaitable »[222]. Parce que les bibliothèques sont des institutions politiques, influencées par des mouvements politiques ou au moins qui doivent travailler en lien avec des politiques. Peut-être cela est mieux d'inclure les citoyens dans les procédures de la bibliothèque pour adopter un vrai rôle dans le choix de la démocratie. Les inviter aux rendez-vous des élus, exercer plus de sondages des services offerts dans la bibliothèque, pour voir si les gens sont contents de ce qui se passe en bibliothèque publique. Peut-être qu'au lieu de rejeter des influences politiques, nous devons essayer de trouver une façon de travailler ensemble. De trouver une terre commune où nos besoins ainsi que les besoins des usagers sont écoutés.

Nous pouvons poursuivre cette idée de penser les collections pour les usagers en imaginant sa co-construction avec l'usager. Dans son essai *Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction*, Elise Breton, responsable de l'organisation des collections Bibliothèque des Grands Moulins - Université Paris Diderot propose l'idée selon laquelle : « la collection n'est donc plus seulement pensée *pour* l'usager mais bien *avec* lui, dans un rôle actif aux côtés du bibliothécaire »[223]. Peut-être ce changement du point de vue sur les acquisitions peut aider les bibliothécaires, ainsi que les adhérents de la bibliothèque, à voir la situation d'une manière différente. Elise Breton note que cela peut être compliqué de franchir cette frontière car la direction des collections est au fondement du travail des bibliothécaires. Le bibliothécaire garde une place importante en possédant une vision globale de la collection. Cette vision extérieure impliquant une collaboration avec l'usager fournit de l'aide à des projets innovants, dont la participation à l'indexation des collections et la possibilité d'aider avec la mise en espace et le classement de la collection[224]. Cela peut être une façon de résoudre la situation de désaccords en raison de contestations des documents dans la bibliothèque. Si le public a directement une voix sur ce qui est placé en bibliothèque, surtout dans les situations où il y a un groupe de gens qui discutent ensemble, cela peut créer une vision différente de ce qui s'y trouve et ce qui est offert comme activités en bibliothèque.

Cette inclusion dans les process des bibliothèques est importante pour la communauté. Ancien présidente d'ALA entre 2000 et 2001 et professeur des sciences et informations à Rutgers University School of Communication and Information, Nancy Kranich, parle de l'importance des bibliothécaires dans les sociétés démocratiques dans son travail *Libraries: Guardians of Democracy* (Bibliothèques : gardiens de la démocratie). Elle note l'importance que les bibliothèques fournissent un effort de se tourner vers l'extérieur de leurs murs, vers

---

[222] PERRINEAU, 2024, *op. cit.*, p.240

[223] BRETON, Elise. Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction. [En ligne]. Arabesques N. 80, octobre-décembre 2015. [Accédé le 8 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=775&file=1

[224] *Ibid.*

BY-NC-ND

la communauté. Car quand elles font cela, elles favorisent non seulement une citoyenneté informée mais aussi engagée essentielle à une démocratie forte »[225]. Elle continue en disant qu'à l'époque de tant de désinformation, les bibliothèques aident les citoyens à chercher et à trouver la vérité. Aussi à une époque de censure accrue, les bibliothèques protègent la liberté d'expression et la liberté intellectuelle. Sur ces points elle conclut que « dans cet espace civique inclusif unique, les citoyens d'une communauté diversifiée exercent leurs libertés ensemble. Pour que la démocratie s'épanouisse, les bibliothèques doivent se mobiliser et offrir aux citoyens un accès libre et gratuit aux idées »[226].

Dans le code de déontologie des bibliothécaires adopté par l'ABF en 2003, nous pouvons voir un renforcement de missions des bibliothécaires. En notant spécifiquement que « le personnel des bibliothèques est d'abord au service des publics », ils doivent aussi « promouvoir auprès des publics une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante, conviviale et laïque » et un des plus importants points de dans ce document : « Le personnel des bibliothèques veille à ne pas céder aux groupes de pressions politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques documentaires et de service par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais de la collectivité »[227]. Ce document encourage aussi les professionnels à s'unifier. Pour combattre des cas des livres censurés, il faut rester solidaire. Cela peut impliquer que, si les bibliothécaires se constituent en réseau, ils peuvent prendre la hauteur de ces groupes minoritaires qui menacent une des fondations de la démocratie.

Pour concrétiser les missions des bibliothécaires dans une société démocratique, nous pouvons observer un discours donné par Archibald Macleish, bibliothécaire de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis de 1939 à 1944, à une réunion de l'American Library Association à Cincinnati, Ohio en 1940. Ce discours a pris place dans une période tourmentée qui a vu aussi des menaces sur la démocratie pour les États-Unis ainsi que la France. Bien que la situation ait évolué aujourd'hui, nous retrouvons encore des échos de ce qui demeure essentiel dans le métier de bibliothécaire. Archibald Macleish met ainsi en avant, dans le contexte de son époque, l'importance du rôle du bibliothécaire dans la société, en affirmant que « car la destruction des gouvernements démocratiques en Europe nous oblige, en tant que bibliothécaires, à reconsidérer notre bibliothéconomie, non pas dans le vide, et non par rapport à nous-mêmes, mais par rapport à une société démocratique...et, plus encore, par rapport à une société démocratique qui résiste aux dangers très présents »[228].

---

[225] KRANICH, Nancy. *Libraries: Guardians of Democracy*. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, avril 2025, p.171-175. p.172. [Accédé le 28 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9036/galley/25798/view/

[226] *Ibid.*

[227] Code de déontologie des bibliothécaires. Association des bibliothécaires de France (ABF). [En ligne]. Adopté en 2003. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Code de déontologie des bibliothécaires - Association des Bibliothécaires de France

[228] MACLEISH, Archibald. The Librarian and the Democratic Process. [En ligne]. Juin 1940. p.386. [Accédé le 1 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Image 1 of "The Librarian and the Democratic Process," by Archibald MacLeish, June 1940 | Library of Congress

(cc) BY-NC-ND

Aujourd'hui ces dangers concernant les changements politiques ainsi que la menace de la possibilité de la censure des livres. Ici Macleish suggère que peut-être les bibliothécaires doivent adopter une autre vision d'eux même et « penser comme le directeur d'un service de référence législative qui sert non seulement le Congrès ou une législature, mais un peuple »[229]. Les bibliothécaires sont là pour fournir les informations pour que les peuples soient des citoyens informés, pas forcément dans le service des pouvoirs politiques. Ils doivent fournir ces documents pour que les citoyens puissent accomplir des tâches : avancer la société et soutenir la démocratie en étant des membres actifs de son amélioration vis-à-vis des connaissances. Bien que la situation historique soit très différente, nous pouvons voir l'importance aujourd'hui des bibliothèques comme représentatives de la société démocratique. Et le rôle crucial des bibliothécaires d'équiper les citoyens avec ces connaissances pour se protéger contre les menaces envers la liberté intellectuelle.

[229] *Ibid.* p.421

BY-NC-ND

CONCLUSION

Depuis 1995, nous avons observé plusieurs mutations importantes dans la société qui ont eu un impact sur les bibliothèques publiques en France et aux États-Unis. Ces changements se présentent sous des formes variées, qui incluent des nouvelles pratiques de la censure ou des mutations des idées et de croyances acceptées dans la société qui peuvent aussi s'incarner dans la cancel culture. Ces deux formes de pression portées sur les documents et les activités en bibliothèque travaillent souvent en tandem. Néanmoins, une différence importante à observer est que la censure vise un retrait des documents alors que la cancel culture est quelque chose de beaucoup plus insidieux, l'effacement complet d'un processus de pensée.

Le rôle des bibliothèques dans la société comme des lieux de connaissances pour tout le monde les placent, pour certaines personnes, facilement dans une position de critique. Puisque ces institutions sont censées être neutre et proposer une représentation de la société en entier, il existe des personnes qui souhaitent ne voir que leur point de vue représentés en bibliothèque. Cette notion nous mène à voir de plus en plus de cas de demandes de retraits de livres. Ces instances de censure ou de cancel culture nuisent non seulement aux citoyens et à leur liberté intellectuelle, mais ces retraits ou effacements des histoires enlèvent la possibilité d'apprendre du passé et de faire mieux au futur, ce qui mène au risque que l'histoire se répète et que les bibliothèques soient menacées dans le futur, en tant qu'institutions qui représentent les connaissances.

La plupart du temps, ces demandes de retrait des livres du terrain public sont menées par des petits groupes, bien organisés, dans des endroits micro-géographique et sont soutenues par des politiciens. Ces demandes de retrait sont souvent focalisées sur les thèmes qui sont jugés être de nature sexuelle (ou qui évoque des relations liées au gens identifiés LGBQTIA), violente ou, en ce moment, liés à des thèmes considérés représenter la diversité. De plus, souvent ces cas de censure ou effacement se focalisent sur des passages spécifiques à travers une pratique connu aux États-Unis comme le « cherry picking » où ces censeurs sélectionnent des passages pour nourrir leurs arguments visant au retrait de ces livres. Ces petits groupes peuvent entretenir des liens avec des mouvements religieux ou fondamentalistes radicaux. Souvent ces demandes sont faites sous le prétexte de protéger les enfants ou la société des idées considérées être néfastes. Cependant, le changement du nom d'une action ne change pas les faits de ces actions.

De plus, nous voyons le rôle important de la sphère numérique et de la médiatisation des cas de censure des livres. La société communique et digère l'information à travers des formes de plus en plus en ligne ou fermés dans des bulles informationnelles. La façon dont ces histoires sont représentées dans les médias peuvent créer un état de peur ou de panique. En outre, la nature des médias et ces médias numériques peuvent parfois faire proliférer des cas de désinformation. Ce qui peut parfois crée des situations d'une panique morale. La nature de ces réseaux joue également un rôle dans le fait qu'ils sont utilisés comme des endroits où ces groupes peuvent facilement partager leurs messages et, surtout, s'organiser. La médiatisation et les réseaux sociaux servent aussi comme conduit pour des menaces

(cc) BY-NC-ND

et messages de haine en direction des bibliothécaires et des bibliothèques. Cependant, les réseaux sociaux peuvent parfois servir les missions de la bibliothèque.

En représentant une société qui semble être de plus en plus polarisée, les bibliothèques et les bibliothécaires se trouvent comme cibles de ces désaccords. Néanmoins, parfois nous pouvons observer qu'un point de faiblesse peut devenir une force. Il est essentiel d'appliquer la principe qu'une collection pluraliste n'est pas toujours neutre. Similaire dans sa nature avec celle des documents et des citoyens, les bibliothèques sont pour tout le monde et sont considérées êtres neutres. En revanche, dans ces situations de demande de retrait ou d'agressions, soit en ligne ou dans la bibliothèque physique, il est parfois nécessaire que la bibliothèque se défende.

Parfois ces situations sont difficiles ou même impossibles à éviter. Souvent vis-à-vis des politiciens, il y a une lutte de pouvoir. Pour imposer le pouvoir, il faut avoir le contrôle et souvent pour avoir le contrôle, il faut créer un état de peur. Si cet état de peur est comblé avec un ennemi en commun et un manque de connaissances et des esprits critiques grâce à la lecture, la population est plus facile à contrôler. En invitant la communauté à plus participer et connaître la bibliothèque, cela peut aider à montrer que la bibliothèque représente la société en entier. Même s'il y a un livre avec lequel une personne n'est pas d'accord ; si ce que la bibliothèque représente pour une société démocratique est clairement expliqué, cela peut créer de l'espoir dans ces cas. Peut-être dans ce cas, il faut essayer de changer le narratif. À la place d'invoquer la censure, nous pouvons faire un plaidoyer pour la liberté de lire. Il faut garder les bibliothèques en sécurité pour le futur de l'apprentissage et des connaissances.

La meilleure façon pour les bibliothèques de se défendre est d'être préparées à la possibilité de ces demandes de retraits. Les bibliothécaires peuvent appuyer sur leurs connaissances étendues, diverses et recherchées. Dans plusieurs situations, nous pouvons observer que la connaissance est le pouvoir. Peut-être cela est la raison pour laquelle la lecture est attaquée car les connaissances et la lecture possèdent le pouvoir de développer l'esprit critique des citoyens. En appuyant sur le fait que les bibliothèques sont pour tout le monde et elles sont là pour encourager la formation des citoyens indépendants et informés ainsi que l'appui à la politique documentaire, le réseau et les formations continue, les bibliothécaires peuvent se mettre dans une position de se défendre contre ces changements dans la société. Il est ainsi essentiel que les bibliothécaires soient au courant des meilleurs pratiques pour la bibliothèque, des lois qui les protègent et la façon dont elles sont appliquées. En se protégeant et s'informant, les bibliothèques protègent ainsi les citoyens et leurs connaissances pour le futur. La participation à une véritable démocratie est représentée par des citoyens informés où l'encouragement d'un esprit critique crée un esprit libre.

BY-NC-ND

SOURCES

Liste des entretiens avec les professionnels

Aux États-Unis :

Nom de la personne interrogée	**Poste**	**Établissement**	**Date de l'entretien**
James Larue	Directeur des bibliothèques municipaux en réseau, bibliothécaire et auteur	Comté de Garfield en Colorado	Le 22 mars, 2025
Amanda Jones	Conseillère de chapitre Louisiane d'ALA, bibliothécaire, auteure, ancienne président de l'Association des bibliothécaires scolaires de Louisiane (LASL)	Association des bibliothécaires scolaires de Louisiane (LASL)	Le 14 avril, 2025
Emily Knox	Doyen désigné par intérim et professeur	L'école d'information et sciences des bibliothèques à l'Université d'Illinois à Urbana-Champaign	Le 23 mai, 2025
Emily Drabinski	Professeur associé	L'Université de Queens (CUNY) École supérieure des bibliothèques et des études de l'information	Le 5 juin, 2025

(cc) BY-NC-ND

En France :

Nom de la personne interrogée	Poste	Établissement	Date de l'entretien
Anne-Marie Vaillant	Conservatrice et directrice des bibliothèques, Référente égalité femmes - hommes pour la DAC	Ville de Paris	Le 21 mars, 2025
Jean-François Jacques	Membre de l'ABF	Comité d'éthique de l'ABF	Le 24 mars, 2025
Romain Gaillard	Responsable du Centre National de la littérature pour la jeunesse (CNLJ)	La BnF (Bibliothèque Nationale de la France)	Le 26 mars, 2025
Cécile Touitou	Responsable de la cellule Prospective	Bibliothèque de Sciences Po Paris	Le 21 mai, 2025

Autocensure

SOULÉ, Véronique. *Censures et autocensures : Autour du livre de jeunesse.* Bulletin des Bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 1999. [Accédé le 23 janvier 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-03-0044-005

Censure

ALA (American Libraries Association). Banned and challenged books: Book Ban Data. [En ligne]. 2025. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.ala.org/bbooks/book-ban-data

American Library Association (ALA). The State of America's Libraries 2025: A Report from the American Library Association. [En ligne]. Avril 2025. [Accédé le 11 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : State of America's Libraries: A Snapshot of 2024 | ALA

Association des bibliothécaires de France (ABF). Communiqué : Soutien aux bibliothécaires de la médiathèque de Lanester. [En ligne]. 4 juillet 2025. [Accédé le

(cc) BY-NC-ND

9 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : [Communiqué] Soutien aux bibliothécaires de la médiathèque de Lanester - Association des Bibliothécaires de France

BOUHADJERA, Hocine. *Bien trop petit* : la censure par Gérald Darmanin dénoncée au niveau européen. [En ligne]. Septembre, 2024. [Accédé le 14 décembre 2024]. Disponible à l'adresse : https://actualitte.com/article/119248/politique-publique/bien-trop-petit-la-censure-par-gerald-darmanin-denoncee-au-niveau-europeen

EIBF (European and International Booksellers Federation). Industry insights: Bookshops, censorship and freedom of expression. [En ligne]. 2024, p.1-28. p.6. [Accédé le 5 août, 2025]. Disponible à l'adresse : Industry-Insights-Bookshops-and-freedom-of-expression.pdf

LARUE, James. *On Censorship: A Public Librarian Examines Cancel Culture in the US (Speaker's Corner)*. Fulcrum Publishing, 2023. ISBN 978-1682753477

Médiathèques Paris – Vallée de la Marne. Actualités : Les livres bannis aux États-Unis, ici, on les lit ! [En ligne]. 2025. [Accédé le 28 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Les livres bannis aux États-Unis, ici, on les lit ! | Médiathèques, CA - Paris Vallée de la Marne - Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

OURY, Antoine. Sanctionnée pour un livre gay, une bibliothécaire l'emporte face à la mairie. Actualitté. [En ligne]. Le 3 mars, 2020. [Accédé le 6 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://actualitte.com/article/8749/droit-justice/sanctionnee-pour-un-livre-gay-une-bibliothecaire-l-emporte-face-a-la-mairie

PRICE, Gary. New Data From PEN America: Public School Book Bans in US Increase 200% For 2023-2024; 4,231 Titles Targeted; Total Book Bans Since 2021 Now Close to 16,000. PEN America. [En ligne]. 2024. [Accédé le 25 novembre, 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.infodocket.com/2024/11/01/new-data-from-pen-america-school-book-bans-in-us-increase-200-for-2023-2024-4231-titles-targeted-total-book-bans-since-2021-now-close-to-16000/

ZIV, Ilan. USA - La guerre des livres. ARTE. [En ligne]. Publié 2024. Rediffusé jusqu'au 6 août 2026. [Accédé le 8 octobre 2024]. Disponible à l'adresse : https://youtu.be/IDNimWoRCOY?si=vbhaLJMoV9Dezlh_

Démocratie

BRETON, Elise. Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction. [En ligne]. Arabesques N. 80, octobre-décembre 2015. [Accédé le 8 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=775&file=1

(cc) BY-NC-ND

KRANICH, Nancy. *Libraries: Guardians of Democracy*. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, avril 2025, p.171-175. p.172. [Accédé le 28 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9036/galley/25798/view/

MACLEISH, Archibald. The Librarian and the Democratic Process. [En ligne]. Juin 1940. p.386. [Accédé le 1 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Image 1 of "The Librarian and the Democratic Process," by Archibald MacLeish, June 1940 | Library of Congress

Liberté Intellectuelle

American Libraries Association (ALA). Intellectual Freedom and Censorship Q&A: Examples of Censorship. [En ligne]. Mise à jour le 24 juin, 2023. [Accédé le 29 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Intellectual Freedom and Censorship Q & A | ALA

American Library Association (ALA). Intellectual Freedom: Library Bill of Rights. [En ligne]. Adopté le 19 juin, 1939. [Accédé le 5 mai, 2024]. Disponible à l'adresse : Library Bill of Rights | ALA

American Library Association. Office for Intellectual Freedom. [En ligne]. 2025. [Accédé le 20 février 2023]. Disponible à l'adresse : Office for Intellectual Freedom | ALA

IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions). Enoncé de l'IFLA sur les bibliothèques et la liberté intellectuelle. [En ligne]. Le 25 mars, 1999. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Enoncé de l'IFLA sur les Bibliothèques et la Liberté Intellectuelle

THOMAS, Deborah A. *Intellectual Freedom and Inclusivity*. Journal of Intellectual Freedom and Privacy. Office for intellectual Freedom, bureau de l'ALA. [En ligne]. Vol. 4, No. 3, 2019. p.7-10. [Accédé le 16 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Intellectual Freedom and Inclusivity: Opposites or Partners? | Thomas | Journal of Intellectual Freedom & Privacy

Politiques

CROWLEY, Bill. *Fight if you can win. Otherwise, negotiate.* The Political Librarian, Special issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p.62, avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8986/galley/25790/view/ ISSN 2471-3155

BY-NC-ND

Durney, Sonya. *The urgent need for political literacy in LIS Education*. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p. 15-19, avril 2025. [Accédé le 30 juin 2025]. Disponible à l'adresse : pollib-9004-durney.pdf ISSN 2471-3155

KIBBEE, Jo. Aux armes citoyens ! : les bibliothèques publiques françaises face à l'extrême droite. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. N° 6, 2004, p. 10-19. [Accédé le 21 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : 02-kibbee.pdf

LOUME, Ugo. Toulouse : face aux actes racistes, les bibliothécaires sous tension. Actuallité. [En ligne]. Le 7 juillet 2025. [Accédé le 8 juillet 2025]. Disponible à l'adresse : Toulouse : face aux actes racistes, les bibliothécaires sous tension

MEHRA, Bharat. Seven mantras of Information Wisdom and political acumen for American libraries in the aftermath of the 2024 Presidential election. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p. 124-146. p.137, avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9005/galley/25783/view/

OURY, Antoine. Raids numériques, livres dénoncés…des « Parents Vigilants » qui inquiètent. Actuallité. [En ligne]. Le 16 novembre, 2023. [Accédé le 6 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Raids numériques, livres dénoncés... Des "Parents Vigilants" qui inquiètent

PRRI (Public Religion Research Institute). About. [En ligne]. 2025. [Accédé le 18 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://prri.org/about/

SciencesPo (CEVIPOF). *En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ? Le baromètre de la confiance politique*. [En ligne]. Vague 12, février 2021. [Accédé le 19 juillet, 2025] Disponible en ligne : Round 12 - Baromètre de la confiance en politique - vague12-1.pdf

Pour bibliothécaires

American Library Association (ALA). Library Bill of Rights. [En ligne]. Adopté le 19 juin, 1939. [Accédé le 3 août, 2025]. Disponible à l'adresse : Library Bill of Rights | ALA

Code de déontologie des bibliothécaires. Association des bibliothécaires de France (ABF). [En ligne]. Adopté 2003. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Code de déontologie des bibliothécaires - Association des Bibliothécaires de France

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. Une république documentaire : Lettre ouverte à une jeune bibliothécaire et autres textes. BPI/Centre Pompidou. [En ligne]. 2004, p.1-163. p.21. [Accédé le 26 mars 2025]. Disponible à l'adresse :

BY-NC-ND

https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60542-une-republique-documentaire.pdf ISBN 2-84246-084-7

KUPIEC, Anne. Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 2003. N° 1, p. 5-9. [Accédé le 14 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001 ISSN 1292-8399

REY, Laurence. Bibliothécaire : une profession en pleine évolution. Conférence de nouvelles compétences pour faire face à la transformation des technologies, des publics et des besoins, Sciences II. Université de Genève. [En ligne]. p.1-9. p.6. Le 23 novembre 2010. [Accédé le 1 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.unige.ch/biblio/files/9214/1174/7148/Texte-conference.pdf

Textes ou Guides législatifs

Association des bibliothécaires de France (ABF). Mode d'emploi de la Loi Robert sur les bibliothèques territoriales. [En ligne]. 2025. [Accédé le 5 août, 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales

CARPENTER, Kacey. *Safeguarding libraries, schools, and communities from political threats: A strategic framework for engagement, advocacy and sustainable organizing.* The political librarian, special issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p.71, avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://journals.library.wustl.edu/pollib/article/9002/galley/25781/view/

République Française. Légifrance. Loi Numéro 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Article 2. [En ligne]. Le 27 octobre, 2021. [Accédé le 5 août]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000878175

République Française. Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. LégiFrance. [En ligne]. 2025. [Accédé le 18 novembre, 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044537514/

(cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

Cancel Culture

FOUREST, Caroline. *Génération Offensée : De la police de la culture à la police de la pensée*. Paris, Grasset, 2020. ISBN 9782246820185

HECKMAN, Hubert. *Cancel ! De la culture de la censure à l'effacement de la culture*. Collection "Le Point sur les idées", dirigée par Jean Szlamowicz. Paris : Éditions Intervalles, 2022. ISBN 9782369563143

MURAT, Laure. *Toutes les époques sont dégueulasses*. Lagrasse : Éditions Verdier, 2025. Collection : Les Arts de Lire. ISBN 978-2–37856-253-3

VESPERINI, Pierre. *Que faire du passé ? Réflexions sur la "cancel culture"*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 2022. ISBN 9782213722177

Censure

ABBAS, Z., KHAN, M.Z. Freedom of Expression under censorship is a threat to democracy. [En ligne]. The Dialogue, Vol. 15, numéro 1, janvier-mars 2020. p.23. [Accédé le 30 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : (PDF) Freedom of Expression under Censorship is a threat to Democracy

COMBE, Sonia. « Livre et censure ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 2008, n° 2, p.84-85. [Accédé le 22 janvier, 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0084-005 ISSN 1292-8399

FERGUSON, C.J. Is reading « banned » books associated with behavior problems in young readers? The influence of controversial young adult books on the psychological well-being of adolescents. American Psychological Association (APA). Psychology of Aesthetics, Creativity and the Arts. [En ligne]. 2014. [Accédé le 18 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : BannedBooks.pdf

FORREST, Marianne Wood. The Censorship Acceleration : An analysis of book ban trends after 2020. Every Library Institute NFP. [En ligne]. P.2-3, le 22 mai, 2025. [Accédé le 23 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : The_Censorship_Acceleration_-_EveryLibrary_Institute_-_June_2025_FINAL.pdf

JAEGER, Paul T. *The Immortality of Hatred and Revenge: The Interconnections of Censorship, Disinformation and cultural Erasure in the Book Bans Targeting Marginalized Populations.* The Library Quarterly: Information, Community, Policy. [En ligne]. Volume 95, number 1, January 2025. [Accédé le 10 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse (par abonnement) : https://doi.org/10.1086/733171

(cc) BY-NC-ND

JAEGER, Paul T., JENNINGS-ROCHE, Allison, TAYLOR, Natalie G., *et al. The Urge to Censor: Raw Power, Social Control, and the Criminalization of Librarianship.* The Political Librarian, Every Library Institution. [En ligne]. Vol. 6.1, 2023. [Accédé le 28 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8711/galley/25565/view/ ISSN 2471-3155

KIDD, Kenneth. Not Censorship But Selection: Censorship and/as Prizing. Children's Literature in Education. [En ligne]. 2009, 40: p.197-216. p.202. Springer Science + Business Media, LLC 2008. [Accédé le 24 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : DOI 10.1007/s10583-008-9078-4

KNOX, Emily. *"The books will still be in the library": Narrow definitions of censorship in the discourse of challenges*. [En ligne]. Library Trends, Vol. 62, No. 4, p.740-749, 2014. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : DOI : 10.1353/lib.2014.0020

MANGUEL, Albert. *Une histoire de la Lecture*. Actes Sud, Paris. 1998. ISBN 2-7427-1543-6

STEELE, Jennifer E. Access to LGBTQ-themed children's materials: A recent history of their censorship. Journal of Intellectual Freedom and privacy (ALA) [En ligne]. Hiver 2023. [Accédé le 4 août, 2025]. Disponible à l'adresse : Access to LGBTQ-Themed Children's Materials: A Recent History of Their Censorship | Steele | Journal of Intellectual Freedom & Privacy

Démocratie et Diversité

AMAR, Muriel et LE MAREC, Joelle. *Un Abécédaire sensible des bibliothèques : mots d'ordre et de désordre.* Eterotopia. Paris : France. Collection recherches. 2025. ISBN 979-10-93250-76-2

CLARK, Christina, PICTON, Irene. *Diversity and children and young people's reading in 2022. National Literacy Trust: Research report.* [En ligne]. Novembre 2022. [Accédé le 17 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Diversity_in_children_and_young_peoples_reading_in_2022_ACveW4k.pdf

JENNINGS-ROCHE, Allison. *Delegitimizing Censorship: Contending with the rhetoric of an anti-democratic movement.* The Political Librarian. [En ligne]. Vol. 6.1, printemps 2023. [Accédé le 8 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/8747/galley/25566/view/ ISSN 2471-3155

PRRI (Public Religion Research Institute). Challenges in moving toward a more inclusive democracy: findings from the 2022 American values survey. [En ligne]. Le 27 octobre 2022. [Accédé le 17 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : Challenges

BY-NC-ND

in Moving Toward a More Inclusive Democracy: Findings from the 2022 American Values Survey - PRRI

Liberté Intellectuelle

JAEGER, Paul T., JENNINGS-ROCHE, Allison. *Clarifying Intellectual Freedom, neutrality, and professionnal expertise to better defend libraries from books bans, disinformation and defunding.* The Political Librarian, Special Issue. Vol. 8.1, p.88-96. [En ligne]. Avril 2025. [Accédé le 27 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : journals.library.wustl.edu/pollib/article/9032/galley/25782/view/ ISSN 2471-3155

MILL, John Stuart. De la liberté. [En ligne]. 1859. Traduction Française de Laurence Lenglet. Paris, Gallimard, 1990. Collection Folio Essais. p.70 et 74. [Accédé le 23 juillet, 2025]. Livre disponible en ligne à l'adresse : mill_libertepdf.pdf

OLTMANN, Shannon M., PhD. "For all the People": Public Library Directors Interpret Intellectual Freedom. University of Chicago. The Library Quarterly. [En ligne]. Vol. 86, no. 3, pp. 290-312, 2016. University of Kentucky, UKnowledge, Information Science Faculty Publications, 31. [Accédé le 9 janvier, 2024]. DOI : https://doi.org/10.1086/686675. Disponible à l'adresse : https://uknowledge.uky.edu/slis_facpub/31

STURGES, Paul. Intellectuel Freedom, Libraries and Democracy. [En ligne]. LIBRI 2016, 66(3): 167–177. p.169. [Accédé le 16 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Intellectual Freedom, Libraries and Democracy

Médias et Marketing

ANANTHAKRISHNAN, U.M. et BASAVARAJ, N. et KARMEGAM, S.R. et SEN, A. et SMITH, M.D. Book Bans in American Libraries: Impact of Politics on Inclusive Content Consumption. Marketing Science. [En ligne]. 2023, Vol. 44, Issue 4, July-August 2025, p.933-953. Le 14 mars, 2025. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1287/mksc.2024.0716

BLANQUET, Marie-France. « Un visionnaire venu des Indes : Shiyali Ramamrita Ranganathan ». Bulletin des Bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. Numéro 1, p. 12-17. 2012. [Accédé le 29 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : Un visionnaire venu des Indes | Bulletin des bibliothèques de France ISSN 1292-8399

GUPTA, D. K. Contextualisation des cinq lois de la bibliothéconomie et du marketing. Documentation et bibliothèques, volume 63, numéro 2, p. 41–47. [En ligne]. Avril–juin 2017. [Accédé le 14 juin, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.7202/1040178ar

(cc) BY-NC-ND

Politiques

ALIX, Yves et REVELIN, Gaël. Les bibliothécaires, combien de divisions ? : rencontre sur les lieux d'échange et de débat de la profession. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. 2009, n° 4, p. 17-22. [Accédé le 20 avril, 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-04-0017-002 ISSN 1292-8399

ANSAY, Pierre. *Nouveaux penseurs de la gauche américain*. Editions Couleur livres asbl, Charleroi, 2011. ISBN 978-2-87003-559-7

CHEVROLLIER, Léa. La polarisation comme stratégie politique : lorsque pragmatisme et idéologie vont de pair. Amnis. [En ligne]. 2024. [Accédé le 26 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://journals.openedition.org/amnis/10369#ftn9

DURNEY, Sonya. *The urgent need for political literacy in LIS Education*. The Political Librarian, Special Issue. [En ligne]. Vol. 8.1, p.15-19. Avril 2025. [Accédé le 30 juin 2025]. Disponible à l'adresse : pollib-9004-durney.pdf ISSN 2471-3155

GAILLARD, Romain. Bibliothécaires et politique : tous à gauche, tous militants ? [En ligne]. Août 2017. [Accédé le 26 mars, 2025]. Disponible à l'adresse : Bibliothécaires et politique | Pearltrees

MERKLEN, Denis. *Is the library a politcal institution? French libraries today and the social conflict between* Démocratie *and* République. Library Trends, The board of trustees, University of Illinois. (Edited by Christine Stilwell, Peter Johan Lor and Raphaëlle Bats). [En ligne]. Vol. 65, No. 2, 2016, p.143-153. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Is the Library a Political Institution?: French Libraries Today and the Social Conflict between Démocratie and République

PAVLIDES, Christophe. *Les bibliothèques face aux extrémismes*. Bulletin des bibliothèques de France (BBF). [En ligne]. Numéro 3, p.72-73, 1997. [Accédé le 3 mars, 2025]. Disponible à l'adresse : Les bibliothèques face aux extrémismes | Bulletin des bibliothèques de France ISSN 1292-8399

PERRINEAU, Pascal. *Le goût de la politique : un observateur passionné de la Ve République*. Odile Jacob, Paris, 2024. ISBN 978-2-4150-0792-8

TIBERJ, Vincent. *La droitisation française : mythe et réalités.* Presses Universitaires de France, Paris. 1re édition, septembre, 2024. ISBN 978-2-13-083795-4

(cc) BY-NC-ND

Pour Bibliothécaires

LUCAS, Debra. *Emotional Intelligence for Librarians. Library Leadership and management.* [En ligne]. Juin, 2020. Vol. 34, N. 3. [Accédé le 23 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : Emotional Intelligence for Librarians | Library Leadership & Management

Réseaux Sociaux

AMAR, Muriel. Les bibliothèques publiques sur les réseaux sociaux, pour quoi faire ? Arabesques. [En ligne]. Numéro 91 oct.-déc. 2018. [Accédé le 28 mai, 2025]. Disponible à l'adresse : index.php

KUBIN, E., VON SIKORSKI, C. *The role of (social) media in political polarization: a systematic review*. Annals of the International Communication Association. [En ligne]. Vol. 45, Issue 3, p.188-206. Septembre 2021. [Accédé le 25 juillet, 2025]. Disponible à l'adresse : https://doi.org/10.1080/23808985.2021.1976070

(cc) BY-NC-ND

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 – GRILLE D'ENTRETIEN EN ANGLAIS.....114

ANNEXE 2 – GRILLE D'ENTRETIEN EN FRANÇAIS 115

ANNEXE 3 - LISTE DES RESSOURCES LIVRES CENSURES : APPRENDRE ET COMBATTRE 116

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 1 – GRILLE D'ENTRETIEN EN ANGLAIS

History and evolution

1. How do you perceive "censorship" in the domain of libraries ?
2. What do you think are the main motivations for the censorship of books (morals, political views, religious views, economic situation, etc.) ?
3. Do you think that the censorship of books is influenced by political views ?
4. What are recent cases of literary censorship that most surprised you?
5. Do you think censorship is more present today than historically (before 2000) or is it simply adopting a new form?

Censorship and freedom of expression

6. In your opinion, what are the limits of legitimate regulation of library content? Are there cases in which the exclusion of a book can be justified, according to what criteria?
7. Do you think censorship or cancel culture modify the public perception of the role of a library as a place of intellectual freedom?
8. How has this public perception and increased call for censorship had an impact on libraries and librarians?
9. How can libraries adapt their documentary policies to ensure diversified access to information while taking into account societal changes and the responsibilities of the institution as a public service?

Professional environment and impact

10. Have you ever been faced with a case of censorship or self censorship in your professional environment?
11. How do libraries and libraries react to controversial works?
12. How do you perceive censorship through a digital lens (algorithms, dereferencing, moderation on social media)?
13. What resources or tools can help librarians to be prepared for these problems?

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 2 – GRILLE D'ENTRETIEN EN FRANÇAIS

Vision et évolution

1. Comment percevez-vous la censure dans le domaine des bibliothèques
2. Selon vous, quelles sont les principales motivations derrière la censure des livres (morales, politiques, religieuses, économiques)
3. Pensez-vous que la censure des livres est influencée par des dynamiques politiques ?
4. Quels sont les cas récents de censure vis à vis des livres qui vous semblent les plus marquants ?
5. Selon vous, la censure est-elle plus présente aujourd'hui qu'avant (avant l'année 2000) ou prend-elle simplement de nouvelles formes ?

Liberté d'expression

6. Quelles sont, selon vous, les limites de la régulation légitime des contenus en bibliothèque ? Y a-t-il des cas où l'exclusion d'un livre peut être justifiée, et selon quels critères ?
7. Pensez-vous que la censure ou la cancel culture modifient la perception du rôle de la bibliothèque comme espace de liberté intellectuelle ?
8. Comment cette perception publique et cet appel accru à la censure ont-ils eu un impact sur les bibliothèques et les bibliothécaires ?
9. Comment les bibliothèques peuvent-elles adapter leurs politiques documentaires pour garantir un accès diversifié à l'information tout en prenant en compte les évolutions sociétales et les responsabilités de l'institution comme service public ?

Le milieu professionnel et les influences

10. Avez-vous déjà été confronté à un cas de censure ou d'autocensure dans votre domaine (édition, bibliothèque, enseignement, médias) ?
11. Comment les bibliothèques et les bibliothécaires réagissent-elles face à des œuvres controversées ?
12. Comment percevez-vous de la censure dans une manière numérique (algorithmes, déréférencement, modération sur les réseaux sociaux) ?
13. Quelles formations ou outils pourraient aider les bibliothécaires à mieux gérer ces problématiques ?

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 3 - LISTE DES RESSOURCES LIVRES CENSURES : APPRENDRE ET COMBATTRE

- Censorship | Centre for Free Expression
- https://katinamagazine.org/
- https://www.penguinrandomhouse.com/articles/what-were-doing-legal-action/
- States That Have Banned Book Bans: Book Censorship News, June 14, 2024
- Censorship Toolkit - Louisiana Association of School Librarians
- Accueil - Observatoire de la liberté de création
- Advocacy Organizations - Banned Books - Research Guides at University of Connecticut School of Law
- About - Unite Against Book Bans
- Toolkit - Unite Against Book Bans
- OIF's updated Intellectual Freedom Manual | ALA

Des listes de livres censurés qui sont souvent mises à jour

- Banned Books | Penguin Random House

  (Des informations sur les affaires judiciaires, fournit aussi des livres censurés par catégorie ainsi que des résumés des livres censurés et les nouvelles associés)

- Banned in the USA: Beyond the Shelves - PEN America

  (Des chiffres actuels sur les livres censurés aux États-Unis)

- The Banned Book Club - The Banned Book Club

  (Ce site web peut vous dire si des livres dans votre emplacement géographique aux États-Unis sont interdits)

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 9

INTRODUCTION..... 11

I. LA CENSURE AUJOURD'HUI : LES NORMES SOCIALES, LA MORALISATION ET LA POLARISATION..... 19

A- Des lieux sujet à la censure à raison de leur rôle dans la société ... 19

1 - Le rôle des bibliothèques publiques en société..... 19

2 - Les bibliothécaires face aux attentes contradictoires 21

3 – La Manifestation de la Censure : Les Continuités et les Divergences 24

B - LES MUTATIONS DE L'INFORMATION FACE A LA CENSURE..... 27

1 - La place de la Liberté Intellectuelle en bibliothèque..... 27

2 - La "cancel culture" : comment réconcilier avec le passé ?..... 31

3 - Entre inclusion et exclusion : les politiques de collections 34

C – LA SOCIETE NUMERIQUE ET MEDIATIQUE : DES CATALYSEURS POUR LA CENSURE DES LIVRES 37

1 – Quand les médias s'emparent des retraits de livres : la polarisation en œuvre 37

2 – La propagation sur les réseaux : Une chambre d'écho de la censure 41

3 – Une pluralité d'acteurs en faveur de la censure ? 44

II. LES DYNAMIQUES POLITIQUES AUTOUR DE LA CENSURE DANS LES BIBLIOTHEQUES : LE CAS DES ETATS-UNIS ET LA FRANCE..... 49

A- États-Unis : l'institutionnalisation de la censure par le politique en bibliothèques 49

1 - La croissance des livres censurés aux États-Unis 49

2 – Une stratégie coordonnée : lois, comités scolaires et actions militantes 52

3 – Le contournement par les professionnels : refus de collaborer sur certaines procédures 56

B – FRANCE : UNE CENSURE PLUS INSIDIEUSE, ENTRE PRUDENCE ET PRESSION LOCALE..... 58

1 – Le début des changements en temps modernes en France 58

2 – Les pressions moins visibles en France, mais une vigilance toujours de mise..... 61

3 – Le rôle de l'État et les collectivités face aux choix documentaires . 65

C- Deux modèles sous tension : des points communs en termes de mécanismes politiques et médiatiques 69

1 - La peur de la diversité dans l'espace public ? 69

(cc) BY-NC-ND

2 - Politiques publiques et politique documentaire : quelles convergences ? *72*

3 - Les bibliothécaires comme figures de confiance, malgré les controverses *74*

III. LES ENJEUX DE LA CENSURE AU NIVEAU DU METIER DE BIBLIOTHECAIRE 77

A- Entre pression et convictions professionnelles 77

1 - Le pluralisme documentaire mis à l'épreuve *77*

2 - Répondre à la contestation : quelles stratégies pour les professionnels ? *79*

3 - Garder la transparence de la bibliothèque *80*

B - Le dilemme des bibliothécaires : neutralité, éthique professionnelle et pression sociale 82

1 - Maintenir la neutralité face aux défis *82*

2 - La prudence vis à vis des cas d'autocensure *84*

3 - Former à résister : quel rôle pour la formation initiale et continue ? *86*

C- Vers un rôle renforcé : bibliothèques actrices de la société 89

1 - Plaidoyer pour agir : les solidarités professionnelles *89*

2 - Renforcer le rôle de médiateur d'information : la sensibilisation ... *92*

3 - La bibliothèque comme lieu de démocratie vivante *94*

CONCLUSION 99

SOURCES 101

BIBLIOGRAPHIE 107

ANNEXES 113

TABLE DES MATIERES 117

(cc) BY-NC-ND